

Cartographie des sources de données existantes sur l'enseignement supérieur en Afrique

HAQAA2 / Équipe de développement de l'UDP
Août 2022

Ce document a été réalisé dans le cadre d'un contrat avec l'Union Européenne (HAQAA2).

Les opinions exprimées sont celles du contractant uniquement et ne représentent pas la position officielle de l'autorité contractante.

L'équipe de développement de la PDU (Policy-Data Unit) a été désignée par d'importantes associations universitaires régionales, ayant des liens étroits avec la politique, ainsi que par des experts pouvant fournir un soutien à plein temps à la production des produits livrables ainsi qu'une capacité de lobbying supplémentaire.

- Président : Nodumo Dhlamini, Directeur des ICT Services and Knowledge Management, AUA
- Conseillers stratégiques - Équipe HAQAA : Nicolas Patrici, OBREAL Global et Ursula Painter, DAAD
- Conseiller stratégique Afrique du Nord : Wail BENJELLOUN - Président honoraire de l'Union des Universités de la Méditerranée - UNIMED
- Analyste principal des données et des politiques : Nicolas Jooste, SARUA
- Analyste senior en données et politiques : Ben Ruhinda, IUCEA
- Analyste senior des données et des politiques : Aïsatou Sy Wonyu, directrice du bureau régional de l'AUF pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs.
- Consultant en intégration régionale et politique : Kibrome H. Mekonnen - basé à Addis Abeba
- Consultant en politiques et données : Tafadzwa Mutsvedu Rusive - basé à Gabarone

Table des matières

ABBREVIATIONS	5
1. INTRODUCTION AU PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE DES DONNÉES	7
2. CONTEXTE DE LA POLITIQUE CONTINENTALE	9
3. UN APERÇU DES SOURCES DE DONNÉES ET DES INITIATIVES RÉGIONALES EN AFRIQUE	15
3.1. Introduction	15
3.2. Initiatives de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région d'Afrique australe/ SADC	15
3.3. Initiatives de données sur l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest/CEDEAO	17
3.4. Initiatives de données sur l'enseignement supérieur en Afrique du Nord	20
3.5. Initiatives de collecte de données en l'Afrique de l'Est/IUCEA	23
3.6. Initiatives de collecte de données de la région d'Afrique centrale	28
3.7 Vers une approche régionale de la collecte de données sur l'enseignement supérieur: le cas de l'EAC et la SADC	34
4. INITIATIVES INTERNATIONALES	36
4.1 Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	36
4.2. Banque mondiale - EdStats	40
4.3. Classements internationaux	42
4.4 American Data Initiatives	48
5. Initiatives de l'Union européenne en matière de données	51
6. Système national SIGE (Système d'information de gestion de l'éducation).....	55
7. Collectes de données et/ou initiatives ponctuelles	59
Éducation en Afrique subsaharienne (ESSA)	60
Institut africain d'Afrique du Sud (AISA) - HSRC	63
HAQAA1	63
HERANA (Higher Education Research and Advocacy Network in Africa (HERANA) I - III.....	63
SA-NORD	64
8. CONCLUSION	65
9. RECOMMANDATIONS	72
10. ANNEXES	74

Liste des tableaux

Tableau 1: Manuel des indicateurs du CESA pour l'ES.....	11
Tableau 2: Indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur dans le cadre des autres objectifs stratégiques du CESA	12
Tableau 3 : HEIMS disponibles dans les commissions et conseils pour l'enseignement supérieur dans l'EAC	27
Tableau 4: Comparaison de l'état de la collecte des données sur l'enseignement supérieur dans les cinq régions africaines	31
Tableau 5: Comparaison entre les indicateurs d'enseignement supérieur de l'ISU et les indicateurs du CESA Indicateurs d'enseignement supérieur	37
Tableau 6: Disponibilité des données de l'enseignement supérieur africain sur l'ISU pour 6 ans (2015 - 2020) ..	38
Tableau 7 : indicateurs EdStat à la lumière des indicateurs du manuel CESA pour l'enseignement supérieur	42
Tableau 9: Les universités africaines les mieux classées : Classement mondial des universités QS 2022	44
Tableau 10: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique de l'Est (2015 - 2021) ..	48
Tableau 11: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique centrale (2015 - 2021)	49
Tableau 12: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique australe (2015 - 2021)	49
Tableau 13: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique occidentale (2015 - 2021)	49
Tableau 14: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique du Nord (2015 - 2021)	50
Tableau 15: L'évolution historique de l'Eurostat.....	53
Tableau 16: Liste des institutions nationales et/ou des ministères responsables de l'administration de l'ES et de la collecte des données dans les États africains	56
Tableau 17: Critères d'inclusion et d'exclusion pour déterminer les recherches pertinentes pour la base de données ESSA AER	61
Tableau 18: Nombre de résultats de recherche disponibles sur l'AERD pour l'ensemble des 49 pays par domaine thématique	62

ABBREVIATIONS

AArU	Association des Universités Arabes
AUA	Association des Universités Africaines
BAD	Banque africaine de développement
ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AfCFTA	Zone de libre-échange continentale africaine
AISA	Institut africain en Afrique du Sud
UMA	Union du Maghreb arabe
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CESA	Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique
CHE	Commission de l'enseignement supérieur
CHEA	Conseil d'accréditation de l'enseignement supérieur
COMEDAF	Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CSO	Office central de la statistique
CWUR	Centre pour le classement mondial des universités
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EAQFHE	Cadre des qualifications de l'Afrique de l'Est pour l'enseignement supérieur
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EdStats	Statistiques sur l'éducation
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
EMIS	Education management information system = Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation
ESS	Système statistique européen
ESSA	Éducation en Afrique subsaharienne
ETER	Registre européen de l'enseignement tertiaire
UE	Union européenne
EUA	Association européenne des universités
PIB	Produit intérieur brut
HAQAA	Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation de l'enseignement supérieur africain
HE	Enseignement supérieur
HEI	Institution d'enseignement supérieur

HEMIS	Higher education management information system = Système d'information sur la gestion de l'enseignement supérieur
HERANA	Réseau de recherche et de promotion de l'enseignement supérieur en Afrique (Higher Education Research and Advocacy Network in Africa)
HSRC	Human Science Research Council
TIC	Technologie de l'information et de la communication
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIG	Organisations intergouvernementales
CITE	Classification internationale type de l'éducation
ITS	Système de technologie de l'information
IUCEA	Conseil interuniversitaire d'Afrique de l'Est
MoE	Ministère de l'éducation
MoHE	Ministère de l'enseignement supérieur
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
INS	Instituts nationaux de statistique
ONS	Office national de la statistique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
PDU/UDP	Policy-data Unit / Unité 'interface données – politique'
AQ	Assurance de la qualité
QSWUR	Classement mondial des universités Quacquarelli Symonds
REC	Communautés économiques régionales
RI	Intégration régionale
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SANORD	Centre nordique d'Afrique australe
SARUA	Association régionale des universités d'Afrique australe
SDG	Objectifs de développement durable
SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SPI	Indicateurs de performance statistique
LE	Times Higher Education
UIMS	Système de gestion de l'information universitaire
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

1. INTRODUCTION AU PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE DES DONNÉES

Pourquoi cartographier les sources de données ?

Des données sont nécessaires pour cerner le contexte du présent ainsi que les tendances et les opportunités dans un monde dynamique, afin que les États puissent répondre de manière adéquate à la réalité changeante qui les entoure. Étant donné la nature des choix politiques, en particulier ceux relatifs au secteur de l'éducation, il faudra beaucoup de temps et un engagement soutenu pour en percevoir les résultats. Cela nécessite des ressources considérables pour la période de mise en œuvre. Il est donc impératif que chaque étape de ce processus soit soigneusement planifiée et, que tout au long du processus, les résultats soient examinés de manière cohérente. À cet égard, toutes les parties prenantes doivent s'appuyer sur des données accessibles et de qualité. Sinon, les objectifs politiques et stratégiques seront difficiles à atteindre et l'on aura gaspillé une ressource déjà rare. Pour l'Afrique et les nations africaines en particulier, un tel échec aura un effet drastique dans tous les aspects de la vie. Par conséquent, en tant que partie intégrante de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'enseignement supérieur (ES), la fiabilité et la disponibilité des données pertinentes doivent être prioritaires. En l'état actuel des choses, l'importance des données sur l'enseignement supérieur en Afrique s'accroît au fur et à mesure alors que le continent se prépare à mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) ainsi que d'autres initiatives et stratégies d'enseignement supérieur de haut niveau comme le CESA.

Malheureusement, le problème de disponibilité et d'accessibilité de données de qualité et à jour sur l'enseignement supérieur africain entravent les politiques et le développement du continent. C'est pourquoi l'un des objectifs stratégiques du CESA est «d'améliorer la gestion du système éducatif et de renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données».¹ De nombreuses démarches ont été entreprises pour remédier au problème de la disponibilité et de l'accessibilité des données sur l'enseignement supérieur en Afrique, mais avec un succès très limité. Comme étape préliminaire pour faire face à ce défi, le présent rapport dresse l'état des lieux des cinq régions d'Afrique et de certaines juridictions nationales sélectionnées en ce qui concerne leurs capacités de collecte et de traitement de données sur l'enseignement supérieur afin d'identifier les lacunes et de développer une approche continentale pour y répondre. L'exercice de cartographie contribuera à l'établissement d'une unité régionale/continentale de données politiques (PDU) en vue de mieux documenter la formulation et la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'enseignement supérieur africain.

Méthodologie de cartographie

Le rapport de cartographie a utilisé des méthodes telles que la recherche documentaire et les groupes de discussion, pour analyser les initiatives et le rôle des acteurs actuels dans la collecte de données à différents niveaux. Les recherches et la littérature déjà existantes, les bases de données pertinentes, les rapports, les institutions et les organisations ont été utilisés comme sources primaires d'information. Les expériences pertinentes d'autres juridictions en dehors de l'Afrique ont également été explorées et des exemples de

1. L'objectif stratégique 11 du CESA de la CUA, en plus d'être l'un des objectifs stratégiques du CESA, le besoin de suivi et d'évaluation des stratégies envisagées dans le CESA rend obligatoire une collecte et une gestion efficaces et systématiques des données au niveau continental.

collecte de données au niveau régional liées aux processus politiques, ont été utilisés comme moyen de comparaison. Les recoupements des cadres institutionnels et juridiques à plusieurs niveaux de définition et de mise en œuvre des politiques d'enseignement supérieur aux niveaux continental, régional et national ont été analysés afin de structurer les processus de collecte de données existants.

Cadre de cartographie

La cartographie s'appuie sur les fonctions de base d'un système statistique, à savoir la collecte de données, l'organisation de données, l'interprétation de données et l'utilisation de données.² Ceci se fait dans le contexte d'un cycle politique de base où les données sont cruciales à toutes les étapes du cycle. Nous retraçons les impératifs politiques depuis les accords régionaux jusqu'à leur mise en œuvre sur le terrain et examinons s'il existe des défis, des lacunes, des réserves et des opportunités dans l'état actuel du paysage de la collecte de données dans les systèmes d'enseignement supérieur africains. Les données sur l'enseignement supérieur en Afrique sont principalement collectées par les institutions au niveau national. Plus précisément, la collecte de données est effectuée par un organisme/agence national(e) de statistique, par le biais d'un recensement avec d'autres données socio-économiques et démographiques et/ou par des ministères ou agences chargés de l'administration du secteur de l'éducation en général ou de l'enseignement supérieur en particulier. Cependant, en raison de facteurs limitatifs, le présent exercice de cartographie se concentrera principalement sur la collecte de données ou les initiatives mises en œuvre au niveau régional. Certains mécanismes internationaux de collecte de données et des initiatives ponctuelles de collecte de données sont également couverts par le rapport, avec deux objectifs particuliers en vue : premièrement, cartographier la collecte de données disponibles dans la région ; deuxièmement, évaluer les données relatives à l'enseignement supérieur africain en général et à l'objectif 9 du CESA en particulier.

Sur la base des preuves recueillies lors de l'analyse documentaire et des engagements continus dans les groupes de discussion et les questionnaires, les preuves ont été classées en fonction du niveau d'action (systémique vs systématique) et de la distance entre la planification et les résultats. Cette classification peut être résumée dans une matrice présentée ci-dessous.

Questions systémiques		Questions systématiques
Analyse documentaire (questions relatives aux données)	Questions relatives aux données - Pertinence, fiabilité/complétude, exactitude Opportunité/Pertinence	Questions relatives à la collecte des données - Opérationnelles, ressources, méthodologie, processus, etc.
Groupes de discussion Interviews Questionnaires (Questions politiques)	Politique, juridique Technologique, économique	Structurelle, Fonctionnelle, Questions organisationnelles

2. Kasser, J. 2019 The Systems Thinker's Toolbox : Des Taylor et Francis. Pp 67

Chaque région sera comparée selon les classifications présentées ci-dessus pour expliquer les différences à partir d'une base empirique concrète afin d'identifier les défis et les opportunités dans chaque sous-région. Cela servira à justifier les investissements qui seront réalisés pour relever ces défis et, enfin, une feuille de route sera établie pour articuler les différentes approches de la collecte de données dans chaque région. La logique qui découle de l'analyse des données clés est qu'il est difficile de contrôler les processus de collecte de données et les résultats si des problèmes pratiques échappent au contrôle des systèmes HEMIS. Ainsi, dans une matrice stratégique typique, l'axe vertical indique la distance entre la planification, en bas, et les résultats, en haut. L'axe horizontal montre les problèmes systémiques par rapport aux problèmes systématiques dans une hiérarchie typique de problèmes au-dessus du système HEMIS au niveau régional ainsi que les problèmes systématiques qui sont à l'intérieur du système HEMIS au niveau national.

Cette matrice sera utilisée pour analyser les questions de politique (Section 2) et de données (Section 3-6) dans les systèmes HEMIS continentaux, régionaux et nationaux (Section 2 -7), ainsi que pour créer une intervention stratégique spécifique à la région pour la collecte de données dans ces régions (Section 8).

2. CONTEXTE DE LA POLITIQUE CONTINENTALE

Ces dernières décennies ont vu une augmentation et une expansion significatives du nombre d'établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'étudiants inscrits dans ces établissements en Afrique. Avec la mondialisation et la nécessité de disposer d'une ressource humaine qualifiée et compétente au niveau national et international, la demande d'accès à un Enseignement supérieur (ES) de qualité va encore augmenter. Les États africains, ainsi que leur organisation continentale, sont conscients de cette réalité parce qu'ils accordent une attention particulière au développement du secteur de l'éducation dans son ensemble et de l'enseignement supérieur en particulier. Cette attention a conduit à l'adoption de politiques et de stratégies par les États-nations individuels, les Communautés économiques régionales (CER) et l'Union africaine (UA) pour atteindre des objectifs spécifiques qui aideront à améliorer l'enseignement supérieur africain.

Les gouvernements du monde entier accordent la priorité aux données dans leurs efforts pour améliorer les services qu'ils fournissent à leurs citoyens et pour déterminer comment adapter au mieux leurs politiques afin de tirer parti des nouvelles possibilités. En outre, la mise en œuvre et l'évaluation efficaces des stratégies et politiques mondiales, régionales et sous-régionales rendent la collecte et la gestion des données importantes au-delà du niveau national. Dans le contexte africain, la disponibilité et l'accès aux données sur l'éducation restent un problème persistant nécessitant une approche coordonnée et systémique pour permettre à l'ES de jouer pleinement son rôle en lien avec les aspirations de développement du continent.

Les efforts visant à résoudre le problème des données sur l'enseignement supérieur en Afrique doivent s'appuyer sur les objectifs et les stratégies définis aux niveaux régional et continental et contribuer à leur réalisation.. En particulier, ces efforts doivent être ancrés dans les processus de développement et d'intégration continentaux plus larges comme l'[Agenda 2063](#) (CUA, 2015), [l'accord de libre-échange continental](#), [le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement](#) (CUA, 2018) et, plus important encore, [le CESA](#) (2016-25).

L'Agenda 2063, un cadre continental prospectif sur 50 ans, est fondé sur la vision panafricaine d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale». Ce cadre stratégique commun consacre sept aspirations couvrant un large éventail de questions socio-économiques et politiques d'intérêt national et continental. La première aspiration - «Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable» - comprend, entre autres, l'objectif de l'éducation où «Des citoyens bien éduqués et qualifiés, soutenus par la science, la technologie et l'innovation pour une société de la connaissance est la norme et aucun enfant ne manque l'école en raison de la pauvreté ou de toute forme de discrimination».

Pour aider à mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2063 et en reconnaissant que la réalisation de ses visions dépend de la disponibilité de ressources humaines compétentes et qualifiées, l'UA a adopté la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-25) détaillant un ensemble concret d'actions dans le cadre de douze objectifs stratégiques. Parmi les 12 objectifs stratégiques de la CESA, qui couvrent un très large spectre de dimensions du développement de l'éducation en Afrique, figurent une expansion de l'enseignement supérieur et de la recherche, les systèmes de gestion de l'éducation et l'analyse des données. L'objectif stratégique 9 du CESA vise en particulier à :

“Revitaliser et développer l'enseignement tertiaire, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale.”

Dans cette optique, il est essentiel de prendre des décisions politiques fondées sur des données probantes pour développer et améliorer l'enseignement supérieur en Afrique. Il est important que les choix politiques au niveau national, régional et continental évaluent et répondent aux besoins particuliers des pays africains et du continent tout en préparant les ressources humaines du continent à être compétitives dans une économie de plus en plus mondialisée et basée sur la connaissance. Cela ne peut être réalisé que par un processus continu de suivi et d'évaluation des choix politiques aux différents niveaux et par l'adoption proactive de mesures correctives afin d'atteindre les objectifs fixés dans le CESA. Cela nécessite, entre autres, la collecte, la diffusion et l'utilisation de données d'ES opportunes et pertinentes aux différents niveaux de l'élaboration des politiques sur le continent.

C'est pour cette raison que l'objectif stratégique 11 du CESA vise à :

« Renforcer et améliorer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication des données, et améliorer la gestion du système éducatif ainsi que l'outil statistique, par le renforcement des capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données ».

- a. Mettre en place des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) et des observatoires de l'éducation aux niveaux régional et continental.
- b. Produire et diffuser des publications régulières, telles que des revues et des bulletins d'information.
- c. Identifier et soutenir les groupes de réflexion sur l'éducation
- d. Soutenir la recherche, la diffusion et la communication en matière d'éducation.»

Afin de faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du CESA, l'UA a adopté en mars 2018 les [manuels d'indicateurs du CESA](#).³ Les manuels d'indicateurs visent à donner aux gestionnaires

3. UA, Manuel des indicateurs du CESA. Mars 2018. Addis-Abeba, Éthiopie. https://community.edu-au.org/downloads/Guides_and_Toolkits/CESA_Indicators_ManualCESA_Indicators_Manual_final_July_en.pdf

de l'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ministères africains chargés de l'éducation, les moyens d'accomplir leur travail plus efficacement. Il est indiqué que la sélection des indicateurs à inclure dans le cadre de suivi et d'évaluation du CESA 16-25 a été effectuée avec « la participation de fonctionnaires des États membres, de représentants des communautés économiques régionales, d'organismes clés travaillant dans le domaine de l'éducation en Afrique, notamment l'ADEA, l'UNESCO et des groupes d'intérêt spéciaux, sous les auspices du groupe consultatif de planification de l'éducation du CESA ». ⁴ Les manuels d'indicateurs sont destinés à être utilisés, entre autres, pour mesurer, surveiller et suivre les performances de l'éducation dans les États membres à la lumière des objectifs du CESA.

En tant que tel, le manuel contient 8 indicateurs distincts pour mesurer la performance des pays par rapport à l'objectif stratégique 9 de la CESA - l'enseignement supérieur. Il prévoit également la définition, l'objectif, la méthode de calcul ainsi que la méthode de collecte des données proposées pour chaque indicateur.

Le tableau suivant présente un résumé des indicateurs pertinents pour l'enseignement supérieur ainsi que les données requises et la source des données au niveau national.

Tableau 1: Manuel des indicateurs du CESA pour l'ES

INDICATEUR D'ES	DONNÉES REQUISES	SOURCE DE DONNÉES
Nombre de diplômes de doctorat obtenus par domaine (cet indicateur doit être ventilé par domaine, âge et sexe)	Nombre total de diplômes de doctorat obtenus par année	HEMIS - Ministère chargé de l'éducation
Dépenses en recherche et développement exprimées en pourcentage du PIB	Dépenses intérieures brutes en R&D	HEMIS/NSO
	Produit intérieur brut	MOF/NSO
Inscription d'étudiants dans l'enseignement supérieur et tertiaire pour 100 000 habitants (Cet indicateur doit être ventilé par âge et par sexe.)	Nombre total d'étudiants à temps plein inscrits dans l'enseignement supérieur et tertiaire par année	HEMIS - Ministère de l'Éducation (ambassades à l'étranger, etc.) / ONS
	Population totale pour une année donnée	CSO/NSO
Ratio de mobilité entrante (cet indicateur doit être ventilé par pays et par région).	Les étudiants d'autres pays qui suivent un enseignement supérieur et tertiaire dans le pays.	EMIS
	Nombre total d'étudiants dans l'enseignement supérieur et tertiaire	EMIS
Ratio de mobilité sortante (cet indicateur doit être ventilé par pays et par région).	Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur et tertiaire étudiant à l'étranger	EMIS
	Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur et tertiaire étudiant à l'étranger	EMIS
La qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale (Cet indicateur peut être ventilé par sexe, établissement d'enseignement supérieur et géographie).	Localisation des étudiants diplômés	Ministère chargé de l'éducation/Associations d'anciens élèves
	Avis de l'industrie	Ministère de l'industrie/du commerce ou ONS

4. Ibid P.2

Environnement propice à la recherche et à l'innovation par la mise à disposition d'infrastructures et de ressources adéquates (cet indicateur doit être ventilé par établissement d'enseignement supérieur, par zone géographique et par niveau administratif).	Équipements, outils, politiques et ressources pour la recherche et l'innovation	HEMIS
	Normes et standards, directives politiques, normes internationales	Unité politique - Ministère responsable de l'éducation
Proportion d'apprenants inscrits dans : a. l'enseignement à distance, b. l'apprentissage ouvert, c. les programmes d'apprentissage en ligne (Cet indicateur peut être ventilé par sexe.)	Nombre d'apprenants inscrits à un programme d'enseignement à distance ouvert et/à distance	HEMIS-Ministère chargé de l'éducation/NSO
	Nombre d'apprenants dans l'enseignement supérieur et tertiaire	HEMIS- Ministère chargé de l'éducation/NSO

Source : Développée par les auteurs à partir du manuel d'indicateurs du CESA.

En plus des huit indicateurs spécifiques à l'objectif stratégique 9 du CESA, les indicateurs des autres objectifs du CESA contenus dans les manuels d'indicateurs doivent également être ventilés à des fins de collecte de données et certains d'entre eux contiennent des indicateurs pertinents pour le suivi des performances des EES sur le continent. En outre, les manuels d'indicateurs contiennent également des indicateurs supplémentaires relatifs aux objectifs fixés dans l'Agenda 2063, comme l'aspiration 7 : l'Afrique avec une forte identité culturelle, un héritage commun, des valeurs et ainsi que des indicateurs financiers.

Tableau 2: Indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur dans le cadre des autres objectifs stratégiques du CESA

Indicateur désagrégié	Type de désagrégation de l'indicateur	Données requises
Indicateurs pour les autres objectifs stratégiques du CESA		
Existence d'un cadre national des qualifications	l'enseignement secondaire inférieur, l'enseignement secondaire supérieur et l'enseignement supérieur.	Cadre national des certifications
Répartition en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude	sexe, domaine d'études, type d'établissement	Nombre de diplômés dans le domaine d'étude de l'enseignement supérieur et tertiaire Nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur et tertiaire

Indice de parité des sexes pour le taux de scolarisation brut	urbain et rural, la sous-division géographique et le niveau d'éducation. L'accent est mis sur l'enseignement secondaire et tertiaire dans l'ère post-2015.	Valeurs masculines et féminines d'un indicateur donné
Pourcentage d'enseignantes	localisation géographique (région, urbain/rural), public et privé et niveau d'éducation	Nombre d'enseignantes et nombre total d'enseignants
Taux d'abandon des filles par motif (d'abandon)	raison de l'abandon, niveau d'enseignement et par lieu géographique (région, urbain/rural), public et privé. L'accent est mis sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.	Nombre de filles qui abandonnent par raison et Nombre total de filles inscrites
Pourcentage de filles inscrites dans les STEM	Niveau d'enseignement et par lieu géographique (région, urbain/rural), public et privé. L'accent est mis sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.	Nombre de filles inscrites en STEM et nombre total d'inscrites en STEM
Pourcentage d'enseignants/conférenciers qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques selon les normes nationales	par sexe et par niveau d'éducation. L'accent est mis ici sur l'enseignement secondaire et tertiaire.	Nombre d'enseignants certifiés par niveau et Nombre total d'enseignants par niveau
Agenda 2063 Aspiration 7		
Pourcentage d'apprenants d'une langue africaine comme matière.	le niveau d'enseignement (préprimaire, primaire et secondaire) et par type d'établissement supérieur et tertiaire (écoles normales, collèges techniques et universités)	le nombre d'étudiants qui suivent un cours de langue autochtone dans le cadre du programme d'études, et Effectif total
Indicateurs financiers⁵		
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement	uniquement au niveau national.	Dépenses publiques pour l'éducation et dépenses publiques totales
Dépenses publiques courantes pour l'éducation en pourcentage des dépenses totales d'éducation par niveau	uniquement au niveau national.	Dépenses courantes d'éducation et dépenses publiques d'éducation
Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB	les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.	Dépenses publiques totales pour l'éducation et produit intérieur brut

5. Il est important de noter que même s'il n'existe pas d'indicateur financier direct pour l'enseignement supérieur dans les manuels, il peut être assez facilement calculé sur la base des données recueillies à l'aide des indicateurs financiers adoptés.

Ces indicateurs sont spécifiques à l'objectif stratégique de l'enseignement supérieur et peuvent nécessiter une révision et l'ajout d'autres indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation d'autres initiatives continentales comme l'harmonisation de l'enseignement supérieur africain en particulier et le processus d'intégration continentale en général. De telles initiatives se poursuivront certainement même après l'achèvement du CESA. Plus important encore, l'utilisation des indicateurs pour le suivi et l'évaluation du CESA nécessite a) un mécanisme de collecte de données au niveau national - ou même régional - et, b) un lien fonctionnel avec un mécanisme continental auquel les données des sources de données nationales peuvent être transférées.

L'initiative [HAQAA2](#), sous les auspices du Partenariat Afrique-UE, vise à aider à la mise en œuvre des stratégies et des objectifs fixés dans le cadre du CESA par la CUA. En tant que telle, l'initiative travaille à l'établissement d'un mécanisme de collecte de données sur le continent qui jouera un rôle essentiel dans la résolution des problèmes de données sur l'enseignement supérieur en Afrique et facilitera l'amélioration du suivi et de l'évaluation du CESA et, en fin de compte, l'amélioration de l'élaboration des politiques dans le secteur de l'enseignement supérieur africain. L'exercice actuel de cartographie des sources de données sur l'enseignement supérieur en Afrique s'appuie donc sur ce contexte politique et constitue un premier pas vers l'établissement d'un tel mécanisme.

3. UN APERÇU DES SOURCES DE DONNÉES ET DES INITIATIVES RÉGIONALES EN AFRIQUE

3.1. Introduction

Il existe 8 communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. Cette étude cartographique se concentre uniquement sur cinq régions et/ou CER sélectionnées. La sélection est principalement basée sur l'activité globale d'une CER dans une région particulière en relation avec la régionalisation de l'enseignement supérieur. Une considération secondaire est faite pour les régions où il n'y a pas de CER remarquable qui entreprend le processus de régionalisation. Le chevauchement des membres et la représentation des juridictions dans l'une ou l'autre CER sont également pris en compte. À titre d'exemple, tous les pays membres de la CEN-SAD participent à une ou plusieurs autres communautés économiques régionales. D'autre part, il y a peu de régionalisation dans l'enseignement supérieur, et encore moins de collecte de données sur l'enseignement supérieur, dans l'IGAD et le COMESA. En tant que telles, les communautés régionales comme le COMESA, la CEN-SAD et l'IGAD sont laissées de côté dans le rapport de cartographie.

3.2. Initiatives de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région d'Afrique australe/SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) comprend l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le [protocole sur l'éducation et la formation](#), signé en 1997 et entré en vigueur en juillet 2000, constitue le principal cadre de la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation dans la région. Les articles 7 et 8 de ce protocole font explicitement référence au secteur de l'enseignement supérieur et de la formation, ainsi qu'à la recherche et au développement. L'article 7(D)(h) en particulier identifie l'établissement d'une base de données régionale comme l'une des sphères de coopération dans l'enseignement supérieur dans la région. Les ministres de l'Éducation de la SADC ont également adopté en 2010 les [normes et standards EMIS de la SADC](#). Les normes et standards ont été conçus pour servir deux grands objectifs : guider les pays dans le développement ou l'amélioration et le maintien de systèmes nationaux d'information et de gestion de l'éducation appropriés, complets et durables ; et faciliter l'harmonisation des systèmes d'information de gestion de l'éducation afin de contribuer au développement de réseaux EMIS d'un Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS), régionaux et continentaux.

Sur la toile de fond des efforts déployés au niveau des CER, l'Association régionale des universités d'Afrique australe (SARUA) a vu le jour en 2007. La SARUA reste le principal acteur du secteur de l'enseignement supérieur de la SADC.

Un autre arrangement sous-régional dans la région est l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) composée du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Swaziland. L'ES dans la SACU est à un niveau d'harmonisation plus élevé que dans les autres régions d'Afrique. Les pays de la SACU utilisent actuellement un Système d'information sur la gestion de l'enseignement supérieur (HEMIS) , pour collecter les données sur l'ES.

État actuel de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région

Dans le cadre de l'exercice de cartographie, un groupe de discussion animé par HAQAA2 a été organisé pour évaluer l'état actuel de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région SADC. Le groupe de discussion a été organisé sous les auspices de l'association régionale des universités - SARUA. Les discussions du groupe de discussion ont attesté de l'état actuel des initiatives et des activités entreprises afin d'améliorer la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région.

La SARUA s'est activement engagée avec la SADC à établir les bases d'une capacité HEMIS à l'échelle de la CER. Des représentations ont été faites auprès des ministres de l'Enseignement supérieur de la SADC et l'adhésion à un système EMIS de la SADC a été obtenue. Des réunions de suivi ont récemment eu lieu, au cours desquelles un groupe de travail composé d'experts HEMIS de la SADC et de la SADC ont jeté les bases d'un HEMIS SADC. Ce groupe commencera à se réunir prochainement pour concevoir l'embryon d'une base de données SADC.

D'autre part, le SACU EMIS, bien que n'étant pas formellement connecté, sert d'état cohérent de statistiques qui fournit une couverture et une profondeur de données permettant le suivi de l'ODD 4 dans la région. Pour chacun des 5 pays, il est étroitement affilié à l'union douanière et partage un système informatique similaire provenant du même fournisseur.

Le SACU HEMIS est considéré comme l'un des systèmes d'information de gestion les plus complets et les plus prometteurs. Cependant, il est inaccessible au grand public et seules les personnes ayant une autorisation de connexion peuvent accéder aux données du système. Cela limite l'utilité du système pour les chercheurs, les décideurs politiques et le grand public. Dans l'état actuel des choses, la publication des données statistiques annuelles accuse un retard de deux ans et les données sont disponibles sur des sites Web et extraites pour les rapports destinés aux conseils de l'enseignement supérieur respectifs. Les données SACU HEMIS sont collectées annuellement dans le cadre des politiques gouvernementales dans chacun des 5 pays. L'ensemble de données comprend principalement des données sur les indicateurs de l'ODD 4 et d'autres indicateurs tels que le financement, le corps enseignant et les cadres.

Suite à la discussion, les participants au groupe de discussion ont identifié les défis suivants qui existent actuellement dans la région en ce qui concerne la collecte de données sur l'enseignement supérieur : la planification sans données entrave le développement de l'enseignement supérieur dans la région ; le manque de données dans la région de la SADC est bien connu. Les données des universités de la SADC sont variées dans leur forme et dans leur contenu, certaines ayant des systèmes d'information géographique fonctionnels tandis que d'autres collectent encore des données sur des feuilles de calcul. La capacité limitée des STI au niveau institutionnel devra être atténuée en les mettant à niveau au fil du temps. Les données des universités privées sont difficiles à collecter en raison des intérêts commerciaux.

Les définitions des données sont différentes d'un pays à l'autre (Profil d'âge, profil de genre, statut d'accomplissement, diplômés, catégories CESM) et devront être harmonisées au niveau régional. Cela nécessite plus de travail de mise en œuvre en ce qui concerne les normes et standards de la SADC sur les données des EES. Les données doivent commencer à être collectées afin de pouvoir comparer les systèmes et envisager la possibilité d'étendre la structure et les opérations de l'UDP.

Pour relever ces défis, les participants au groupe de discussion ont formulé les conclusions suivantes ainsi que des opportunités et des solutions potentielles :

- Il existe une possibilité d'intégrer les systèmes de données de la SADC par le biais du canal des fournisseurs de services informatiques ;
- Il sera nécessaire d'harmoniser les définitions et les catégories entre les ensembles de données. Les définitions doivent être établies dès le départ «Les gens aiment critiquer un document» ;
- Les données des universités privées ne comprennent pas les catégories CITE et ne sont pas conformes aux systèmes HEMIS nationaux ;
- La collecte de données de la SADC se trouve à des stades variés et le renforcement des capacités devra inclure les niveaux individuel, institutionnel, national et régional pour créer une base de données régionale, et
- la nécessité de mettre en synergie les de moyens pour susciter davantage l'engagement afin de faire avancer le programme de collecte de données.

3.3. Initiatives de données sur l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest/CEDEAO

L'Afrique de l'Ouest abrite l'une des Communautés économiques régionales (CER) les plus organisées et les plus fonctionnelles d'Afrique - la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO a été créée en 1975 par le Traité de Lagos, dans le but déclaré de promouvoir l'intégration socio-économique et l'autosuffisance collective des pays membres. Ses membres sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo. [Le traité révisé de la CEDEAO de 1992](#) a élargi le mandat du CER et, en vertu de son article 27, invite les États membres à harmoniser les systèmes éducatifs de la région. En particulier, l'objectif clé du cadre de coopération de la CEDEAO dans l'enseignement supérieur est fourni par [le protocole de 2002 sur l'éducation et la formation](#) et la [convention générale sur la reconnaissance et l'équivalence des grades, diplômes et certificats et autres qualifications](#). Le protocole, en particulier, identifie sous l'article 7(D)(h), comme l'un des domaines de coopération, la création d'une banque de données pour faciliter la diffusion de l'information entre les universités dans les Etats membres.

En outre, dans le but d'améliorer et de normaliser la collecte d'information sur l'éducation dans la région, les ministres de l'Éducation de la CEDEAO ont adopté en 2012 le cadre d'évaluation des normes et standards EMIS. Une initiative importante et relativement réussie menée par l'Union africaine a été le déploiement d'une initiative à l'échelle du continent sur les normes et standards EMIS, soutenue par le groupe de travail de l'ADEA sur la gestion de l'éducation et le soutien aux politiques. L'initiative fixe des niveaux minimums de normes et de standards pour guider les pays dans l'amélioration de leur Système d'information de gestion de l'éducation (SIGE) afin de contribuer à la mise en réseau régionale et continentale des SIGE. Le processus dans la région de la CEDEAO a commencé suite à un atelier de sensibilisation au SIGE à Lomé en 2010. La même année, la région a mené une enquête d'évaluation du SIGE et a identifié des obstacles tels que la faiblesse du dispositif institutionnel, l'insuffisance des compétences et le manque de coordination entre les différents ministères en charge de l'éducation et de la formation impliqués dans la production de statistiques sur l'éducation. Les normes et standards de la CEDEAO ont été développés et adoptés en 2011 et ont été validés par les ministres de la CEDEAO en charge de l'éducation et de la formation à Abuja en octobre 2012.

Un autre acteur important pour évaluer le processus de régionalisation de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest est le rôle joué par d'autres entités comme le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Le CAMES est une organisation intergouvernementale composée d'établissements d'enseignement supérieur de 19 pays francophones subsahariens, dont des États membres de la CEDEAO. Les initiatives de coopération en matière d'enseignement supérieur entre les États francophones membres de la CEDEAO sont largement prises en charge par le CAMES, ce qui a une incidence sur la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région.

État actuel de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région

Au-delà des cadres juridiques et politiques dans la région, ce rapport de cartographie a également exploré l'état actuel de la collecte de données sur l'enseignement supérieur à travers un groupe de discussion organisé sous les auspices de l'AUA et facilité par HAQAA2. Plus de 20 participants étaient présents au groupe de discussion représentant l'AUA, la Kogi State University (*Nigeria*), l'International Open University (*Gambie*), la Ghana Tertiary Education Commission, Afrobarometer (*Continental*), l'African Research Universities Alliance (*Régional*), l'Université de Bamenda (*Cameroun*), l'Université Gaston Berger (*Sénégal*), l'Université Abdou Moumouni de Niamey (*Niger*), l'Université du Bénin (*Nigeria*), et l'Université Cheikh Anta Diop (*Sénégal*).

Il ressort de la discussion de groupe qu'en l'absence d'un mandat de collecte de données au niveau régional et en raison du manque d'approche harmonisée de la collecte de données, presque toute la collecte de données dans la région est effectuée au niveau national. Cependant, le représentant de la Ghana Tertiary Education Commission (GTEC) a indiqué que le ministère de l'Éducation du Ghana demandait fréquemment à la GTEC de remplir un modèle à la demande du Secrétariat de la CEDEAO. D'autre part, le CAMES a également été impliqué dans la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans les États francophones d'Afrique de l'Ouest. Les participants ont souligné que le CAMES recueille des informations sur la promotion des universitaires et l'accréditation des programmes, ajoutant que la collectes de données ne sont pas faites de manière proactive et ont généralement plusieurs années de retard. Outre ces exemples, les données sur l'enseignement supérieur dans la région sont principalement collectées et consommées par les institutions nationales.

En Gambie, la collecte de données au niveau national est assurée par deux institutions : le ministère de l'Enseignement supérieur et l'organisme gambien d'accréditation/assurance qualité des établissements d'enseignement. L'organisme d'accréditation est responsable de la collecte de données sur les établissements d'enseignement supérieur et se concentre sur la pertinence de l'enseignement supérieur et des programmes d'EFTP. Le ministère de l'Éducation de la Gambie se concentre sur les données pour soutenir les décisions politiques. Par exemple, il a été déclaré que lors de l'élaboration du nouveau plan de développement de la Gambie, des données ont été collectées par le gouvernement comme contribution à ce processus.

Au Sénégal, la collecte des données est principalement assurée par l'agence nationale de la statistique et de la démographie qui collecte les données démographiques et socio-économiques. Pour l'enseignement supérieur, elle se fait par le biais d'un système appelé Campusen.sn. Il a également été indiqué que les universités numériques ont des procédures de collecte de données et sont plus intéressées par les données pédagogiques sur les étudiants et les professeurs. Il existe également des initiatives telles que le système national de gestion de l'enseignement supérieur qui vise à intégrer les systèmes d'information au niveau national.

La Commission nationale des universités (NUC) du Nigeria se concentre sur la collecte de données sur toutes les universités du pays. Les données recueillies sont diverses et complètes. Il a été souligné qu'une définition harmonisée des données au niveau régional était nécessaire pour permettre la collecte de données comparables. Au Cameroun, l'agence nationale d'assurance qualité et le département des statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur sont responsables de la collecte des données relatives à l'enseignement supérieur.

Au Ghana, le GTEC recueille des données auprès des établissements d'enseignement supérieur à des fins d'accréditation et pour alimenter le ministère de l'enseignement supérieur. Il a également été indiqué qu'actuellement, la GTEC donne la priorité à la mise en place du Centralized Applications and Processing Service (CAPS) et du Tertiary Education Management Information System (TEMIS).

En ce qui concerne la coopération et la coordination au niveau régional et entre les systèmes nationaux, les participants ont souligné plusieurs défis qui entravent cette coopération et cette coordination. Les deux principaux défis soulevés sont l'absence de politique régionale guidant cette coordination et l'absence de définition ou d'ensemble de critères convenus concernant la collecte de données. En outre, les participants ont identifié les défis suivants :

- le manque d'infrastructures pour collecter des données par le biais d'enquêtes et d'autres méthodes ;
- le refus des universités de coopérer à la collecte de données nationales ;
- le manque de réponse des étudiants aux questions de l'enquête ;
- le manque de financement pour mener des enquêtes, et
- la difficulté de collecter certains types de données, par exemple les brevets.

Une lacune flagrante observée dans le groupe de discussion d'Afrique de l'Ouest concerne la mesure dans laquelle le CESA et les initiatives de régionalisation de l'enseignement supérieur de l'UA sont pris en compte dans les efforts de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région. Non seulement il n'y a pas eu de réflexion de la part des participants sur ce point, mais aussi beaucoup de participants n'étaient pas au courant de la stratégie continentale. Ceci souligne l'importance d'entreprendre une intervention significative sur la nature et le contenu du CESA ainsi que sur ce qui est attendu des pays membres afin que ses objectifs stratégiques soient mis en œuvre.

Enfin, les participants au groupe de discussion ont identifié les actions suivantes à entreprendre pour créer un meilleur écosystème d'échange de données dans la région.

- l'adoption d'une politique et d'une stratégie régionales de collecte de données au niveau des CER ;
- l'adoption d'une directive claire par les chefs d'État de la CEDEAO demandant aux États membres de communiquer leurs données ;
- l'élaboration d'un ensemble de critères et de définitions pour la collecte des données ;
- l'élaboration de stratégies visant à encourager la réactivité aux enquêtes, et
- la fourniture d'une assistance en matière de capacités pour améliorer l'infrastructure de collecte des données.

3.4. Initiatives de données sur l'enseignement supérieur en Afrique du Nord

Contrairement aux autres régions africaines, il n'existe pas de CER des États d'Afrique du Nord. Les initiatives régionales sur l'enseignement supérieur sont menées sous les auspices de l'Association des universités arabes (AARU), qui travaille dans le cadre général de la Ligue arabe. L'AARU a travaillé sur des initiatives d'harmonisation des politiques d'enseignement supérieur, bien qu'elles ne soient pas limitées aux seuls États arabes d'Afrique du Nord. Une autre initiative en matière d'enseignement supérieur, qui couvre également l'ensemble de la région arabe, est le réseau pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, créé en 2007. Par conséquent, en raison de l'absence d'initiatives politiques significatives en matière d'enseignement supérieur spécifiques à l'Afrique du Nord, la collecte de données dans la région aux fins de la mise en œuvre des stratégies continentales peut être analysée au mieux au niveau national. Le présent exercice de cartographie a couvert les collectes de données effectuées dans les États d'Afrique du Nord.

État actuel de la collecte de données sur l'ES dans la région

L'état de la collecte des données sur l'enseignement supérieur en Afrique du Nord reste une affaire largement nationale. Les différents systèmes nationaux de la région ont adopté leur propre méthode de collecte et de diffusion des données. Les informations recueillies par un groupe de discussion composé d'experts de la région indiquent que la collecte de données se fait sur une base annuelle et qu'elle est mise à la disposition du public de diverses manières. Les participants au groupe de discussion comprenaient des présidents d'université anciens et actuels, des doyens, des professeurs et un directeur de la recherche et de l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur. Au total, 11 participants d'Égypte (4), de Libye (1), de Tunisie (1), d'Algérie (1), du Maroc (3) et de Mauritanie (1) ont pris part au groupe de discussion. Le groupe de discussion a été facilité par HAQAA2 en coordination avec l'AUA et OBREAL Global. Le secrétaire général de l'AUA et d'autres membres des deux institutions ont également pris part à la discussion.

Les participants au groupe de discussion ont fait ressortir deux messages importants. Premièrement, le manque de coordination et de coopération entre les différents systèmes d'enseignement supérieur de la région a été mis en évidence et la nécessité de poursuivre des engagements similaires a été soulignée. Deuxièmement, les participants se sont concentrés sur le partage de l'état de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans leurs systèmes nationaux respectifs. Par exemple, il a été indiqué que le paysage de l'enseignement supérieur égyptien comprend différentes catégories d'universités, y compris les universités publiques traditionnelles, une nouvelle catégorie d'universités nationales à vocation communautaire, les universités privées et les universités internationales. La supervision de ces universités est assurée par différents conseils suprêmes qui veillent au respect de la qualité de l'enseignement supérieur. Parallèlement, l'agence égyptienne d'assurance qualité NAQAAE collecte également des données pertinentes et supervise la qualité de l'enseignement supérieur dans le pays. Par conséquent, les données sur l'enseignement supérieur égyptien sont principalement concentrées dans les différentes universités, avec des niveaux de performance variables. En ce qui concerne l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques, les Conseils suprêmes assurent la mise en commun des données pour une perspective nationale.

Au Maroc, les données collectées auprès des universités sont compilées et analysées par la Direction de la stratégie et des systèmes d'information du Ministère de l'Enseignement supérieur, et sont disponibles au public sur le site <https://www.enssup.gov.ma/storage/statistique/البيانات%20الاعلانية%20للعام%20الأكاديمي%202018-2019.pdf>. Une compilation annuelle et assez complète est publiée chaque année en arabe et en français, intitulée L'Enseignement supérieur en chiffres, qui permet de comparer l'année universitaire en cours avec les années précédentes. La dernière édition de cette compilation concerne l'année 2022.

Les données recueillies concernent :

- la liste des écoles et instituts dans :
 - les universités publiques;
 - les écoles supérieures spécialisées;
 - l'université publique privée;
 - les établissements privés d'enseignement supérieur;
- les étudiants :
 - nombre de nouveaux étudiants;
 - nombre de nouveaux étudiants / domaine d'études ;
 - tous les étudiants/domaine d'études;
 - nombre total d'étudiants inscrits;
 - nombre d'étudiants/université;
- la faculté :
 - professeurs à temps plein;
 - personnel administratif à temps plein;
- nombre total d'étudiants diplômés;
- étudiants inscrits ayant des besoins particuliers
- élèves diplômés ayant des besoins spéciaux.

Le MoHE gère également la plateforme MASAR, qui conserve le dossier de chaque étudiant, de l'entrée dans l'enseignement pré primaire à l'obtention d'un diplôme universitaire.

Une analyse critique montre qu'en général, les données ne sont disponibles au public que sous forme de fichiers pdf, mais l'accès est ouvert. Un système d'information existe au sein du MEH, mais il n'est pas unifié au niveau des universités, d'où proviennent les données. Ainsi, la seule source publique de données nationales sur l'enseignement supérieur au Maroc est celle fournie par le MES. D'autres données (comme les faits et les chiffres) sont également disponibles dans les universités.

Les données sont disponibles publiquement et gratuitement sous la forme de fichier pdf. Elles sont tout à fait pertinentes pour l'analyse macro et méso. Cependant, les données manquent, par exemple, de niveau géographique, de type d'enseignement : temps plein, temps partiel, enseignement à distance, de domaines d'études standardisés, comme la Classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO. Une telle normalisation est importante pour effectuer des comparaisons régionales ou internationales.

La durabilité de ces données dépend de leur éventuelle compilation à un niveau microéconomique et de leur disponibilité sous d'autres formes. Les données manquent également concernant l'employabilité et

l'insertion sur le marché du travail. Cependant, des données brutes sur l'employabilité des jeunes sont disponibles auprès du Haut-Commissariat au Plan.

Présentant l'état de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans son pays, le participant de la Tunisie a noté que la situation est très similaire à celle du Maroc. Les données collectées au niveau universitaire sont compilées par le MES et mises à la disposition du public en arabe et en français, avec un résumé en anglais, sur son [site web](#).

Les données sont disponibles sous la rubrique *Enseignement supérieur et recherche scientifique en chiffres*, une publication annuelle. Les données disponibles les plus anciennes datent de l'année universitaire 2011-2012 et les plus récentes de 2021-2022. Des tableaux d'évolution sur cinq ans permettent des comparaisons.

Les données comprennent les ressources financières (budget du ministère de l'Éducation, part du PIB), les ressources humaines, les universités (publiques, écoles supérieures, écoles privées), le nombre d'étudiants (étudiants de sexe féminin, étudiants de sexe masculin, étudiants étrangers), les diplômes délivrés (licence - privé/public, master - privé/public), les étudiants/domaine d'étude/masculin/féminin/total ; les étudiants étrangers/secteur : évolution quinquennale ; nombre de nouveaux étudiants/domaine d'études/université ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/université ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/gouvernorat ; tous les étudiants des universités publiques/diplôme/université ; tous les étudiants des instituts privés/diplôme/gouvernorat ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/diplôme ; tous les étudiants des instituts privés/secteur/diplôme ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/école ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/école ; tous les étudiants des universités publiques/secteur/gouvernorat ; tous les enseignants/rang/statut ; personnel enseignant à plein temps/grade/université ; personnel administratif/technique/type ; diplômes délivrés par le secteur public/ministère de tutelle/niveau ; diplômes délivrés par le secteur privé/domaine d'étude/type ; recherche scientifique (unités de recherche/domaine de recherche/nombre de chercheurs/grade, centres de recherche/ministère) ; services sociaux (bureaux des services sociaux/nombre de bourses, prêts étudiants, nombre d'étudiants résidents/bureau des services sociaux/gouvernorat, repas servis par jour/gouvernorat, contrats de services de santé/bureau des services sociaux/gouvernorat) et, nombre d'étudiants actifs dans les clubs/bureau des services sociaux/type de club. À l'instar des données marocaines, la base de données statistiques de l'ES tunisien manque également de données sur l'employabilité et l'insertion.

En Libye, il existe une modeste tentative de systématisation de la collecte de données sur l'enseignement supérieur. Cependant, le système a encore besoin d'un développement substantiel, notamment en termes de collecte et d'analyse des données. Le Ministère de l'Enseignement supérieur a récemment commencé à réactiver le Centre d'information et de données (IDC) qui n'est pas encore en mesure d'offrir des données fiables. L'IDC est la plateforme officielle qui fournit des données pertinentes sur le système d'enseignement supérieur. Cependant, il est indiqué que ses données ne sont pas facilement accessibles pour le moment. Actuellement, les données ne sont disponibles que sous forme papier, et il est difficile d'y accéder et de fournir une analyse solide. De plus, pour accéder aux données, il faut entrer en contact avec l'IDC, un processus que l'informateur a décrit comme «un processus très long et qui peut être implacable». Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur effectuent leur propre collecte et stockage de données. Ces données ne sont pas non plus encore numérisées. Il est indiqué que des efforts sont faits pour en créer des

versions électroniques. En outre, pour accéder aux données, il faut faire des efforts individuels pour contacter officiellement chaque institution séparément. En effet, chaque institution conserve ses propres données. L'IDC a pour fonction de les relier à un centre. C'est une bonne occasion de créer des pratiques durables de collecte de données dans le pays et de poursuivre la coordination avec les mécanismes régionaux.

De même, l'expérience dans les autres États d'Afrique du Nord montre que les données sur l'enseignement supérieur sont disponibles sous la forme d'un rapport statistique annuel, soit par le truchement des institutions nationales de statistiques (par exemple en Égypte et en Algérie), soit par l'entremise des ministères de l'Enseignement supérieur (par exemple en Mauritanie). Bien que les rapports annuels soient disponibles en ligne sur les sites web des institutions concernées, certains ne sont pas toujours accessibles (Algérie) tandis que dans le cas de la Tunisie, les statistiques sur l'enseignement supérieur ne sont disponibles en ligne que de manière limitée. D'autre part, la collecte de données sur l'enseignement supérieur en Mauritanie semble accuser un retard important. Il a été révélé que, depuis l'annonce d'une première édition des annales statistiques de l'enseignement supérieur mauritanien, annoncée en 2015 par le ministère de l'Éducation, les progrès ont été limités.

À la fin de la réunion, les participants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'initiative de partage d'informations et de capacités dans la région de l'Afrique du Nord et ont recommandé que la dynamique créée par la réunion du groupe de réflexion soit maintenue pour permettre à d'autres échanges et une coopération axée sur des questions communes. L'importance de données fiables dans la détermination des politiques a été soulignée et l'échange et le partage de données et de bases ont été encouragés comme moyen de développement social commun.

Il a été demandé d'accorder une plus grande attention à l'employabilité, par l'orientation et la promotion des compétences du marché et la coopération avec l'industrie, ainsi que par le développement des programmes d'études. Un suivi plus étroit de l'insertion des diplômés dans l'économie a également été recommandé.

Dans l'ensemble, le manque d'instruments et d'institutions régionaux sur l'enseignement supérieur en général et la collecte de données, en particulier, caractérise cette région. En même temps, les systèmes nationaux de la région présentent des similitudes dans la manière dont la collecte des données est gérée au niveau national. Ainsi, les interventions visant à résoudre le problème des données dans la région peuvent être conçues pour combler les lacunes observées au niveau régional et utiliser les systèmes nationaux existants comme un élément de base vers des mécanismes de collecte de données nationales plus harmonisés.

3.5. Initiatives de collecte de données en l'Afrique de l'Est/IUCEA

Selon l'Union africaine, la région de l'Afrique de l'Est comprend 14 États membres : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie et Ouganda. La CER la plus efficace et la plus fonctionnelle de la région est la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Cependant, seuls 6 pays de la région sont membres de l'EAC. Les autres pays sont membres d'une ou plusieurs autres CER, dont le COMESA, l'IGAD et la SADC. Par conséquent, étant donné que le cas de certains pays est couvert par la section sur la SADC et que les autres CER sont exclues de la portée du rapport de cartographie, faute d'une activité régionale significative sur l'ES, cette section se concentrera sur les pays membres de la CAE.

Le [traité portant création de la CAE](#) prévoit l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur et de formation dans les pays membres afin d'améliorer le développement des ressources humaines et la mobilité des personnes, de la main-d'œuvre et des services. L'article 5 (1) du Traité instituant la Communauté d'Afrique de l'Est énonce les objectifs de la Communauté comme suit : «élaborer des politiques et des programmes visant à élargir et à approfondir la coopération entre les États partenaires dans les domaines politique, économique, social et culturel, la recherche et la technologie, la défense, la sécurité et les affaires juridiques et judiciaires, pour leur bénéfice mutuel.» Le Traité EAC fournit un cadre juridique pour la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation. Plus précisément, l'article 102 du Traité EAC prévoit l'éducation et la formation comme suit :

1. Afin de promouvoir la réalisation des objectifs de la CAE tels que définis à l'article 5 du traité de la CAE, les États partenaires conviennent de prendre des mesures concertées pour favoriser la coopération en matière d'éducation et de formation au sein de la CAE.
2. Les États partenaires, en ce qui concerne l'éducation et la formation :
 - a. coordonner leurs politiques et programmes de développement des ressources humaines ;
 - b. renforcer les institutions communes de recherche et de formation existantes et, le cas échéant, en créer de nouvelles ;
 - c. coopérer à la formation industrielle ;
 - d. développer des programmes communs dans l'enseignement de base, intermédiaire et supérieur, ainsi qu'un programme général d'éducation des adultes et de formation continue dans les États partenaires, de manière à favoriser l'émergence d'un personnel bien formé dans tous les secteurs en rapport avec les buts et objectifs de la CAE ;
 - e. harmoniser les programmes d'études, les examens, la certification et l'accréditation des établissements d'enseignement et de formation dans les États partenaires grâce à l'action conjointe de leurs organismes nationaux compétents chargés de l'élaboration de ces programmes d'études ;
 - f. relancer et renforcer les activités du Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est (c'est nous qui soulignons) ;
 - g. encourager et soutenir la mobilité des étudiants et des enseignants au sein de l'EAC ;
 - h. échanger des informations et des expériences sur les questions communes aux systèmes éducatifs des États partenaires (c'est nous qui soulignons) ;
 - i. collaborer à la mise en place de programmes d'éducation et de formation pour les personnes ayant des besoins spéciaux et d'autres groupes défavorisés ;
 - j. encourager et soutenir la participation du secteur privé au développement des ressources humaines par l'éducation et la formation ; et
 - k. identifier et développer les centres d'excellence dans la région, y compris les universités'.

Conformément à cela, le Conseil interuniversitaire d'Afrique de l'Est (IUCEA) est en mesure de jouer un rôle essentiel dans le développement et l'harmonisation de l'enseignement supérieur dans la région. Ses mandats sont clairement stipulés dans le Protocole de l'IUCEA de 2002 et la [Loi de l'IUCEA de 2009](#). Ces deux textes sont les instruments juridiques qui ont intégré l'IUCEA dans le cadre de l'EAC. L'IUCEA compte actuellement des universités membres provenant des six pays de la CAE et divers domaines de coopération entre ces universités.

L'article 5 de l'Acte de l'IUCEA de 2009 décrit les principaux objectifs de l'IUCEA qui sont, entre autres, de renforcer la communication régionale par le biais de réseaux, de fournir un forum de discussion sur un large éventail de questions académiques et autres relatives à l'enseignement supérieur en Afrique de l'Est, y compris l'assistance aux universités membres et à leur personnel académique dans les activités de gouvernance et de gestion, ainsi que le développement de processus d'assurance qualité. Ces mandats exigent un niveau important de coordination et de coopération entre ses membres. Un domaine de coopération incontournable est la coordination dans la collecte et la gestion des données sur l'enseignement supérieur dans la région.

Dans cette perspective, les fonctions de l'IUCEA, prévues à la section 6 de l'Acte de 2009 de l'IUCEA, stipulent que le Conseil doit assurer le développement d'un réseau numérique complet reliant les universités membres pour soutenir et promouvoir de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage, la diffusion de l'information par le Conseil et entre les universités membres et les partenaires de recherche (section 6(a)) ; et la section 6(b)(iv) prévoit que le Conseil doit promouvoir des programmes de recherche et de développement en collaboration, y compris en aidant à *établir une base de données sur la capacité de recherche et les activités actuelles dans la Communauté d'Afrique de l'Est*. Cela donne à l'IUCEA l'autorité et le mandat légal pour développer un mécanisme de collecte de données sur l'enseignement supérieur régional, tel qu'un système de gestion de l'information sur l'enseignement supérieur (HEIMS). Le [plan stratégique de l'IUCEA pour 2016-2021](#) prévoit également l'élaboration d'une politique régionale de gestion de l'information et des données.

D'autres activités de réglementation académique entreprises par l'IUCEA qui pourraient avoir une certaine pertinence pour la question de la collecte de données comprennent le développement d'un cadre politique et de principes pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique de l'Est ; le développement d'instruments régionaux d'assurance qualité contenus dans le «Manuel pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur» ; l'établissement du cadre d'assurance qualité de l'Afrique de l'Est ; le développement du cadre des qualifications de l'Afrique de l'Est pour l'enseignement supérieur (EAQFHE) ; une politique de mobilité des étudiants pour améliorer la mobilité transfrontalière des étudiants ; et des critères pour les programmes académiques, qui ont contribué à l'émergence du système d'assurance qualité de l'Afrique de l'Est.

État actuel des initiatives de collecte de données dans la région

Contrairement aux autres régions couvertes par ce rapport de cartographie, les efforts pour organiser un groupe de discussion facilité par HAQAA2 et l'IUCEA sur l'état des initiatives de données dans la région ne se sont pas concrétisés pour diverses raisons. L'une des raisons est que l'IUCEA a déjà réalisé une étude complète sur le «Statut du système de gestion de l'information de l'enseignement supérieur de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)» en 2020. Cette section sur l'état actuel des initiatives de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région est basée sur l'interprétation et la mise en contexte des résultats de l'étude de l'IUCEA en accord avec les objectifs de ce rapport de cartographie. ⁶

6. IUCEA. Juin, 2020. Statut du système de gestion de l'information sur l'enseignement supérieur de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), un rapport d'étude. Les rédacteurs du rapport tiennent à remercier l'IUCEA pour avoir autorisé l'accès et l'utilisation du rapport d'étude.

Comme nous l'avons vu plus haut, les cadres juridiques et politiques ainsi que les cadres institutionnels de l'EAC sont beaucoup plus avancés dans le processus d'intégration régionale que ceux des autres régions. Actuellement, l'IUCEA travaille à la mise en place d'un système de gestion de l'information sur l'enseignement supérieur à l'échelle de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) qui peut interagir avec ceux du niveau national. Conformément au cadre de cartographie adopté pour ce rapport, les informations suivantes seront essentielles dans l'effort de mise en place d'un mécanisme régional de collecte de données sur l'ES/HEMIS.

Premièrement, il faut un cadre juridique et politique qui permette l'établissement d'un mécanisme régional de collecte de données. Comme il a été montré dans la section 3.5 ci-dessus, l'environnement juridique et politique au niveau de la CAE est permissif et favorable à un tel mécanisme régional de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans le cadre de l'IUCEA. En outre, chaque commission/conseil national de l'enseignement supérieur dans les pays membres de la CAE a le mandat légal de collecter des données auprès des établissements d'enseignement supérieur relevant de sa compétence réglementaire (IUCEA, 2020). De même, il existe également des instruments politiques favorables adoptés au niveau régional qui favorisent généralement l'intégration des systèmes d'enseignement supérieur dans la région. Cependant, il est encore nécessaire de développer une politique spécifique à la gestion de l'information et des données sur l'enseignement supérieur au niveau régional afin d'aider à la réalisation d'un SIGE régional.

Deuxièmement, l'existence de mécanismes institutionnels au niveau régional et national sera essentielle. Tout d'abord, la création de l'IUCEA, en tant qu'organe de la CAE, est une étape importante pour faciliter un processus d'intégration régionale plus large et pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur dans la région en particulier. L'IUCEA est légalement mandatée pour créer des liens entre les EES dans les pays membres et a donc le mandat de recueillir des données sur l'enseignement supérieur au niveau de la CAE. En outre, il existe dans chaque pays des commissions/conseils d'enseignement supérieur qui ont le mandat de collecter des données auprès des établissements d'enseignement supérieur. Cela crée une opportunité d'établir un mécanisme régional de collecte de données en reliant les collectes de données à celles du niveau national. Cela nécessite, au minimum, l'existence de HEMIS au niveau des commissions/conseils nationaux pour l'enseignement supérieur. Cependant, en l'état actuel des choses, ce n'est pas le cas pour tous les pays membres de l'EAC (IUCEA, 2020). Le tableau suivant montre l'état du HEMIS dans chaque pays membre.

Tableau 3 : HEIMS disponibles dans les commissions et conseils pour l'enseignement supérieur dans l'EAC

Conseil national/Commission pour l'enseignement supérieur	Disponible HEMIS
Commission tanzanienne pour les universités (TCU)	Universities Information Management System (UIMS) ; Programme Management System (PMS) ; et Foreign Awards Assessment System (FAAS).
Sud-Soudan	Aucun système de gestion de l'information sur l'ES n'est en place.
Commission pour l'éducation universitaire (CUE) du Kenya	Elle est en train de mettre en place le système en ligne suivant : Un système de gestion de l'information (SGI) qui comporte des modules clés sur l'assurance qualité et l'accréditation, les ressources humaines, les finances, la collecte de données.
Commission nationale de l'enseignement supérieur (CNES) du Burundi	Aucun système de gestion de l'information sur l'ES n'est en place.
Le Conseil de l'enseignement supérieur (HEC) du Rwanda	Est en train de mettre en œuvre les systèmes en ligne suivants : Système de gestion de l'information pour la candidature et l'accréditation des programmes ; et Système de gestion de l'information pour la candidature et l'accréditation des universités privées.
Le Conseil national de l'enseignement supérieur (NCHE) de l'Ouganda	Est en train de mettre en œuvre les systèmes en ligne suivants : Système de gestion de l'information des programmes académiques et Système de gestion de l'information des universités.

Source : IUCEA 2020

En outre, il est important que les HEIMS nationaux, lorsqu'ils existent, soient interopérables avec ceux des établissements d'enseignement supérieur et, à terme, avec un système régional. Cela nécessite de développer une politique de collecte des données ainsi que d'harmoniser les définitions des indicateurs pour assurer la comparabilité aux différents niveaux. Il est également important de garantir la lisibilité entre les deux systèmes en développant des interfaces de programmation d'applications (API) appropriées si les deux systèmes doivent être reliés. Idéalement, la même interopérabilité existera entre les HEMIS au niveau national et au niveau des EES. Cependant, il ne s'agit pas d'une condition essentielle à l'existence d'un HEMIS régional fonctionnel. En fait, la plupart des HEMIS au niveau national dans les pays membres de l'EAC ne sont pas encore totalement interopérables (IUCEA, 2020). Les conseils/commissions nationaux envoient un format de collecte de données pour recueillir les données des EES sur une base annuelle.

Troisièmement, il est essentiel d'évaluer quelles données sont collectées et dans quel but. Aux fins du rapport de cartographie, les données collectées dans la région EAC sont évaluées en fonction des objectifs du CESA ainsi que du processus plus large d'harmonisation de l'enseignement supérieur au niveau régional et continental. La conclusion générale de l'étude de l'IUCEA est que la plupart des universités dans les États partenaires de la CAE ont ou sont en train de mettre en place un système de gestion de l'information qui saisit les informations sur les universitaires (y compris les données d'admission, l'inscription des étudiants,

les diplômés, les abandons d'étudiants) ; les ressources humaines (universitaires, de recherche, administratifs et techniques / personnel de soutien) ; les actifs (installations et infrastructures) ; les finances (données sur les recettes et les dépenses). Les commissions nationales et les conseils de l'enseignement supérieur ont fourni des informations sur les universités chaque année dans leurs rapports annuels. Les informations sur les universités étaient demandées aux universités par les commissions nationales/conseils de l'enseignement supérieur selon un format donné. Ces formats variaient légèrement d'un pays à l'autre et étaient orientés vers le cadre d'assurance qualité de l'EAC et les cadres nationaux d'assurance qualité. Les commissions et conseils documentent également les informations sur les programmes accrédités et les institutions/universités agréées/accréditées et autorisées. Par conséquent, même si certaines des données collectées par les institutions peuvent être utilisées pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du CESA, la collecte de données dans la région EAC n'est pas, du moins formellement, liée aux objectifs du CESA.

3.6. Initiatives de collecte de données de la région d'Afrique centrale

La région d'Afrique centrale comprend en grande partie des pays francophones. La région abrite l'une des huit CER reconnues par l'Union africaine - la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La CEEAC est actuellement composée de 11 États membres. La CEEAC a commencé à fonctionner en 1985, mais est restée inactive pendant plusieurs années en raison de difficultés financières (non-paiement des cotisations des membres) et du conflit dans la région des Grands Lacs.

Comme les autres CER, la CEEAC a de vastes objectifs politiques, sociaux et économiques. Le [traité instituant la CEEAC](#) prévoit dans son article 4(1) les objectifs de la Communauté :

La Communauté a pour objectif de promouvoir et de renforcer la coopération harmonieuse et le développement équilibré et autonome dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, notamment dans les domaines de l'industrie, des transports et des communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, *des ressources humaines, du tourisme, de l'éducation, de la formation continue, de la culture, de la science et de la technologie et de la circulation des personnes*, afin de réaliser l'autosuffisance collective, d'élever le niveau de vie de ses peuples, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de favoriser l'établissement de relations étroites et pacifiques entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. (C'est nous qui soulignons)

Pour atteindre ces objectifs, le traité fixe comme l'un de ses buts la préparation de politiques nationales harmonisées dans divers domaines d'intérêt stratégique - l'éducation étant l'un de ces domaines (article 4(2)f). Le traité envisage l'harmonisation des politiques éducatives d'une manière qui soit ancrée dans la réalité économique et socioculturelle spécifique de la région et qui produise des diplômés contribuant au progrès et au développement social de la région. Outre l'harmonisation des politiques éducatives, le traité invite les États membres à prendre plusieurs mesures spécifiques pour atteindre les objectifs d'une politique éducative harmonisée. L'une de ces mesures est la promotion de l'échange systématique d'expériences et d'informations sur la politique et la planification de l'éducation (article 61(2)d). Cette mesure jette les bases juridiques de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur en général et de la collecte et de l'échange de données sur l'enseignement supérieur en particulier.

En ce qui concerne la collecte et l'échange de données au niveau régional, l'article 69 du traité exige que :

Les États membres coopèrent à la normalisation et à l'harmonisation de leurs procédures comptables dans le double but de :

a) la normalisation des méthodes d'enregistrement des données comptables, d'évaluation des actifs et des passifs et de présentation des résultats, afin qu'ils soient comparables et que les comptes puissent être consolidés tant au niveau national que sous-régional ;

b) *améliorer les méthodes de gestion et de contrôle des performances des entreprises, des unités administratives et des organismes d'État.*

2. Les États membres harmonisent les lois et les plans comptables existants et futurs et favorisent tout effort et tout instrument susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs du paragraphe 1 du présent article.

3. Les États membres harmonisent, dans un délai de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent traité, leurs législations fiscales, notamment en ce qui concerne les règles d'assiette et les taux applicables aux impôts indirects non perçus par l'administration des douanes, afin de favoriser l'établissement d'entreprises dans la Communauté.

4. *Les États membres mettent tout en œuvre pour intégrer et interconnecter leurs traitements de données.* (C'est nous qui soulignons)

En outre, le protocole sur la coopération dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'éducation, de la formation et de la culture entre les États membres de la CEEAC est intégré au traité établissant la CEEAC. Le protocole fournit la base pour l'harmonisation des politiques d'éducation et la coordination dans le développement de projets et de programmes communs. La CEEAC a également adopté un programme sur l'éducation en 2009. Ce programme contient deux axes stratégiques : les centres d'excellence et les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation. Cependant, à ce jour, peu de progrès ont été enregistrés dans le domaine des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation qui sont pertinents pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur.

Etat actuel des initiatives de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région Afrique centrale/CEPAC

Cette étude cartographique est basée sur un groupe de discussion afin d'évaluer, entre autres, dans quelle mesure et à quel niveau les données sur l'enseignement supérieur sont collectées dans la région ; s'il existe des initiatives et des mandats régionaux à cette fin, et si la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région est liée aux objectifs du CESA. Le groupe de discussion a été facilité par HAQAA2 et accueilli par l'Association des Universités Francophones (AUF) pour l'Afrique centrale et les Grands Lacs.

Le groupe de discussion de l'AUF comptait 8 participants de trois pays : Cameroun, Tchad et RDC. Le contact avec la RDC s'est fait par téléphone. Les participants ont souligné que la collecte de données sur l'enseignement supérieur est limitée au niveau national et que le système et les pratiques de collecte de données au niveau national varient d'un pays à l'autre. Bien qu'une structure nationale avec un ministère de l'enseignement

supérieur, un NHCE et un NSO ait été signalée dans les trois pays. Il a également été noté qu'il n'existe aucun lien entre la collecte de données au niveau national et les politiques et stratégies définies au niveau régional ou continental. Les données sont collectées au niveau national directement auprès des universités en utilisant différentes méthodes. Mais il n'existe pas de système automatisé de collecte de données au niveau national.

Bien que les participants aient déclaré que les données sur l'enseignement supérieur sont utilisées à des fins d'élaboration de politiques au niveau national, ils ont identifié plusieurs défis dans le système. Il a été déclaré que les expériences de collecte de données mettent en exergue la nécessité d'une politique de coordination régionale pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur à des fins continentales. Au niveau national, les répondants ont soulevé le besoin de politiques pour définir strictement la propriété des activités HEMIS parmi les parties prenantes de l'écosystème de données. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de politique claire sur qui, parmi le ministère de l'Éducation, l'office national des statistiques et l'autorité d'accréditation de l'enseignement supérieur, est propriétaire du processus et du produit.

Les contrôles bureaucratiques entravent également la diffusion des données. Les données sur l'enseignement supérieur sont étroitement réglementées et ne sont accessibles qu'aux personnes « clés » des cercles politiques. Le processus de vérification, comme la triangulation, prend également beaucoup de temps en raison des délais de réponse des autres ministères et entités statistiques des pays. Il y a un manque de financement et d'expertise pour collecter et analyser les données et, dès que cette capacité est développée, elle est « détournée » au profit des organisations qui font un travail similaire sur le continent. Les répondants ont donc encouragé la coordination des ressources afin d'atténuer les risques de duplication des activités et de mieux se concentrer sur la collecte de données sur la dynamique de l'enseignement supérieur dans la région.

Pour les besoins du présent rapport de cartographie, le groupe de discussion a été un exercice instructif en termes de mise en évidence du manque d'initiatives en matière de données au niveau régional ; de l'absence d'impact de la pleine application des cadres juridiques et politiques régionaux pour permettre une meilleure coopération vers un système régional de collecte de données sur l'enseignement supérieur ; du manque d'engagement actif sur l'enseignement supérieur au niveau régional, et de la nécessité de sensibiliser les décideurs politiques aux objectifs du CESA aux niveaux national et régional. Cependant, en raison de l'absence de participants au groupe de discussion représentant la majorité des pays de la région ainsi que du manque de réponse aux questions de suivi, le présent rapport de cartographie n'est pas en mesure de présenter l'image complète au niveau national.

Dans l'ensemble, les différences entre les régions varient en termes d'environnement juridique et politique, de dispositions institutionnelles disponibles au niveau régional ainsi que de capacité de collecte de données au niveau national. Bien qu'il y ait certains points communs dans les défis et les opportunités présents dans les régions, ces derniers varient également beaucoup d'une région à l'autre. Par conséquent, ces différences imposent également une stratégie d'intervention différente pour chaque région. Le tableau suivant résume les différences observées entre les régions et les interventions souhaitées, telles qu'identifiées par la recherche documentaire et les discussions de groupe.

Tableau 4: Comparaison de l'état de la collecte des données sur l'enseignement supérieur dans les cinq régions africaines

Critères de comparaison	Afrique australe	Afrique de l'Est	Afrique centrale	Afrique occidentale	Afrique du Nord
Existence d'un instrument de politique régionale pertinent pour la collecte de données	Disponible et en cours de mise en œuvre	Disponible et en cours de mise en œuvre	Disponible, mais pas efficace	Disponible sur	Non disponible
Existence d'un instrument juridique régional sur l'ES et de la Collecte de données sur l'ES	Disponible et en cours de mise en œuvre	Disponible et en cours de mise en œuvre	Disponible, mais manque d'application domestique efficace	Disponible sur	Non disponible
Existence d'une institution régionale ayant pour mandat de travailler sur la régionalisation de l'enseignement supérieur.	Disponible et reconnu par le CER (SARUA)	Disponible et légalement reconnu par le CER (IUCEA)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Mécanisme régional de collecte de données	En cours d'établissement	En cours d'établissement	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Défis	- Caractère incomparable des données collectées par les universités - la définition des données n'est pas la même dans les différents pays - les données n'éclairent pas l'élaboration des politiques - difficulté de collecter les données sur les EES privés - des capacités limitées au niveau individuel, institutionnel, national et régional - certaines institutions ne disposant pas d'ITS	- La collecte de données n'est pas liée aux objectifs du CESA - préoccupations concernant la comparabilité des données - Absence de politique spécifique à la collecte de données - le manque de ressources humaines et d'infrastructures adéquates pour gérer le système HEMIS national et, éventuellement, régional. - certaines lois nationales sur la confidentialité des données affectent négativement l'échange de données	- La collecte de données sur l'enseignement supérieur est limitée au niveau national - Le système et les pratiques de collecte de données varient d'un pays à l'autre. - il n'y a pas de lien avec les politiques et stratégies définies au niveau régional ou continental. - manque de financement et d'expertise pour collecter et analyser les données	- La collecte de données n'est pas liée aux objectifs du CESA - le manque de sensibilisation aux stratégies et objectifs continentaux (y compris le CESA) - l'absence d'un ensemble de critères clairs pour la collecte des données - l'absence de politique claire en matière de collecte de données - l'absence de mandat de collecte de données au niveau régional - réponses limitées pour les enquêtes - financement limité pour les enquêtes - problème d'infrastructure	- La collecte de données n'est pas liée aux objectifs du CESA - préoccupations concernant la comparabilité des données - Absence de politique en matière de collecte de données - le manque relatif de coopération entre les pays en matière d'enseignement supérieur dans la région - un retard important dans la collecte des données, en particulier en Mauritanie.

Opportunités	- la possibilité d'intégrer le système de données de la SADC par le biais du fournisseur de réseau - l'adhésion politique au niveau des CER pour un HEMIS SADC - l'existence d'organismes nationaux chargés de la collecte des données sur l'enseignement supérieur	- la volonté de travailler en étroite collaboration avec les EES - les données sont utilisées pour l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional. - Existence d'un mandat national pour la collecte de données sur l'ES - la plupart des données collectées dans de nombreux États sont pertinentes pour le suivi et l'évaluation du CESA, comme les inscriptions, les finances, les diplômés (y compris les doctorants)... - le processus d'harmonisation de l'ES est profondément ancré dans le processus de l'IR	- Présence active de l'AUF en tant que forum pour les établissements d'enseignement supérieur de la région. - certains pays de la région ont une pratique de collecte de données nationales relativement efficace (Cameroun)	- existence d'un engagement politique au niveau des CER pour un HEMIS régional - l'existence d'institutions au niveau national chargées de la collecte de données sur l'ES	- la volonté de travailler en étroite collaboration avec les EES - la plupart des autorités/conseils nationaux de l'enseignement supérieur ont le mandat de collecter des données - la plupart des systèmes nationaux ont la capacité de collecter des données - Les données sont utilisées pour l'élaboration des politiques au niveau national. - La plupart des données collectées dans de nombreux États sont pertinentes pour le suivi et l'évaluation du CESA, comme la mobilité, les finances, les diplômés du doctorat.
l'état de la collecte de données au niveau national	- l'existence d'organismes nationaux chargés de la collecte de données sur l'enseignement supérieur - La plupart des CHE nationaux disposent de capacités adéquates pour collecter des données. - La plupart des établissements d'enseignement supérieur utilisent l'ITS pour la collecte de données.	- la plupart des conseils/commissions nationales de l'enseignement supérieur disposent du système HEMIS et sont en mesure de collecter des données sur l'enseignement supérieur. - HEMIS au niveau des EES et au niveau national pas encore interopérable - collecte et diffusion de données dans un certain nombre de pays non automatisées au niveau national - Les autorités/ conseils nationaux de l'enseignement supérieur ont le mandat légal de collecter des données.	Pas assez de données	Pas assez de données	- la collecte et la diffusion des données ne sont pas automatisées dans certains pays - disparité avec les normes internationales dans les données collectées - La plupart des autorités/conseils nationaux de l'enseignement supérieur ont pour mandat de collecter des données. - la plupart des systèmes nationaux ont la capacité de collecter des données - Les données sont utilisées pour l'élaboration des politiques au niveau national.

Intervention nécessaire	- soutenir la mise en place du système régional HEMIS et créer des liens entre le système national et le système régional. - Adopter la définition des indicateurs - identifier les besoins et cibler l'assistance en matière de capacités au niveau individuel, national et régional - créer ou soutenir des forums de dialogue politique pour faire avancer l'agenda des données au niveau régional.	- l'adoption d'une politique régionale de gestion de l'information et des données sur l'enseignement supérieur - Promotion des objectifs du CESA auprès des décideurs politiques. - Programme de renforcement des capacités pour améliorer les ressources humaines et les infrastructures pour un HEMIS régional - aider au développement et à la définition d'indicateurs pertinents pour les objectifs régionaux et continentaux de l'enseignement supérieur - l'élaboration d'une loi sur l'accès à l'information et aux données au niveau de la CAE afin d'améliorer l'échange de données	-faire connaître le CESA et ses objectifs stratégiques. -créer ou soutenir des forums de dialogue politique pour faire avancer l'agenda des données au niveau régional. - soutenir le processus de création de liens entre le système national et le système régional -Aide au renforcement des capacités en termes de développement des infrastructures	- faire connaître le CESA et ses objectifs stratégiques. -créer ou soutenir des forums de dialogue politique pour faire avancer l'agenda des données au niveau régional. - soutenir le processus de création de liens entre le système national et le système régional -Adopter la définition des indicateurs - Assistance aux capacités en termes de développement des infrastructures	- soutenir le dialogue et l'engagement des EES transnationaux -amener les autorités de l'enseignement supérieur de la région à travailler à la création d'une compréhension commune de la collecte et de l'échange de données. -Promotion des objectifs du CESA auprès des décideurs politiques. - concevoir un programme de renforcement des capacités pour les pays de la région, en mettant l'accent sur les systèmes nationaux présentant des lacunes flagrantes en matière de collecte de données, comme la Mauritanie -Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération régionale.
------------------------------------	---	---	---	---	---

3.7 Vers une approche régionale de la collecte de données sur l'enseignement supérieur: le cas de l'EAC et la SADC

La comparaison entre les régions atteste de la disparité existante en termes d'existence de volonté politique, comme en témoigne l'adoption de mesures juridiques et politiques permettant la régionalisation de l'enseignement supérieur et les initiatives d'échange de données ; d'existence d'institutions régionales ayant pour mandat de travailler sur la régionalisation de l'enseignement supérieur ; de disponibilité de personnel qualifié pour la collecte et l'analyse des données à différents niveaux ; de disponibilité de la technologie et des installations pour le stockage et la récupération des données ; de disponibilité et d'adéquation du financement pour la recherche et la collecte de données ; d'état de la collecte de données au niveau national dans les régions respectives ainsi que d'existence d'initiatives régionales actives visant à mettre en place un mécanisme régional de collecte de données. (Voir le tableau 4 ci-dessus pour un résumé des comparaisons entre les régions.) Ces différences remettent en cause l'idée d'un mécanisme continental de collecte de données selon une seule approche.

L'évolution actuelle vers l'intégration continentale en Afrique, dans laquelle les communautés économiques régionales constituent des piliers importants, fait de l'harmonisation de l'enseignement supérieur l'un de ses domaines d'intervention. Cela présente une occasion unique de concevoir une nouvelle approche pour résoudre le problème des données de l'enseignement supérieur en Afrique. L'approche identifiée comme la plus appropriée est celle basée dans les régions, en s'appuyant sur leurs propres structures, processus et plans politiques régionaux. Par conséquent, les interventions dans les régions devront être conçues de manière à répondre aux besoins en matière de données et de renforcement des capacités des régions particulières, tout en ayant les points communs nécessaires pour servir d'éléments pour la constitution d'une base de données continentale comme envisagée dans le cadre du CESA.

Cela nécessite, tout d'abord, d'établir des mécanismes de collecte de données dans les régions, qui soient intégrés dans le processus de régionalisation de l'enseignement supérieur sous l'égide des CER respectives. Une fois ces mécanismes mis en place au niveau régional, sous les auspices des CER, les interventions visant à relever les principaux défis identifiés ci-dessus peuvent être adaptées aux besoins spécifiques de la région. L'état déjà avancé de la régionalisation de l'enseignement supérieur dans les régions permettra de remédier au manque de volonté politique de la part des États membres ou, du moins, de faciliter l'adhésion politique. Il convient toutefois de noter que cela nécessitera également une sensibilisation, une consultation et une négociation minutieuses. Et la mise en place de mécanismes régionaux au niveau des CER peut servir d'élément de base à la mise en place d'un mécanisme continental de collecte de données, s'inscrivant parfaitement dans l'approche globale suivie pour l'intégration en Afrique. Cette «approche régionale» n'est pas nouvelle puisqu'elle a déjà été utilisée dans des domaines pertinents pour la régionalisation de l'enseignement supérieur, comme l'assurance qualité, l'accréditation, la qualification et la reconnaissance des études et des diplômes.

En pratique, une telle approche présente de multiples opportunités pour résoudre le problème de la collecte de données sur l'enseignement supérieur au niveau continental. Par exemple, les mécanismes régionaux doivent être liés aux mécanismes nationaux de collecte de données sur l'enseignement supérieur de manière à faciliter le transfert des données en temps voulu. Cela nécessitera la mise en place de tels mécanismes dans les pays où il n'en existe pas ou le renforcement de la capacité des mécanismes existants. Étant donné qu'il

s'adressera à un nombre relativement restreint d'États dans une région donnée, la mise en place d'installations et d'infrastructures ainsi que la collecte, la gestion et la maintenance des données seront relativement plus faciles à entreprendre. En outre, la mise en place de systèmes régionaux de collecte de données facilitera la mobilisation de ressources humaines adéquates et qualifiées, familiarisées avec les systèmes éducatifs des régions et possédant les connaissances linguistiques spécifiques nécessaires. Cela permettra également de fournir des données comparables et désagrégées représentant fidèlement la réalité de chaque région et des pays de la région.

En l'état actuel des choses, les CER respectives d'Afrique orientale et australe sont déjà en train d'établir de tels mécanismes. Une attention particulière, du moins à court terme, dans ces deux régions et la fourniture de l'assistance nécessaire en matière de capacités pour soutenir ces initiatives auront des avantages divers et de grande portée. Tout d'abord, cela est avantageux du point de vue des ressources et du temps. En s'appuyant sur ces initiatives et en les soutenant, plutôt que de recommencer à zéro dans toutes les régions, on évitera la redondance et la duplication des efforts, ce qui permettra d'économiser beaucoup de temps et de ressources. Deuxièmement, une fois que cette approche aura été testée, les leçons et les résultats des interventions dans ces régions pourront être exploités et contextualisés pour étendre des expériences similaires aux autres régions. Il existe déjà une tendance dans ce sens, par exemple, lorsque les normes et standards EMIS développés dans une région africaine ont servi de base à des efforts similaires dans d'autres CER et au niveau continental. Troisièmement, et dans l'intervalle, des efforts peuvent être faits pour créer un environnement favorable dans les autres régions afin de s'assurer que les expériences des deux régions peuvent être effectivement transplantées. Cela permet un déploiement ciblé des ressources d'une manière qui reflète les besoins actuels des différentes régions.

4. INITIATIVES INTERNATIONALES

4.1 Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

L'ISU a été créé en 1999 en tant qu'organisation autonome ayant pour mandat de développer et de fournir des données opportunes, précises et pertinentes pour les politiques nécessaires afin de relever les défis d'environnements sociaux, politiques et économiques de plus en plus complexes et changeants. Pour produire des indicateurs d'éducation comparables au niveau international, l'ISU utilise comme principales sources des données administratives, des données d'enquêtes sur les ménages, des évaluations de l'apprentissage, des recensements de population et des données sur les dépenses publiques. La base de données de l'ISU travaille en collaboration avec les offices nationaux de statistiques (ONS) des pays membres et recueille, traite et diffuse des données concernant les performances et la structure de l'enseignement supérieur dans un pays. La relation entre l'UNESCO et les ONS offre un chemin de données existant qui peut informer les futures collectes de données continentales/régionales.

Selon l'Institut, les pays communiquent actuellement un peu moins de la moitié (49 %) des données nécessaires pour produire les indicateurs mondiaux de suivi de l'ODD 4.⁷ Dès le départ, il est donc évident que la base de données de l'ISU, à laquelle on se fie trop, ne permet pas nécessairement une analyse politique pleinement informée.⁸ En conséquence, l'ISU recourt à d'autres méthodes pour combler le vide - y compris des initiatives visant à renforcer la capacité des pays rapporteurs à améliorer la couverture de leurs données. Ceci indique où se situe exactement le problème et la nécessité de concevoir de nouvelles approches pour combler/atténuer cette lacune.

La base de données de l'ISU fournit des statistiques sur l'éducation dans deux catégories. La première série d'indicateurs est développée pour la collecte de données sur les performances des pays en matière d'ODD. La deuxième série fournit des données sur les autres indicateurs pertinents pour les politiques (OPRI). Cette catégorie comprend, entre autres, des indicateurs pertinents pour la politique de l'enseignement supérieur tels que la composition du personnel académique par sexe, le pourcentage d'enseignantes par niveau d'éducation, l'espérance de vie scolaire par niveau d'éducation, le nombre moyen d'années de scolarité, le nombre d'étudiants en mobilité internationale (entrants ou sortants), le nombre d'étudiants et les taux d'inscription par niveau d'éducation, le taux d'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur, le pourcentage de diplômés par domaine d'enseignement (enseignement supérieur), les dépenses d'éducation par nature de dépenses dans les établissements d'enseignement publics, le pourcentage d'étudiants par orientation de programme, le pourcentage d'inscription dans les établissements privés par niveau d'enseignement, le montant des dépenses publiques pour l'éducation, et le pourcentage du PIB dépenses publiques pour l'éducation sont accessibles.

La base de données est ouvertement accessible au public et offre une variété de moyens pour rechercher et télécharger un ensemble de données qui intéressent l'utilisateur. Cela reste l'un des points forts de la base de données que des bases de données similaires pourraient avoir à imiter.

7. <http://uis.unesco.org/en/news/uis-releases-more-timely-country-level-data-sdg-4-education>

8. Les chercheurs en éducation et de nombreuses bases de données internationales remarquables s'appuient directement ou indirectement sur cette base de données comme source des données les plus précises sur l'éducation.

Comme on l'a vu plus haut, les indicateurs de l'ISU sont très largement ventilés par sexe, niveau d'éducation, domaines d'études et plusieurs autres critères. Cependant, les manuels d'indicateurs du CESA présentent des ensembles spécifiques d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre réussie de son objectif stratégique 9. Il est donc intéressant de comparer les deux.

Tableau 5: Comparaison entre les indicateurs d'enseignement supérieur de l'ISU et les indicateurs du CESA Indicateurs d'enseignement supérieur

Manuel d'indicateurs du CESA - Indicateurs pour l'ES	Indicateurs correspondants de l'ISU
Nombre de doctorats obtenus par domaine	Non disponible
Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB	Non disponible
Inscription d'étudiants dans l'enseignement supérieur et tertiaire pour 100 000 habitants	Disponible sur
Ratio de mobilité entrante	Nombre et taux d'étudiants en mobilité internationale
Ratio de mobilité sortante	Nombre et taux d'étudiants en mobilité internationale
La qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale	Non disponible
Environnement propice à la recherche et à l'innovation par la mise à disposition d'infrastructures et de ressources adéquates.	Non disponible
Proportion d'apprenants inscrits dans : a. l'enseignement à distance, b. l'apprentissage ouvert, c. les programmes d'apprentissage en ligne.	Non disponible
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement	Disponible sur
Dépenses publiques courantes pour l'éducation en pourcentage des dépenses totales pour l'éducation par niveau	Disponible sur
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB	Disponible sur
Pourcentage d'apprenants apprenant une langue africaine comme matière.	Non disponible
Existence d'un cadre national des qualifications	Non disponible
Répartition en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude	Disponible sur
Indice de parité des sexes pour le taux de scolarisation brut	Disponible sur
Pourcentage d'enseignantes	Disponible sur
Taux d'abandon des filles par motif d'abandon	Non disponible
Pourcentage de filles inscrites dans les STEM	Non disponible
Pourcentage d'enseignants/conférenciers qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques selon les normes nationales	Non disponible
Existence d'un cadre national des qualifications	Non disponible

Comme le montre le tableau ci-dessus, il n'y a qu'un seul indicateur d'enseignement supérieur correspondant directement à la base de données de l'ISU qui peut être utilisé pour suivre la mise en œuvre de l'objectif stratégique 9 du CESA - Nombre et taux d'étudiants en mobilité internationale. Il existe plusieurs indicateurs dans la base de données de l'ISU à partir desquels les informations pour certains des indicateurs pertinents pour le CESA peuvent être déduites par une lecture combinée de différents indicateurs de l'ISU - mais probablement pas de manière complète et précise. Par exemple, les données de l'ISU sur les inscriptions dans l'enseignement supérieur pour les programmes CITE 8 combinées à d'autres indicateurs pertinents peuvent donner un aperçu de la performance d'un pays donné en ce qui concerne l'indicateur 9.1 du CESA - en supposant, bien sûr, que les données sur tous les autres indicateurs sont également disponibles. Cependant, même pour les indicateurs qui sont, au moins, indirectement pertinents pour mesurer les objectifs du CESA, les données de la base de données de l'ISU sont rarement disponibles et présentent des incohérences d'une année sur l'autre - en particulier en ce qui concerne les pays africains. Pour la plupart des indicateurs, des données complètes ne sont disponibles que pour très peu de pays, par exemple pour la période 2015-2020. Bien que la disponibilité des données varie d'un pays à l'autre, le nombre de pays pour lesquels aucune donnée n'est disponible est alarmant. L'exemple suivant illustre bien cette situation.

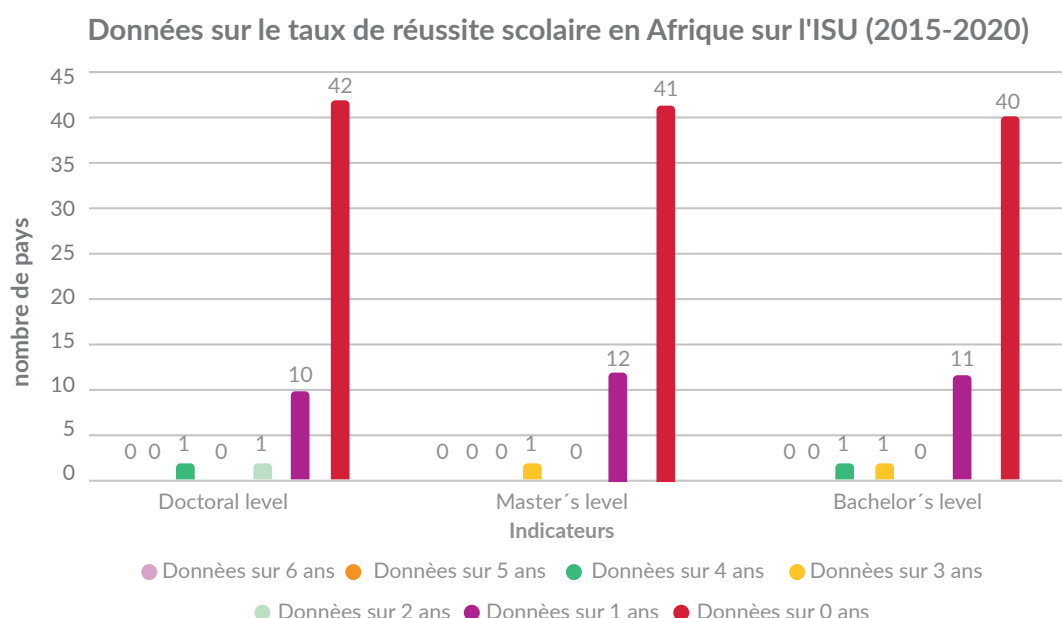
Tableau 6: Disponibilité des données de l'enseignement supérieur africain sur l'ISU pour 6 ans (2015 - 2020)

Indicateurs	Nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles pour la période couvrant 2015 -2020						
	6 ans.	5 ans.	4 ans.	3 ans.	2ans.	1an.	0an.
Dépenses publiques pour l'enseignement supérieur, US\$ (millions)	2	1	5	5	4	8	29
Dépenses publiques pour l'enseignement supérieur en pourcentage du PIB (%)	2	1	5	4	5	8	29
Dépenses courantes en pourcentage des dépenses totales dans les institutions publiques tertiaires (%)	1	0	3	5	4	7	34
Taux d'accès à l'éducation, obtention d'un baccalauréat ou d'une formation équivalente ou plus, population de 25 ans et plus, les deux sexes (%)	0	0	1	1	0	11	40
Taux d'accès à l'éducation, maîtrise ou formation équivalente ou plus, population de 25 ans et plus, deux sexes (%)	0	0	0	1	0	12	41
Taux d'accès à l'éducation, diplôme de doctorat ou équivalent, population de 25 ans et plus, deux sexes (%)	0	0	1	0	1	10	42
Taux brut d'obtention d'un premier diplôme (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur, pour les deux sexes (%)	0	4	4	4	1	6	35
Pourcentage d'inscription dans l'enseignement supérieur dans des établissements privés (%)	5	6	8	5	0	8	22

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la base de l'ISU.

La plupart de ces indicateurs correspondent à des informations très basiques sans lesquelles une compréhension/évaluation même minimale d'un système d'enseignement supérieur peut être difficile, voire quasiment impossible. De plus, le manque de données adéquates sur ces indicateurs se reflète grandement dans les choix de politiques socio-économiques et le développement global des pays. Par exemple, bien que l'accent soit mis sur l'importance de la recherche et de l'enseignement supérieur dans la réalisation du potentiel économique et de la compétitivité technologique du continent, cela ne peut être réalisé sans avoir une bonne idée, par exemple, du taux de réussite scolaire. Ceci est essentiel, entre autres, comme preuve de la disponibilité ou du manque de main-d'œuvre formée pour atteindre ces objectifs économiques. Cependant, les données sur le taux de réussite scolaire, au niveau du premier degré, du master ou du doctorat, pour les cinq années couvrant 2015 à 2020 ne sont pas disponibles dans la base de données de l'ISU pour plus de 40 pays africains.

Figure 1: Disponibilité des données de l'ISU pour les pays africains sur le taux d'achèvement de l'éducation



Source : Base de données de l'ISU, organisée par l'auteur

En outre, cette lacune devrait être une source de préoccupation pour différentes raisons. Premièrement, certaines des juridictions nationales pour lesquelles il n'existe pas de données font partie de celles considérées comme les plus développées et connues pour le nombre élevé d'institutions d'enseignement supérieur et d'étudiants, comme le Nigeria. Par conséquent, toute élaboration de politique au niveau régional/continental sans une prise en compte adéquate de l'état des lieux de ces systèmes ne peut être considérée comme documentée.

Cet écart persiste pour presque tous les indicateurs importants pour la politique de l'enseignement supérieur. Les indicateurs suivants de la base de données de l'ISU sont les plus pertinents pour l'élaboration des politiques de l'enseignement supérieur : dépenses publiques pour l'enseignement supérieur, dépenses publiques pour l'enseignement supérieur en pourcentage du PIB, dépenses courantes en pourcentage des

dépenses totales dans les établissements publics d'enseignement supérieur (%), taux brut d'obtention d'un premier diplôme (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur, pourcentage d'inscription dans l'enseignement supérieur dans des établissements privés (%), inscriptions dans l'enseignement supérieur en nombre par programme et par sexe, étudiants en mobilité internationale en Afrique, les deux sexes (nombre), étudiants en mobilité internationale en Afrique subsaharienne, les deux sexes (nombre), taux de mobilité sortante, toutes les régions, les deux sexes (%), taux de mobilité entrante, les deux sexes (%), flux net d'étudiants mobiles à l'international (entrants - sortants), taux de niveau d'études (licence ou formation équivalente ou supérieure, master ou formation équivalente ou supérieure, taux de réussite scolaire (diplômés d'une licence ou d'un titre équivalent ou plus, d'une maîtrise ou d'un titre équivalent ou plus, d'un doctorat ou d'un titre équivalent, population de 25 ans et plus, les deux sexes (%)), taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur par sexe, dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB (%), et taux brut d'obtention d'un premier diplôme (CITE 6 et 7) dans l'enseignement supérieur pour les deux sexes.

Deuxièmement, à part le manque de données sur les indicateurs dans la base de données de l'ISU, un autre problème flagrant avec la base de données est que les indicateurs qui sont pertinents pour les décideurs sur les questions d'harmonisation de l'enseignement supérieur sur le continent, la reconnaissance des qualifications, la mobilité du personnel et des étudiants, l'accréditation et les cadres d'assurance qualité et autres sont absents. Les indicateurs utilisés dans la base de données de l'ISU sont exclusivement des indicateurs de mesure de performance qui peuvent ne pas fournir d'informations significatives sur les systèmes d'enseignement supérieur, l'impact et l'efficacité des choix politiques du passé en ce qui concerne, par exemple, les efforts d'harmonisation. Cela constituera, une fois encore, une entrave à l'élaboration de politiques éclairées à l'avenir.

Dans l'ensemble, au regard du niveau de dépendance des données de l'ISU pour l'élaboration des politiques au niveau international, régional et national, combler les lacunes dans la disponibilité des données ainsi que la nature limitée des indicateurs devrait être l'objectif principal de toute initiative de données sur le continent.

4.2. Banque mondiale - EdStats

La Banque mondiale collecte et conserve des données au niveau macroéconomique et sur une base sectorielle. Le Groupe de données sur le développement⁹ de la Banque mondiale coordonne la réalisation des statistiques et la collecte des données et gère un certain nombre de bases de données macroéconomiques et sectorielles. La plupart des données proviennent des systèmes statistiques des pays membres de la Banque mondiale. À ce titre, le portail EdStats (Statistiques de l'éducation)¹⁰ est l'un de ces portails où les personnes intéressées peuvent accéder à des données et à des analyses sur des sujets clés de l'éducation. Le portail fournit des données sur des sujets tels que l'accès, l'achèvement, l'apprentissage, les dépenses, les politiques et l'équité. En plus des organismes statistiques nationaux, EdStat tire ses données de l'ISU, d'enquêtes nationales, d'évaluations internationales et régionales de l'apprentissage, d'autres bases de données et de projets de la Banque mondiale.

Les données relatives à l'éducation sur le portail de la Banque mondiale sont disponibles en ligne avec une interface qui peut être utilisée pour sélectionner les données et les périodes demandées. En termes de

9. <https://data.worldbank.org/about/contact>

10. <https://datatopics.worldbank.org/education/>

couverture, la couverture des pays est large. Bien que cette couverture permette des observations sur une longue période de temps, les données sur de nombreux indicateurs pour un nombre significatif d'années sont manquantes. En outre, comme la plupart des données pertinentes pour EdStat proviennent des données de l'UNESCO, les mêmes lacunes observées par rapport à l'ISU sont également valables pour EdStat de la Banque mondiale. Cependant, la base de données reste importante dans la mesure où elle fournit une bonne liste d'indicateurs désagrégés sur l'enseignement supérieur divisés en 8 domaines thématiques.

L'étendue et la profondeur des indicateurs de la base de données EdStat peuvent constituer une base de référence importante pour la définition et la catégorisation des indicateurs pour toute collecte de données continentale ou régionale qui souhaite recueillir des données politiques comparables pour un grand nombre de pays. Le chemin des données emprunté par la base de données EdStats présente également des faiblesses similaires à celles de la base de données de l'ISU. EdStats travaille en collaboration avec les OSN pour collecter des données sur la performance et la structure de l'enseignement supérieur selon un chemin de données similaire. Il est donc pertinent aussi de créer une voie de données plus ciblée et plus robuste au niveau régional pour contourner les faiblesses opérationnelles de la voie de données EdStats.

Cependant, de la même manière que pour la base de données de l'ISU, les indicateurs d'Edstat ne parviennent pas non plus à saisir de manière adéquate les indicateurs spécifiques développés pour le suivi et l'évaluation des objectifs du CESA en matière d'enseignement supérieur. Le tableau suivant démontre l'inadéquation entre les deux ensembles d'indicateurs.

Tableau 7 : indicateurs EdStat à la lumière des indicateurs du manuel CESA pour l'enseignement supérieur

Manuels d'indicateurs CESA Indicateurs HE	Indicateurs de l'enseignement tertiaire directement correspondants sur Edstat
Nombre de doctorats obtenus par domaine	Non disponible
Dépenses de recherche et développement en pourcentage du PIB	Non disponible
Inscription d'étudiants dans l'enseignement supérieur et tertiaire pour 100 000 habitants	Disponible sur
Ratio de mobilité entrante	Mobilité
Ratio de mobilité sortante	Mobilité
La qualité des diplômés et leur employabilité dans l'économie mondiale	Non disponible
Environnement propice à la recherche et à l'innovation par la mise à disposition d'infrastructures et de ressources adéquates.	Non disponible
Proportion d'apprenants inscrits dans : a. l'enseignement à distance, b. l'apprentissage ouvert, c. les programmes d'apprentissage en ligne.	Non disponible
Dépenses publiques pour l'éducation en tant que pourcentage des dépenses totales du gouvernement	Disponible sur d'autres indicateurs Edstat
Dépenses publiques courantes pour l'éducation en pourcentage des dépenses totales pour l'éducation par niveau	Non disponible
Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB	Disponible sur d'autres indicateurs Edstat
Pourcentage d'apprenants apprenant une langue africaine comme matière.	Non disponible
Existence d'un cadre national des qualifications	Non disponible
Répartition en pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude	Disponible sur
Indice de parité des sexes pour le taux de scolarisation brut	Disponible sur
Pourcentage d'enseignantes	Non disponible
Taux d'abandon des filles par motif d'abandon	Non disponible
Pourcentage de filles inscrites dans les STEM	Non disponible
Pourcentage d'enseignants/conférenciers qualifiés pour enseigner en sciences ou en mathématiques selon les normes nationales	Non disponible

4.3. Classements internationaux

Il existe une grande variété de classements internationaux d'universités qui peuvent être évalués comme des outils de collecte de données/transparence. Les classements internationaux ont été critiqués tant sur le plan conceptuel que sur le plan méthodologique. Sur le plan conceptuel, on peut se demander si les classements internationaux sont pertinents pour évaluer la collecte de données sur l'enseignement supérieur africain. Les classements sont généralement considérés comme des outils de transparence, qui permettent aux consommateurs et aux décideurs d'évaluer le statut et les performances des établissements d'enseignement

supérieur. Cependant, le problème des données en Afrique est plus fondamental et systémique que celui qui peut être facilement abordé par de tels outils conçus sans nécessairement prendre en compte les particularités nationales et du système. En particulier, étant donné qu'il n'y a pas, et surtout qu'il ne peut pas y avoir, d'obligation légale ou politique globale pour les établissements d'enseignement supérieur de s'engager dans de tels classements, il est évident que les décideurs africains ne peuvent pas compter sur ces seuls outils pour suivre et évaluer les politiques et les stratégies définies aux niveaux continental, régional et national. En outre, les classements ne peuvent que montrer, au mieux, l'excellence de certains aspects et non le fonctionnement du système éducatif national dans son ensemble.

Sur le plan méthodologique, on reproche aux classements internationaux de ne pas tenir compte des motivations politiques des différents systèmes nationaux et, surtout, d'être trop axés sur les résultats de la recherche et les dimensions connexes de l'enseignement supérieur. Aussi important que soit la recherche et le développement, les classements sont généralement critiqués pour ne pas tenir compte des défis et des obstacles qui existent déjà dans la production mondiale de connaissances. En particulier, les universitaires et les chercheurs du Sud sont confrontés à un défi particulier à cet égard en raison de politiques éditoriales étrangères aux intérêts sociaux, économiques et de développement qui motivent les activités de recherche dans le Sud.¹¹

Ces critiques mises à part, les outils de transparence tels que les classements internationaux jouent et continueront probablement à jouer un rôle important dans l'élaboration des décisions des consommateurs et des décideurs politiques. Il est donc important de voir dans quelle mesure les classements internationaux sélectionnés permettent d'accéder à des données pertinentes sur les établissements d'enseignement supérieur africains. Les classements internationaux sélectionnés sont examinés dans la section suivante, en se concentrant principalement sur la disponibilité des données sur l'enseignement supérieur africain dans ces classements.

Classement mondial des universités QS

Le classement mondial des universités QS est un autre classement international de l'enseignement supérieur largement utilisé. Le classement mondial des universités QS est établi à partir de six paramètres censés mesurer les performances des universités. Ces paramètres sont les suivants :

- la réputation académique;
- la réputation de l'employeur;
- le ratio professeurs/étudiants;
- les citations par faculté;
- le taux d'encadrement international et
- Ratio d'étudiants internationaux.

Chaque paramètre a son propre poids et les performances d'une université sont classées en fonction de son score global. De toutes les mesures, la réputation académique a le poids le plus élevé, soit 40 %, et est évaluée sur la base d'une enquête mondiale menée auprès d'universitaires pour connaître leur opinion sur l'université la plus performante dans leur domaine. La satisfaction des employeurs est également mesurée

11. Damtew Teferra. 29 août 2015. La bévue du classement des universités africaines. University World News consulté sur <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20150828122639186>

sur la base d'une enquête d'opinion auprès des recruteurs qui embauchent des diplômés d'une certaine université. Cette mesure compte pour 10% de l'évaluation globale. Le ratio de professeurs internationaux et le ratio d'étudiants internationaux ont le poids le plus faible, soit 5 % chacun. Le ratio professeurs/étudiants et les citations par professeur pèsent chacun 20%.

Le classement 2022 comprend 1300 universités du monde entier, dont 31 sont originaires de pays africains. Comme c'est le cas dans la plupart des classements internationaux, les universités d'Afrique du Sud et d'Égypte figurent également en bonne place dans le classement 2022 des universités mondiales QS - elles représentent 22 des 31 universités africaines. Les neuf autres universités sont originaires de Tunisie (3), du Soudan (2) et d'une université de chacun des pays suivants : Maroc, Kenya, Ouganda et Ghana. Toutefois, la note globale n'est disponible que pour cinq des universités africaines. Le classement QS est accessible à tous. Cependant, les données sur les performances des universités ne sont pas disponibles/accessibles et on ne peut accéder et comparer que le score individuel de l'université par rapport à un ou tous les paramètres. En outre, même si le site web offre la possibilité de télécharger les résultats au format Excel, cela nécessite de fournir des informations personnelles et l'adresse électronique de l'université à l'adresse¹².

Tableau 9: Les universités africaines les mieux classées : Classement mondial des universités QS 2022

Université	Score global	Ratio d'étudiants internationaux	Intl. Ratio de professeurs	Taux d'encadrement des étudiants	Citations par faculté	Réputation académique	Réputation de l'employeur
Université de Cape Town, Afrique du Sud	40.3	31.7	50.7	19.9	51.2	44.1	41.7
Université de Witwatersrand, Afrique du Sud	27.1	9.5	76.1	12.4	36.4	24.9	30.3
Université de Johannesburg, Afrique du Sud	26.7	55.9	92.1	40.7	16.9	14.5	18.6
L'Université américaine du Caire, Égypte	26.1	3.7	92	37.8	4.2	26.8	20.9
Université de Stellenbosch, Afrique du Sud	24.6	9.7	8.9	3.6	51.7	24.5	27.4

Source : Classement mondial des universités QS 2022

Les classements de THE

Le classement mondial des universités du Times Higher Education (THE) est l'un des classements des établissements d'enseignement supérieur les plus consultés dans le monde. Les classements THE utilisent

12. <https://www.qs.com/portfolio-items/qs-world-university-rankings-2022-result-tables-excel>

13 indicateurs de performance qui sont regroupés en cinq domaines. Ces 13 indicateurs sont censés couvrir les fonctions essentielles des établissements d'enseignement supérieur. Ces indicateurs sont les suivants :¹³

1. L'enseignement (l'environnement d'apprentissage)

- Enquête sur la réputation - Enseignement
- Ratio personnel académique/étudiants
- Doctorats décernés / Diplômes de premier cycle décernés
- Doctorats décernés / Personnel académique
- Revenus institutionnels / Personnel académique

2. Recherche (volume, revenus et réputation)

- Enquête sur la réputation - Recherche
- Revenus de la recherche / Personnel académique
- Publications / Personnel (personnel académique + personnel de recherche)

3. Citations (influence de la recherche)

- Impact des citations pondéré par le champ

4. Ouverture internationale (personnel, étudiants et recherche)

- Proportion d'étudiants internationaux
- Proportion de personnel académique international
- Coauteur international (Publications internationales / Total des publications)

5. Revenus de l'industrie (transfert de connaissances)

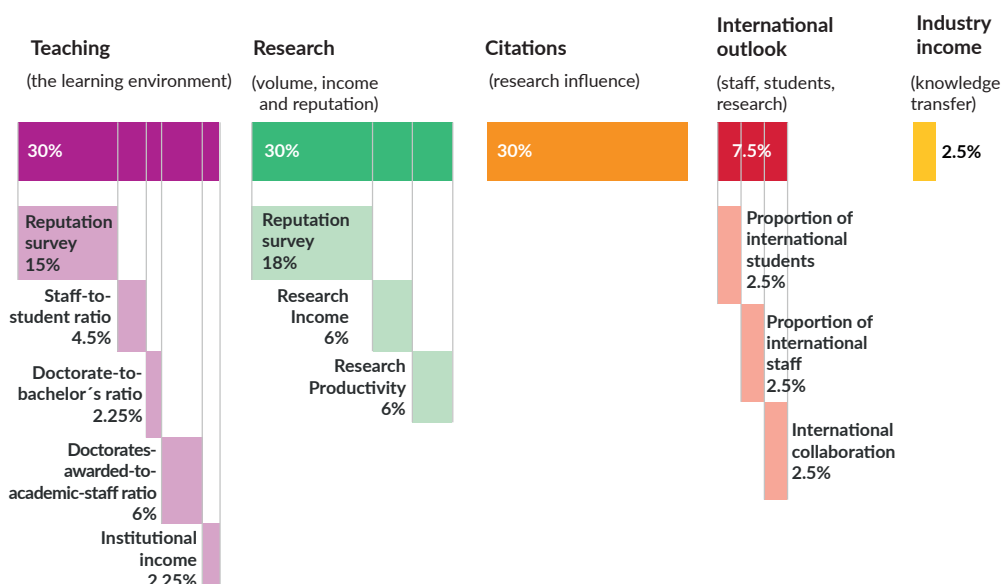
- Revenus de la recherche provenant de l'industrie et du commerce / Personnel académique.

Malgré la centralité de l'enseignement comme l'un des paramètres et l'apparition d'autres indicateurs tels la recherche, le classement, THE est très majoritairement basé sur les résultats de la recherche et les aspects connexes des activités des établissements d'enseignement supérieur.

Le classement mondial des universités 2022 de Times Higher Education comprend plus de 1 600 universités réparties dans 99 pays et territoires. Par rapport à l'année précédente, deux nouveaux pays africains figurent dans le classement 2022 - l'Éthiopie et la Tanzanie. Au total, 1 662 universités sont classées et 452 autres universités sont répertoriées avec le statut de «rapporteur», ce qui signifie qu'elles ont fourni des données, mais n'ont pas satisfait aux critères d'éligibilité du classement pour recevoir un rang. Les critères d'inclusion et d'exclusion sont une fois de plus fortement axés sur les activités de recherche.

13. Times Higher Education (THE). Août 2021. Méthodologie pour les classements généraux et par matière pour le classement mondial des universités 2022 du Times Higher Education. Consulté sur <https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/world-university-rankings-2022-methodology>

Figure 2: La méthodologie du classement mondial THE



Source : Classement mondial des universités THE, Classement mondial des universités 2022 : Méthodologie.

Au total, 83 établissements d'enseignement supérieur africains ont communiqué leurs résultats au classement THE Ranking pour l'année 2022. Sur ces 83 institutions, 22 sont répertoriées comme «Reporters» et ne sont pas classées, car leurs soumissions ne répondaient pas aux critères d'éligibilité fixés par THE Rankings. Ces 83 institutions proviennent de 11 pays africains, dont plus de la moitié de trois pays seulement - l'Égypte (35), l'Algérie (15) et l'Afrique du Sud (11).

Mis à part la limitation de la couverture, le classement THE, bien qu'il soit une bonne source d'information pour les étudiants potentiels qui choisissent l'université dans laquelle s'inscrire, son potentiel en tant que source de données pour les décideurs politiques, en particulier en Afrique, est très limité. Principalement parce que ce qui est accessible à partir du classement est la notation par rapport à un critère particulier et non les données que les universités ont envoyées au classement. En outre, en raison des critères de THE sur la base desquels les universités peuvent être exclues du classement mondial des universités, par exemple, si leur production de recherche s'élève à moins de 1 000 publications pertinentes pour une période considérée, la probabilité que de nombreuses universités africaines naissantes soient exclues du classement est très élevée. De ce fait, les informations tirées des classements THE seront d'une utilité limitée pour comprendre les paysages de l'enseignement supérieur africain.

Centre pour le classement mondial des universités (CWUR)

Depuis 2012, le CWUR publie un classement académique des universités mondiales qui vise à évaluer la qualité de l'enseignement, l'emploi des anciens élèves, la qualité du corps professoral et les performances en matière de recherche. Contrairement aux classements internationaux évoqués ci-dessus, le classement CWUR

évalue les performances des universités sans s'appuyer sur des enquêtes et des soumissions de données des universités. Le CWUR classe les universités mondiales sur la base de sept critères, ce qui est considéré comme un changement vers «une approche quantitative des classements mondiaux des universités» en utilisant des «données vérifiables» pour évaluer les performances des universités.¹⁴ Ces critères sont les suivants :

- la qualité de l'enseignement;
- l'emploi des anciens élèves;
- la qualité du corps enseignant, et
- la performance en matière de recherche (mesurée par les résultats de la recherche, les publications de haute qualité, l'influence et les citations).

Le classement du CWU, bien qu'il tente de s'écarter de la tendance suivie par d'autres classements internationaux, a ses propres limites. Tout d'abord, il est toujours influencé par l'importance excessive accordée aux résultats de la recherche pour mesurer la performance d'une université. Quatre des sept critères adoptés ont trait aux résultats de la recherche. Deuxièmement, les indicateurs restants doivent être mesurés en fonction d'indicateurs qui sont limités, voire arbitraires et non pertinents pour l'évaluation globale des performances d'une université, sans parler du système d'enseignement supérieur d'un pays. À tout le moins, les mesures ont le potentiel de confondre les réalisations individuelles avec les performances institutionnelles. Par exemple, mesurer l'employabilité des anciens étudiants en fonction du nombre d'entre eux qui ont occupé des postes de direction dans les plus grandes entreprises du monde occulte complètement le rôle de l'effort personnel des individus. En outre, cette évaluation ne tient pas compte du rôle du contexte socio-économique et géographique et de la marginalisation historique qui ont un effet significatif sur les résultats de la vie. Une telle mesure ne peut être méritée, même pour les objectifs apparemment limités du CWUR, que dans un environnement d'entreprise purement égalitaire où seul le mérite détermine les résultats. La mesure est limitée dans la mesure où, même dans le scénario idéal où toutes les universités et leurs anciens étudiants excellerait, il n'y a qu'un nombre limité de postes de cadres supérieurs dans les plus grandes entreprises du monde, et le classement perdrait de sa signification pour un public plus large.

Les défauts des critères se reflètent dans le classement 2022 publié par le CWUR, dans lequel 19 788 institutions ont été classées. Celles qui se sont classées en tête ont été intégrées à la liste Global 2000 et toutes les universités, même celles qui figurent parmi les 100 premières, ne sont pas classées selon tous les critères.¹⁵ En ce qui concerne l'Afrique, un total de 60 universités du continent ont été classées dans la liste Global 2000, représentant 15 pays. Parmi celles-ci, seules 11 universités africaines sont classées sur la base d'un critère autre que les performances en matière de recherche.

Dans l'ensemble, ces classements internationaux, outre les critiques formulées à leur encontre, ne peuvent pas être utilisés comme sources de données pour le suivi et l'évaluation des objectifs stratégiques du CESA en particulier pour plusieurs raisons. Premièrement, les critères de classement sont substantiellement différents de ceux développés pour mesurer la mise en œuvre du CESA. Deuxièmement, les données soumises aux classements ne sont pas accessibles au public et les décideurs politiques au niveau continental, régional et national ne peuvent pas, de manière adéquate et précise, déduire si un certain objectif du CESA a été atteint

14. Nadim Mahassen, Une approche quantitative des classements mondiaux des universités. Centre pour les classements mondiaux des universités. Récupéré sur <https://cwur.org/methodology/preprint.pdf>

15. Centre pour le classement mondial des universités, liste Global 2000. Édition 2022 - 23. Consulté à l'adresse <https://cwur.org/2022-23.php>

ou non à partir d'une évaluation de la performance annuelle d'un établissement d'enseignement supérieur. Troisièmement, les objectifs du CESA sont fixés en fonction des avantages particuliers que l'expansion et le renforcement de l'enseignement supérieur apporteraient au développement socio-économique du continent et des mesures que les États membres doivent prendre pour réaliser ce potentiel. Cependant, la plupart des classements internationaux fixent des critères basés sur les performances des établissements d'enseignement supérieur individuels. Ceci, en plus de ne pas pouvoir montrer toute l'ampleur des performances du système d'enseignement supérieur d'un pays, ne tient absolument pas compte du rôle de l'État dans la mise en œuvre des objectifs du CESA. De plus, ces classements internationaux ne font rien pour pallier l'absence d'une base de données fiable sur les institutions et les programmes d'enseignement supérieur en Afrique, puisque seule une poignée d'institutions participent à ces classements.

4.4 American Data Initiatives

Initiative Portes Ouvertes

Open Doors Initiative est une base de données sur le mouvement des étudiants internationaux en Amérique. Il s'agit de la principale source de données sur les étudiants internationaux qui étudient en Amérique et les étudiants américains qui étudient à l'étranger. La base de données contient des statistiques remontant jusqu'à l'année 1949/50 et contient une quantité relativement importante de données sur le mouvement des étudiants africains en Amérique. Les données disponibles couvrent presque tous les pays africains et sont accessibles au format Excel. La base de données est accessible à l'adresse <https://www.opendoorsdata.org>.

La collecte de données est principalement financée par le gouvernement des États-Unis et recueille des données provenant de différentes sources par divers moyens. Parmi ces sources, les rapports et les enquêtes institutionnelles occupent une place importante.

Tableau 10: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique de l'Est (2015 - 2021)

Nom du pays	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Burundi	148	180	134	141	164	149
Djibouti	9	10	9	9	6	6
Érythrée	109	138	151	117	81	53
Éthiopie	1,517	1,847	2,118	2,061	2,356	2,166
Kenya	3,019	3,189	3,322	3,451	3,710	3,502
Rwanda	928	1,088	1,232	1,292	1,444	1,333
Seychelles	20	16	11	16	11	9
Somalie	35	50	67	76	68	97
Sud-Soudan	36	48	76	63	102	95
Soudan	253	324	331	319	318	324
Tanzanie	840	811	824	834	859	699
Ouganda	776	779	818	848	870	886

Source : Initiative Portes Ouvertes

Tableau 11: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique centrale (2015 - 2021)

Nom du pays	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Cameroun	1,210	1,334	1,382	1,188	1,027	930
République centrafricaine	13	15	14	17	12	13
Chad	52	66	75	65	51	52
Congo, République du (Brazzaville)	337	268	298	284	255	280
Congo, Rép. dém. Dém. du (Kinshasa)	949	1,137	1,123	1,164	1,198	1,125
Guinée équatoriale	339	360	335	280	247	226
Gabon	410	363	332	327	280	272
São Tomé et Príncipe	1	2	3	0	1	1

Source : Initiative Portes Ouvertes

Tableau 12: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique australe (2015 - 2021)

Nom du pays	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Angola	1,296	1,257	1,183	1,014	814	673
Botswana	246	296	233	214	246	218
Comores	32	10	12	18	40	23
Eswatini	192	183	188	181	174	181
Lesotho	61	59	55	58	69	69
Madagascar	126	143	132	159	181	181
Malawi	289	317	306	311	315	287
Maurice	250	283	288	311	332	323
Mozambique	109	120	111	113	127	131
Namibie	76	93	101	105	121	122
Réunion	5	2	6	1	2	4
Afrique du Sud	1,813	1,911	2,040	2,042	2,224	2,079
Zambie	473	469	450	445	464	440
Zimbabwe	1,295	1,330	1,324	1,343	1,377	1,304

Source : Initiative Portes Ouvertes

Tableau 13: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique occidentale (2015 - 2021)

Nom du pays	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	259	248	234	246	234	210
Burkina Faso	540	533	567	514	483	420
Cabo Verde/Cape Verde	102	80	67	52	61	63
Côte d'Ivoire/Ivory Coast	1,229	1,353	1,349	1,392	1,257	1,115
Gambie	274	299	261	243	239	219
Ghana	3,049	3,111	3,213	3,661	4,221	4,229
Guinée	94	94	98	107	92	104

Guinée-Bissau	18	9	10	16	13	9
Liberia	205	221	262	255	260	232
Mali	331	310	302	291	285	270
Mauritanie	97	103	106	84	67	53
Niger	246	177	288	257	277	197
Nigeria	10,674	11,710	12,693	13,423	13,762	12,860
Sainte-Hélène	3	1	1	8	2	0
Sénégal	603	569	544	504	485	430
Sierra Leone	167	209	200	181	199	201
Togo	209	210	199	189	214	196

Source : Initiative Portes Ouvertes

Tableau 14: Mobilité des étudiants internationaux en Amérique en provenance d'Afrique du Nord (2015 - 2021)

Nom du pays	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Algérie	158	192	212	238	239	219
Égypte	3,442	3,715	3,701	3,675	3,859	3,672
Libye	1,514	1,311	1,064	884	720	563
Maroc	1,495	1,634	1,563	1,461	1,499	1,294
Tunisie	692	692	728	703	665	534
Sahara occidental	158	192	212	238	239	219

Source : Open Door Initiative

La base de données fournit également des informations sur les domaines d'études choisis, les principales sources de financement, les institutions américaines accueillant des étudiants internationaux, la tendance générale des mouvements d'étudiants internationaux en Amérique ainsi que les tendances au niveau académique.¹⁶ Aussi importante que soit cette base de données pour suivre le mouvement des compétences et des personnes en dehors du continent, il reste important de disposer de données adéquates, entre autres, pour suivre l'impact de ces opportunités d'études internationales à l'intérieur du continent.

En ce qui concerne la fourniture de données pour le suivi et l'évaluation de l'objectif 9 du CESA, cette source de données fournit des informations importantes sur la mobilité sortante des étudiants africains pour les décideurs intéressés. Toutefois, même si les données brutes sur la mobilité sortante des pays africains sont accessibles à partir de cette source de données, il est assez difficile de les appliquer aux indicateurs pertinents du CESA pour diverses raisons. Principalement, les données sur la mobilité entrante et la mobilité entre les pays africains, deux des plus importants indicateurs du CESA relatifs à la mobilité, ne sont pas accessibles à partir de cette source de données.

16. https://opendoorsdata.org/wp-content/uploads/2021/11/OD21_Fast-Facts-2021.pdf

5. Initiatives de l'Union européenne en matière de données

Projet U-Multirank

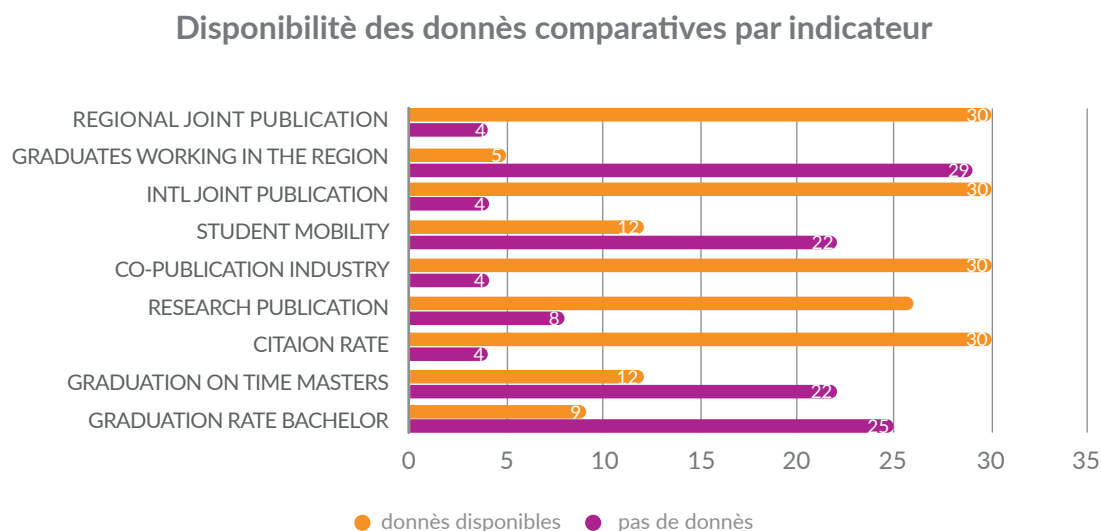
U-Multirank signifie «classement multidimensionnel des établissements d'enseignement supérieur». Contrairement à la plupart des classements internationaux, U-Multirank a été créé pour servir d'approche multidimensionnelle et axée sur l'utilisateur pour le classement international des établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit d'une initiative soutenue par l'Union européenne qui compare les performances des établissements d'enseignement supérieur en fonction des cinq dimensions suivantes de l'activité universitaire : enseignement et apprentissage, recherche, transfert de connaissances, orientation internationale et engagement régional. Dans le cadre du classement U-Multirank, la comparaison est possible à la fois au niveau des établissements d'enseignement supérieur dans leur ensemble et au niveau de programmes d'études spécifiques. Chaque dimension comprend des indicateurs détaillés permettant de mesurer les performances des établissements d'enseignement supérieur.

Le premier classement U-Multirank était l'édition 2014, couvrant plus de 850 établissements d'enseignement supérieur de plus de 70 pays. Les universités des pays africains constituaient environ 2% (17 universités) des 850 universités couvertes par l'enquête de 2014.

Le rapport U-Multirank 2021 contient des données sur quelque 34 universités africaines. Ces 34 EES proviennent de 10 pays et plus de la moitié (20) d'entre elles proviennent de deux pays seulement - l'Afrique du Sud et l'Égypte. Le petit nombre d'universités de pays africains souligne en soi de manière adéquate le problème des données sur l'enseignement supérieur en Afrique. Cependant, un examen plus approfondi des détails des données disponibles, même pour ces 34 universités, révèle également sa propre histoire. Premièrement, il n'y a pas de données complètes sur les cinq dimensions pour aucune des 34 universités. Deuxièmement, il semble y avoir un modèle clair en termes de disponibilité ou de manque de données. Sur les cinq dimensions sur la base desquelles U-Multirank compare les universités, il est presque toujours possible d'obtenir des données sur celles qui sont davantage liées à la recherche, à la publication et au transfert de connaissances.¹⁷ En revanche, les données sur des dimensions telles que l'apprentissage de l'enseignement, la mobilité des étudiants, l'internationalisation (à l'exception de la publication conjointe), l'employabilité des diplômés dans la région, etc. sont très probablement indisponibles. L'U-Multirank, bien qu'il soit considéré comme multidimensionnel - on peut l'affirmer sans risque de se tromper qu'au moins pour les universités africaines en raison de la non-disponibilité des données - n'est pas si différent des autres classements axés sur la recherche et la publication. Par-dessus, bien qu'étant une source potentielle de données sur l'enseignement supérieur africain, U-Multirank, tout comme les autres, est inadéquat pour répondre au problème des données sur l'enseignement supérieur en Afrique.

17. U-Multirank, classement des universités, 2021. Récupéré sur : <https://www.umultirank.org/compare?section=compareSubject&mode=likewithlike&name=null>

Figure 3: Disponibilité comparative des données sur certains indicateurs de base pour 34 pays africains (classement U-Multirank 2021)



Au delà de ses insuffisances, le U-Multirank peut être considéré comme une bonne référence pour toute initiative de collecte de données en Afrique. Premièrement, la nature multidimensionnelle des indicateurs les rend extrêmement précieux pour la collecte et l'analyse de données pertinentes pour les politiques. Deuxièmement, la méthodologie mixte et la nature générée par l'utilisateur des données peuvent informer les futures initiatives de collecte de données. En particulier, il peut servir de référence pour le futur système de classement des performances de l'enseignement supérieur en Afrique - un aspect important de la résolution du problème de la collecte de données sur l'enseignement supérieur ainsi que de l'amélioration de la compétitivité des établissements d'enseignement supérieur africains sur la scène continentale et mondiale.

EU-Eurostat

Une autre initiative européenne importante pour aborder le problème des données sur l'enseignement supérieur en Afrique est Eurostat. Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, a pour mission principale de fournir des statistiques de qualité pour l'Europe. Cependant, le développement de méthodologies harmonisées pour la collecte de données comparables au niveau régional ainsi que l'expérience de la collecte et de la diffusion de données pour les pays membres au niveau régional sera une expérience qui mérite d'être explorée pour l'Afrique, que ce soit dans son effort d'harmonisation de l'enseignement supérieur ou dans le processus plus large d'intégration continentale.

Eurostat est ancré institutionnellement et juridiquement dans le processus d'intégration régionale en Europe. Toutefois, il est important de noter d'emblée qu'une organisation statistique de niveau continental, comme celle d'Eurostat, a probablement besoin d'une période de croissance importante et ne peut, en pratique, résulter

d'une seule décision politique ou de l'adoption d'un instrument juridique à cet effet. Le développement d'un système aussi complet et complexe nécessite généralement une longue période de temps, accompagnée par les changements et les courants des différentes dimensions d'un processus d'intégration. L'Eurostat trouve sa genèse en 1953 avec la création de la division des statistiques pour la Communauté du charbon et de l'acier. Sans être normative, l'évolution d'Eurostat depuis ses débuts peut être instructive pour des initiatives similaires dans d'autres processus d'intégration régionale.

Tableau 15: L'évolution historique de l'Eurostat

Année	Événement
1953	La division des statistiques pour la Communauté du charbon et de l'acier est créée.
1958	La Communauté européenne est fondée et le précurseur d'Eurostat est créé.
1959	Le nom actuel d'Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, est adopté. La première publication sur les statistiques agricoles est publiée.
1960	La première enquête communautaire sur les forces de travail a lieu.
1970	Le système européen de comptes économiques intégrés (SEC) est publié et la nomenclature générale des activités économiques (NACE) est établie.
1974	Le premier domaine de la banque de données Cronos est installé.
1988	Adoption par la Commission européenne d'un document définissant la première politique en matière d'information statistique.
1989	Création du Comité du programme statistique et adoption du premier programme (1989-1992) par le Conseil comme instrument de mise en œuvre de la politique de l'information statistique.
1991	Extension du rôle d'Eurostat, à la suite de l'accord sur la création de l'Espace économique européen et de l'adoption du traité de Maastricht.
1993	Extension du marché unique aux les activités d'Eurostat : par exemple, Intrastat est créé pour les statistiques sur le commerce intra-UE. Eurostat commence à publier des communiqués de presse réguliers.
1994	Organisation du premier panel européen de ménages, analysant les revenus, l'emploi, la pauvreté, l'exclusion sociale, les ménages, la santé, etc.
1997	Ajout de la statistique pour la première fois au traité d'Amsterdam et approbation de la loi sur la statistique par le Conseil.
1998	Publication par Eurostat de la première série d'euro-indicateurs liés au lancement de l'Union monétaire européenne (UME).
2004	Début de la diffusion gratuite de toutes les données statistiques, à l'exception des microdonnées à des fins de recherche.
2005	Adoption du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.
2007	Établissement du Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour fournir une vue d'ensemble indépendante de la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques dans le Système statistique européen (SSE).
2008	Établissement du Comité consultatif européen de la statistique (CCES) pour veiller à la prise en compte des besoins des utilisateurs dans l'élaboration des programmes statistiques.
2009	Adoption du règlement n°223/2009 relatif aux statistiques européennes.
2012	Décision de la Commission sur Eurostat, définissant son rôle et ses responsabilités au sein de la Commission européenne.
2014	Adoption de la "Vision 2020 de l'ESS".
2021	Adoption du programme de statistiques européennes dans le cadre du programme du marché unique 2021-2027.

Source : Eurostat à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/web/main/about/overview/history>

Le tableau ci-dessus montre que le caractère institutionnel et juridique d'Eurostat, ainsi que ses domaines d'intervention, ont subi des changements importants au fil des ans, principalement par l'adoption d'instruments politiques et juridiques au niveau continental et leur imitation ultérieure dans les États membres. Par exemple, son rôle a été élargi à la suite de l'accord sur la création de l'Espace économique européen et de l'adoption du traité de Maastricht en 1991. Cela a conduit à la création d'Intrastat pour la production de statistiques sur le commerce intra-UE dans le contexte du marché unique. Il est également important de noter qu'à ses débuts, Eurostat a commencé par publier des statistiques européennes sur des secteurs particuliers et ce n'est qu'avec le temps qu'il a évolué vers un système statistique plus complet.

Rôle d'Eurostat

Le rôle principal d'Eurostat est de traiter et de publier des informations statistiques comparables au niveau européen. En tant qu'organisme statistique régional, Eurostat ne collecte pas directement les données, mais s'appuie sur les autorités statistiques nationales des États membres qui collectent et envoient les données à Eurostat. Cela nécessite, au minimum, un système et un mandat statistiques harmonisés au niveau continental et des systèmes statistiques performants au niveau national. Dans le cas d'Eurostat, les instituts nationaux de statistique (et les autres autorités nationales (ONA)) se chargent de collecter, vérifier et analyser les données nationales avant de les envoyer à Eurostat. Eurostat entreprend ensuite la consolidation des données qu'il a reçues du système statistique national et assure leur comparabilité grâce à l'utilisation d'une méthodologie harmonisée. Outre son rôle principal d'organisme de statistiques officielles, Eurostat joue également un rôle essentiel dans le suivi du processus d'intégration continentale dans son ensemble. Principalement parce que la mesure quantitative des progrès réalisés dans le processus d'intégration continentale nécessite des données de qualité et comparables et qu'Edstat est le principal outil conçu à cette fin.

Données d'Eurostat sur l'enseignement supérieur

Les statistiques d'Eurostat sur l'éducation et la formation fournissent des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation, le financement de l'éducation et le personnel enseignant, ainsi que sur les résultats de l'éducation. Les aspects couverts par les statistiques sur l'éducation et la formation d'Eurostat comprennent la participation à l'éducation et à la formation (élèves et étudiants - inscriptions, élèves et étudiants - entrants, formation des adultes, formation professionnelle continue en entreprise) ; la mobilité de l'apprentissage (étudiants en mobilité internationale, étudiants diplômés de l'étranger) ; Personnel de l'éducation (Enseignants et personnel académique, Répartition des enseignants et du personnel académique) ; Financement de l'éducation (Dépenses d'éducation, Dépenses des établissements d'enseignement publics et privés, Aide financière aux étudiants, Financement de l'éducation, Financement de l'enseignement professionnel) ; Résultats de l'éducation et de la formation (Diplômés, Niveau d'éducation) ; Transition de l'éducation au travail, Jeunes par statut d'éducation et de travail (y compris les jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans l'éducation et la formation). ni dans l'emploi, ni dans l'éducation et la formation (NEET), les abandons précoces de l'éducation et de la formation, la situation professionnelle des jeunes selon le nombre d'années écoulées depuis l'achèvement du niveau d'éducation le plus élevé (y compris les taux d'emploi des diplômés récents) et les élèves de 15 ans en difficulté (enquête PISA), et sur les langues (apprentissage des langues, compétences linguistiques déclarées).

Le Registre européen de l'enseignement tertiaire (ETER) est une autre initiative financée par l'UE qui recueille des données qualitatives et quantitatives sur les établissements d'enseignement supérieur en Europe, notamment leurs caractéristiques de base, leurs activités éducatives, leur personnel, leurs finances et leurs activités de recherche. La principale différence de fond entre Eurostat et ETER se situe au niveau de la collecte des données par les deux mécanismes. Contrairement à Eurostat, qui collecte et diffuse des données au niveau national, la particularité d'ETER réside en ce qu'il collecte des données au niveau institutionnel. Cette structure pourrait être utilisée pour développer les liens (par la clarté de la politique et de la législation) entre les établissements d'enseignement supérieur, les offices statistiques nationaux et un office statistique régional et/ou un système HEMIS dans un contexte CESA.

6. Système national SIGE (Système d'information de gestion de l'éducation)

La collecte de données sur l'enseignement supérieur pour une utilisation régionale, continentale ou internationale peut se faire de différentes manières. L'une d'entre elles consiste à mener une enquête centralisée auprès des EES. L'expérience des efforts de collecte de données couverts par ce rapport et d'autres projets similaires montre que cette approche est gourmande en temps et en ressources et qu'il est difficile de mener de telles enquêtes sur une base régulière d'une manière qui assure la qualité des données à collecter. Ces défis, associés aux contraintes liées à l'infrastructure, aux ressources humaines, aux TIC et à d'autres contraintes similaires auxquelles sont confrontés les EES africains, rendent cette approche - du moins dans l'immédiat - d'autant plus inadéquate comme mécanisme de collecte de données sur les EES africains. La deuxième approche consiste à faire collecter les données au niveau national auprès des EES par une autorité nationale disposant du mandat approprié et à créer la structure nécessaire pour que ces données puissent ensuite être transmises à un mécanisme régional ou continental. Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes de ce rapport, il existe déjà un environnement juridique et politique largement favorable à une telle approche aux différents niveaux. En outre, il existe, au moins dans la plupart des pays, des organismes nationaux ayant le mandat nécessaire pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur. Pour ces raisons, une initiative pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur en Afrique bénéficierait grandement de l'adoption de la deuxième approche.

Cependant, il n'est pas nécessaire de mentionner qu'il reste plusieurs défis à relever pour qu'une telle approche ait un impact significatif. L'état de la collecte de données sur l'éducation au niveau national varie considérablement d'un pays à l'autre. Il existe également des variations dans le nombre de ministères ou d'organismes chargés de l'administration de l'éducation. Dans certaines juridictions, plusieurs ministères sont créés pour s'occuper de l'administration des différents niveaux d'éducation. Cela conduit à ce que différents ministères collectent des données et des informations sur l'éducation pour le niveau d'éducation respectif sur lequel ils ont un mandat. En outre, la plupart des pays du continent ont une capacité statistique limitée. Selon les indicateurs de performance statistique (SPI) de la Banque mondiale, le score global des systèmes statistiques de la plupart des pays africains est inférieur à 20 %. Par conséquent, l'évaluation et la coordination des sources de données sur l'enseignement supérieur au niveau national nécessitent l'identification des ministères nationaux concernés par l'enseignement supérieur, l'identification des besoins en matière de développement des capacités et la fourniture d'un soutien ciblé pour relever les défis. Le tableau suivant

contient des informations sur ces organismes nationaux chargés de l'administration de l'ES dans chaque pays. Les sites web des institutions et/ou les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation sont également inclus lorsqu'ils sont disponibles.

Tableau 16: Liste des institutions nationales et/ou des ministères responsables de l'administration de l'ES et de la collecte des données dans les États africains

Régio	Pays	Institution nationale	Site web du ministère et site web EMIS/ HEMIS
Afrique Centrale	Angola	Ministère de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Angola	https://www.mescti.gov.ao
Afrique Centrale	Cameroun	Ministère de l'Enseignement supérieur	https://minesup.gov.cm/
Afrique Centrale	République Centrafricaine	Ministère de l'Enseignement supérieur	https://www.enseignementsuperieur.gouv.cf
Afrique Centrale	Tchad	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	
Afrique Centrale	République Démocratique du Congo	Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire	www.minesu.gouv.cd/
Afrique Centrale	Guinée équatoriale	Ministère de l'Éducation et des Sciences	
Afrique Centrale	Gabon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	http://www.enseignement-superieur.gouv.ga
Afrique Centrale	République du Congo	Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire	http://www.minesu.gouv.cd
Afrique Centrale	São Tomé et Príncipe	Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences	
Afrique de l'Est	Burundi	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	https://mesrs.gov.bi
Afrique de l'Est	Comores	ministère de l'Éducation nationale, de la formation et de la recherche	www.education.gov.mg/
Afrique de l'Est	Djibouti	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	http://www.education.gov.dj
Afrique de l'Est	Érythrée	Ministère de l'Éducation	www.shabait.com
Afrique de l'Est	Éthiopie	Ministère de l'Éducation ¹⁸ Centre stratégique pour l'enseignement supérieur	http://www.moe.gov.et/
Afrique de l'Est	Kenya	Ministère de l'Éducation	https://www.education.go.ke/ www.nemis.education.go.ke
Afrique de l'Est	Madagascar	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	www.mesupres.gov.mg

18. L'administration de l'enseignement supérieur en Éthiopie a été brièvement transférée à un ministère des sciences et de l'enseignement supérieur en 2018. Toutefois, à la suite de la restructuration des organes administratifs fédéraux en 2021, l'administration de l'ES revient au ministère de l'Éducation.

Afrique de l'Est	Malawi	Conseil national de l'enseignement supérieur	http://www.nche.ac.mw/ , https://hemis.nche.ac.mw
Afrique de l'Est	Maurice	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Technologie	https://education.govmu.org
Afrique de l'Est	Mozambique	Ministère de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Recherche Technologie	www.mct.gov.mz
Afrique de l'Est	Rwanda	Ministère de l'Éducation	https://www.mineduc.gov.rw/
de l'Est	Seychelles	Commission de l'éducation tertiaire	https://www.tec.sc/
Afrique de l'Est	Somalie	Ministère de l'Éducation, de la culture et de l'Enseignement supérieur	https://www.somalia.gov.so/ministries/
Afrique de l'Est	Tanzanie	Ministère de l'Éducation, des sciences et de la technologie	https://www.moe.go.tz/en
Afrique de l'Est	Ouganda	Ministère de l'Éducation et des Sports	https://www.education.go.ug/
Afrique de l'Est	Zambie	Ministère de l'Enseignement supérieur	https://www.mohe.gov.zm/
Afrique de l'Est	Zimbabwe	Ministère de l'Enseignement supérieur et tertiaire, de l'innovation, de la science et du développement technologique	http://www.mhtestd.gov.zw/
Afrique du Nord	Algérie	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	www.mesrs.dz
Afrique du Nord	Égypte	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	http://mohe.gov.eg
Afrique du Nord	Libye	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de Libye	https://csc.gov.ly
Afrique du Nord	Maroc	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation professionnelle du Maroc	https://www.enssup.gov.ma/en
Afrique du Nord	Soudan	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation professionnelle	http://www.mohe.gov.sd/
Afrique du Nord	Tunisie	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	www.mes.tn
Afrique du Nord	Sahara occidental		
Afrique du Sud	Botswana	Ministère de l'Éducation tertiaire, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie du Botswana	https://www.gov.bw/en
Afrique du Sud	Lesotho	Ministère de l'Éducation et de la Formation	https://www.gov.ls/directory/council-on-higher-education/
Afrique du Sud	Namibie	Ministère de l'Enseignement supérieur	http://www.mheti.gov.na http://www.nche.org.na/statistics
Afrique du Sud	Afrique du Sud	Ministère de l'Enseignement supérieur, des sciences et de la technologie	http://www.dhet.gov.za https://www.dhet.gov.za/sitepages/Higher-Education-Management-System.aspx

Afrique du Sud	Swaziland	Ministère de l'Éducation et de la Formation	http://www.gov.sz/index.php/ministries-departments/ http://emis.co.sz
Afrique occidentale	Bénin	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	https://enseignementsuperieur.gouv.bj
Afrique occidentale	Burkina Faso	Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche scientifique et de l'innovation	http://www.mesrsi.gov.bf
Afrique occidentale	Cap-Vert	Ministère de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de l'Innovation	http://www.caast-net-plus.org/
Afrique occidentale	Gambie	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sciences et Technologies	https://www.moherst.gov.gm
Afrique occidentale	Ghana	Commission de l'éducation tertiaire	https://gttec.edu.gh
Afrique occidentale	Guinée	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	https://www.mesrs.gov.gn
Afrique occidentale	Guinée-Bissau	Ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur	
Afrique occidentale	Côte d'Ivoire	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	https://www.enseignement.gouv.ci
Afrique occidentale	Liberia	Commission nationale de l'enseignement supérieur	http://www.nche.gov.lr
Afrique occidentale	Mali	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	http://www.enseignementsup.gouv.ml
Afrique occidentale	Mauritanie	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	https://www.education.gov.mr
Afrique occidentale	Niger	Ministère de l'éducation tertiaire, des sciences et de la technologie	www.niger-gouv.org/ministeres
Afrique occidentale	Nigeria	Ministère fédéral de l'Éducation	https://education.gov.ng https://education.gov.ng/national-education-management-information-system-nemis/
Afrique occidentale	Sénégal	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	https://mesr.gouv.sn
Afrique occidentale	Sierra Leone	Ministère de l'Enseignement technique et supérieur	https://www.mthe.gov.sl https://mbsse.gouv.sl/emis/
Afrique occidentale	Togo	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	https://edusup.gouv.tg

Le système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) est un outil important de collecte de données au niveau national. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, tous les organes administratifs nationaux

ne gèrent pas un système d'information de l'éducation. Dans l'ensemble, le développement et la mise en œuvre du système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) dans les États africains sont encore confrontés à des défis importants. De plus, il y a jusqu'à présent un développement limité dans le domaine du Système d'information sur la gestion de l'enseignement supérieur (SIGES) en Afrique. Le développement d'un SIGES efficace au niveau national est crucial pour résoudre le manque de données sur l'enseignement supérieur en Afrique. Contrairement à l'enseignement général, les parties prenantes de l'administration d'un SIGES seront limitées aux institutions de niveau national et aux EES. Par conséquent, la quantité de ressources humaines et technologiques nécessaires pour établir et gérer un SIGES sera significativement plus faible que celle du SIGE. Cette facilité créera un environnement propice à la liaison et à la coordination avec un mécanisme continental. En outre, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, il est possible de collecter des données désagrégées sur le secteur et de permettre un suivi et une évaluation plus efficaces de la mise en œuvre du CESA aux niveaux national et régional.

Bien qu'ils soient plus profonds que les bases de données continentales et mondiales, les systèmes HEMIS nationaux ne sont pas assez larges pour fournir une image comparative des facteurs qui affectent un système éducatif national. Ils constituent cependant un élément clé d'une activité régionale de collecte de données et, en tant que tels, doivent être alignés au niveau régional pour permettre une analyse comparative et une coordination des ressources humaines dans une zone plus grande qu'une nation.

7. Collectes de données et/ou initiatives ponctuelles

Une énumération et une évaluation complètes et exhaustives des collectes de données et des initiatives ponctuelles dépassent le cadre de l'exercice de cartographie actuel. Toutefois, le rapport tente d'évaluer la couverture spatiale et temporelle, l'orientation thématique ainsi que les réserves et les points forts de ces initiatives. Pour les besoins du présent rapport, les «collectes de données et/ou initiatives ponctuelles» font référence aux initiatives et études visant à collecter des données/statistiques sur l'enseignement supérieur en général ou sur une ou plusieurs dimensions de l'administration et de la politique de l'enseignement supérieur en Afrique. L'accent est mis sur ces initiatives et études qui ciblent une région du continent ou un groupe de pays dans une ou plusieurs régions. Une telle focalisation est préférée en gardant à l'esprit l'objectif et l'approche de l'exercice de cartographie actuel - qui est, entre autres choses, de présenter une image plus claire de la collecte de données sur l'enseignement supérieur en Afrique en général avec un accent particulier sur les éléments constitutifs du processus d'intégration régionale.

L'exercice de cartographie actuel a couvert un certain nombre d'initiatives de ce type entreprises ou en cours en Afrique. En général, les initiatives ont tendance à se concentrer sur un nombre limité de pays ou d'établissements d'enseignement supérieur dans des pays sélectionnés, ainsi qu'à se concentrer sur une dimension spécifique de la politique d'enseignement supérieur et non sur les données d'enseignement supérieur dans leur ensemble.

Éducation en Afrique subsaharienne (ESSA)

ESSA (Education Sub-Saharan Africa) gère une base de données sur la dynamique du corps enseignant en Afrique. Celle-ci permet de suivre l'évolution et les mouvements du corps professoral sur le continent. En raison de la croissance démographique, du développement économique et de l'augmentation des taux de participation à l'éducation, le nombre d'étudiants fréquentant les universités et les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique subsaharienne a augmenté. Pour que les universités et les collèges puissent répondre à cette demande, l'offre de professeurs, de tuteurs et d'universitaires de qualité est essentielle. L'ESSA a travaillé aux côtés du gouvernement ghanéen, de l'Association des universités africaines (AUA), du Population Reference Bureau (PRB) et du National Council for Tertiary Education (NCTE) du Ghana pour lancer une étude pilote sur ce sujet au Ghana. L'étude a été soutenue par un financement de la Fondation Mastercard.

La base de données sur la recherche en éducation en Afrique¹⁹ est une autre initiative menée en collaboration avec l'ESSA. La base de données est le résultat d'une collaboration entre le centre de recherche pour l'accès équitable et l'apprentissage (REAL) de l'université de Cambridge au Royaume-Uni et l'éducation en Afrique subsaharienne. L'AERD héberge une collection de recherches depuis de 2007 grâce au travail de chercheurs basés en Afrique subsaharienne. Il s'agit d'une base de données bibliographique actualisable sur la recherche en éducation en Afrique subsaharienne, consultable par pays, par thème et par méthode de recherche. Elle est librement accessible aux utilisateurs.

D'un point de vue méthodologique, les données sont collectées à partir des recherches dans des bases de données universitaires afin d'identifier les plus pertinentes en fonction des critères d'inclusion/exclusion, Scopus étant la principale base de données utilisée. Des bases de données secondaires comme Web of Science, et les bases de données spécifiques produites par Education Resources Information Center (ERIC), British Education Index (BEI), et AfricaBib : Education in Africa sont également utilisées dans le processus d'identification.²⁰

Pour déterminer la littérature pertinente, elle [ESSA] utilise des critères d'inclusion et d'exclusion pour identifier les recherches à inclure dans la base de données. Bien qu'elle ne soit pas, en tant que telle, un mécanisme de collecte de données fournies par les systèmes d'enseignement supérieur africains, cette base de données joue un rôle crucial en rendant les résultats de la recherche africaine sur l'éducation plus accessibles. En outre, en se concentrant sur la recherche en éducation, cette base de données peut également servir à la fois comme source et moyen de diffusion des données sur l'éducation africaine.

19. La base de données est accessible à l'adresse suivante : <https://essa-africa.org/AERD>

20. Mitchell, R., Rose, P.5, 2018. *Protocole de recherche documentaire pour la base de données de recherche sur l'éducation en Afrique*. Note méthodologique. REAL Centre, Université de Cambridge. <https://doi.org/10.5281/zenodo.1245521>

Tableau 17: Critères d'inclusion et d'exclusion pour déterminer les recherches pertinentes pour la base de données ESSA AER

Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
Recherche en sciences sociales	Pas de recherche en sciences sociales
Recherche basée sur des preuves	Théorique/non fondé sur des preuves
Implications pour les politiques et pratiques éducatives pertinentes pour les cadres africains et mondiaux.	Aucune implication pour la politique ou la pratique de l'éducation pertinente pour les cadres africains et mondiaux.
Période de 2007 à nos jours	Avant 2007
Conduite par au moins un chercheur basé à l'ASS.	Recherche réalisée par un chercheur/organisme basé à l'ASS
Recherche identifiée par la stratégie de recherche documentaire	

Source : Centre REAL, Université de Cambridge

La base de données, au moment de la rédaction de ce document, contenait près de 3400 recherches sur l'éducation, y compris des thèses et des documents de travail provenant de 49 pays africains. Elle couvre les recherches en sciences sociales ayant des « implications pour les politiques et pratiques éducatives ». Selon le protocole de recherche documentaire du REDA, l'expression « implications pour les politiques et pratiques éducatives » s'entend « dans le contexte de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que des priorités et cibles mondiales exprimées dans l'Objectif de développement durable n°4 ».²¹ Bien qu'une analyse plus approfondie soit nécessaire, il convient de noter que de nombreux domaines thématiques utilisés pour classer les recherches contenues dans la base de données correspondent dans l'ensemble aux domaines thématiques du CESA. Cet aspect rend la base de données très pertinente pour le suivi et l'évaluation des stratégies continentales comme le CESA, pour lesquelles les données sont très rarement disponibles. Les utilisateurs peuvent parcourir la base de données en fonction d'un ou de plusieurs domaines thématiques, de la langue, de la méthodologie et du type d'accès. Il est également possible d'utiliser des mots-clés et des phrases pour restreindre les résultats de recherche à des domaines thématiques particuliers. Le tableau suivant montre combien de résultats apparaissent par l'utilisation du mot-clé « enseignement supérieur », pour tous les pays, toutes les langues, toutes les méthodologies et tous les types d'accès par domaine thématique.

21. Ibid P. 4

Tableau 18: Nombre de résultats de recherche disponibles sur l'AERD pour l'ensemble des 49 pays par domaine thématique

S. Non.	Domaines thématiques	Nombre de résultats de recherche pour le mot-clé :
		Enseignement supérieur
1	Tous les domaines thématiques	1310
2	Accès à l'éducation	199
3	Évaluation de l'apprentissage des élèves	273
4	Une éducation équitable et inclusive	231
5	Les enseignants et l'enseignement	463
6	Langue et programme d'études	499
7	Leadership, culture et équipements institutionnels	383
8	TIC	405
9	Politique et finances	288

Source : Résultats de l'auteur basés sur des données consultées sur <https://essa-africa.org/AERD>.

Cependant, aussi pertinente que soit la base de données, elle présente certains inconvénients qui soulignent la nécessité d'un mécanisme plus complet de collecte de données sur l'enseignement supérieur en Afrique. Premièrement, en tant que base de données bibliographiques, elle ne couvre que les résultats de recherche et, par conséquent, les données qui peuvent être exploitées sont d'une utilité limitée pour le suivi et l'évaluation, par exemple, de la mise en œuvre du CESA. Deuxièmement, les recherches collectées par la base de données sont uniquement celles qui ont été réalisées par des chercheurs d'Afrique subsaharienne. Malgré son mérite d'améliorer la visibilité et la contribution des chercheurs de la région, en excluant les recherches effectuées par des chercheurs extérieurs à la région, la base de données limite considérablement l'étendue des résultats de recherche pertinents pour l'évaluation de la performance de la stratégie continentale. Troisièmement, la base de données couvre tous les niveaux d'éducation et, par conséquent, toutes les recherches accessibles ne peuvent pas être pertinentes pour l'enseignement supérieur. Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessus, sur les près de 3.400 recherches accessibles à partir de la base de données, seuls 1.310 résultats apparaissent pour tous les domaines thématiques en lien avec l'«enseignement supérieur» comme mot-clé.²² Quatrièmement, il n'existe pas de lien formel (juridique ou institutionnel) entre la base de données ou le centre qui la gère et les institutions concernées dans les pays africains et au niveau continental. Bien qu'une telle relation ne soit pas obligatoire pour que l'AERD ou des bases de données similaires puissent collecter des résultats de recherche, une telle collaboration aurait permis une collecte plus institutionnalisée et plus solide des recherches en éducation. Cinquièmement, la base de données se concentre uniquement sur les pays d'Afrique subsaharienne et, par conséquent, les résultats de recherche des pays d'Afrique du Nord ne sont pas inclus dans la base de données. Cette limitation affecte également la pertinence de la base de données pour l'évaluation au niveau continental de l'état de l'éducation en Afrique.

22. Voir <https://essa-africa.org/node/501?term=Higher%20education&action=searchbasic&page=1>, consulté pour la dernière fois le 6 juillet 2022.

Institut africain d'Afrique du Sud (AISA) - HSRC

L'African Institute in South Africa (AISA) est un département du Human Science Research Council (HSRC). Au sein du HSRC, AISA entreprend des recherches fondamentales, appliquées et comparatives consacrées à l'étude de l'Afrique et des diasporas africaines. En outre, le centre collabore avec les organisations multilatérales africaines et leur fournit des conseils politiques fondés sur la recherche en matière d'affaires publiques. AISA dirige, fournit une orientation stratégique et coordonne le programme de travail panafricain existant du HSRC, et stimule de nouveaux courants de recherche qui sont informés par la vision de la transformation des sociétés africaines en espaces dynamiques, prospères et sûrs. Les recherches et les ensembles de données d'AISA sont gérés par le HSRC. Ces ensembles fournissent des données de recherche qui sont utilisées pour mener des recherches qui conseillent les gouvernements, les institutions multilatérales et le monde universitaire sur les questions d'affaires publiques en Afrique du Sud et dans la région plus large de la SADC. Les ensembles de données sont disponibles sur le site Web et sur demande auprès du HSRC.

HAQAA1

L'initiative HAQAA1 a développé des indices de performance pour l'auto-évaluation et l'évaluation externe des universités. Ces indices sont le résultat de visites de consultants effectuées dans le contexte du Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF). Ces visites et examens pilotes ont utilisé les normes et directives africaines pour l'assurance qualité (ASG-QA) récemment élaborées et la méthodologie d'examen développée dans le cadre de l'initiative HAQAA. Ce processus a produit des données comparatives utiles entre les universités participantes. Un autre exercice de collecte de données dans le cadre de HAQAA1 mérite d'être mentionné : la cartographie des agences d'assurance qualité et des normes d'assurance qualité internes et externes sur le continent. Il convient de noter à ce stade que les données sur la gouvernance du système d'enseignement supérieur et les instruments et institutions utilisés dans l'administration du système d'enseignement supérieur d'un pays sont aussi rares en Afrique que les données sur la performance globale des systèmes d'enseignement supérieur. Le financement de cette initiative a été assuré par l'Union européenne dans le cadre du partenariat UE-CUA.

HERANA (Higher Education Research and Advocacy Network in Africa (HERANA) I - III

Les domaines d'intérêt du HERANA comprennent la recherche dans l'enseignement supérieur). Les huit (8) universités membres du réseau sont : Botswana, Le Cap (Afrique du Sud), Dar es Salaam (Tanzanie), Eduardo Mondlane (Mozambique), Ghana, Makerere (Ouganda), Maurice et Nairobi (Kenya). Le financement de HERANA I (2007-10) a été assuré par quatre donateurs au cours de ces périodes, la Fondation Ford, Carnegie Corporation, Kresge, Rockefeller. La recherche s'est concentrée sur les liens entre les universités et le développement économique.

HERANA II (2010-2013) a vu l'internalisation de la collecte de données au sein des institutions afin de mieux comprendre le fonctionnement interne de ces universités. La croissance de la recherche et de l'innovation était un objectif clé de cet exercice. Les principales conclusions ont été publiées dans deux rapports intitulés Knowledge Production and Contradictory Functions in African Higher Education.

HERANA III (2014-17) visait à soutenir le développement d'un groupe d'universités à forte intensité de recherche en tant que modèle pour les autres pays du continent. Les données de la troisième phase du projet, publiées récemment dans *An Empirical Overview of Emerging Research Universities in Africa 2001-2015*, montrent que toutes les universités HERANA ont enregistré une augmentation des inscriptions, l'Université de Nairobi au Kenya, l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique et l'Université du Ghana connaissant la croissance la plus rapide. Outre l'université du Cap, les deux universités HERANA qui ont le plus progressé sur la voie de la transformation en universités de recherche sont l'université Makerere et l'université du Ghana (Legon).

Les données générées montrent comment les EES fonctionnent dans les juridictions choisies. Les données collectées dans le cadre de cette initiative ont été utilisées pour suivre et évaluer les actions de ces universités par rapport à des critères tels que les objectifs du millénaire pour le développement et d'autres mesures clés afin d'évaluer leur pertinence face aux défis mondiaux et locaux. Le projet a mis en évidence la nécessité de disposer de données à des fins de planification et de stratégie, ainsi que d'accroître les capacités de recherche des universités. Les données sont disponibles sur demande pour les planificateurs et les chercheurs.

SA-NORD

Le Centre nordique d'Afrique australe (SANORD) s'engage à promouvoir la collaboration universitaire stratégique et multilatérale entre les institutions des régions d'Afrique australe et nordique, dans le but de relever les nouveaux défis locaux et mondiaux en matière d'innovation et de développement. Ses activités reposent sur les valeurs fondamentales de la démocratie, de l'équité sociale et de l'engagement universitaire, ainsi que sur les relations de confiance établies entre les régions au fil du temps. SANORD a été lancé en décembre 2006 et officiellement créé en janvier 2007 par sept membres fondateurs. Les universités fondatrices sont issues de trois pays d'Afrique australe et de quatre pays nordiques : L'université d'Aarhus (Danemark), l'université de Bergen (Norvège), l'université du Malawi (Malawi), l'université de Namibie (Namibie), l'université de Turku (Finlande), l'université d'Uppsala (Suède) et l'université de Western Cape (Afrique du Sud). SANORD est régie par ses statuts et son conseil est composé des directeurs de toutes les institutions membres ou de leurs représentants. Il gère une base de données sur les possibilités de bourses d'études dans les pays nordiques et aide les étudiants d'Afrique australe à partir et à apprendre à l'étranger. Son site web n'indique toutefois pas les données relatives à la mobilité de ses étudiants.

Plus important encore, ces études et initiatives, à part le fait qu'elles servent de référence pour construire un meilleur mécanisme de collecte de données, ont peu à offrir en termes d'institutionnalisation de chaque niveau de collecte de données sur l'enseignement supérieur d'une manière qui sera pertinente pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique continentale. Elles souffrent également d'un manque de continuité en raison de leur caractère de projet ou du manque de financement.

Les domaines d'intérêt comprennent la recherche dans l'ES (Higher Education Research and Advocacy Network in Africa (HERANA)), les données sur les fournisseurs de bourses et la dynamique du corps professoral dans l'ES africain (ESSA), la recherche, le développement et l'innovation (Human Sciences Research Council et African Institute en Afrique du Sud), l'assurance et l'amélioration de la qualité (UNESCO, HAQAA1 & 2), le renforcement des capacités humaines (SANROD). Ces études et initiatives peuvent servir de référence pour construire un meilleur mécanisme de collecte de données, mais offrent peu de perspective pour

l'institutionnalisation de la collecte de données correspondant à chaque niveau de l'enseignement supérieur, d'une manière pertinente pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique continentale.

Les initiatives ponctuelles, bien que très riches en informations présentent une perspective limitée. Comme option future, leur durabilité est également discutable, car les sources de financement qui sont consacrées aux nombreuses initiatives ponctuelles pourraient être orientées vers le développement continu des systèmes HEMIS régionaux.

8. CONCLUSION

Depuis l'adoption de l'Agenda 2063, du CESA et d'autres objectifs continentaux et mondiaux, l'UA travaille à la refonte des systèmes d'enseignement supérieur continentaux afin qu'ils soient en mesure de contribuer au développement économique et à la compétitivité du continent. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du CESA, l'UA a adopté en mars 2018 les manuels d'indicateurs du CESA. Les manuels d'indicateurs visent à donner aux gestionnaires de l'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des ministères africains responsables de l'éducation, les moyens d'accomplir leur travail plus efficacement. Ces manuels contiennent 8 indicateurs distincts pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'objectif 9 du CESA - l'enseignement supérieur. La fin de la période de mise en œuvre du CESA approchant à grands pas, il est maintenant important d'évaluer les performances des pays sur la base des indicateurs pertinents.

En plus du CESA et dans le cadre plus large de l'intégration régionale (IR), l'Afrique s'est également engagée dans le processus d'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur sur le continent. S'assurer dans ce contexte que les informations sur les institutions et les programmes d'enseignement supérieur soient comparables de manière significative constitue l'un des plus grands défis dans un tel processus d'harmonisation régionale. Par conséquent, la création d'un système dans lequel les données de l'enseignement supérieur de différents pays peuvent être comparées de manière pertinente serait bénéfique pour les décideurs politiques à différents niveaux, les étudiants, les employeurs et les universitaires, ainsi que pour toute personne intéressée par le processus d'harmonisation.

Il y a un besoin urgent de revoir le système de collecte de données sur l'enseignement supérieur en Afrique afin de permettre un suivi et une évaluation efficaces de la stratégie d'éducation continentale. Bien qu'une évaluation plus complète de la collecte de données au niveau national et des sources de données soit nécessaire, les efforts déployés au niveau régional et mondial indiquent que la plupart des lacunes dans la disponibilité des données émanent du manque de capacité au niveau national ainsi que du manque de coordination entre les systèmes nationaux et régionaux/continentaux. Les données sur l'enseignement supérieur, en particulier, semblent avoir été les plus affectées par ces facteurs. En outre, les diverses initiatives couvertes par cette étude manquent de dimension institutionnelle.

Les collectes de données menées au niveau international par des organismes comme l'Institut de statistique de l'UNESCO (UNESCO Institute of Statistics, ISU) et la Banque mondiale se concentrent en grande partie sur l'éducation en général et il existe de ce fait une lacune importante pour les données sur l'enseignement supérieur. Cette lacune s'observe à la fois en termes d'orientation, c'est-à-dire en ciblant la collecte de données sur l'enseignement supérieur pertinentes pour le suivi et l'évaluation du CESA en particulier, et en

termes de collecte effective de données sur l'enseignement supérieur, même dans les cas où il s'agissait de l'objectif de l'initiative de la collecte. En outre, les indicateurs utilisés par ces collectes de données mondiales sont basés sur des objectifs de développement mondiaux tels que les ODD. Par conséquent, aussi importants que puissent être ces données et indicateurs, il n'existe pas de données collectées sur la base d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie continentale de l'éducation (CESA) de l'Union africaine.

L'exercice de cartographie a également identifié l'existence de différences significatives entre les régions en termes de régionalisation et d'harmonisation de l'ES, de dispositions institutionnelles, d'adoption d'instruments politiques et juridiques ainsi que de l'état actuel de la collecte de données. Il existe également une disparité dans le niveau de réception des agendas et des objectifs fixés au niveau continental. Si certaines régions ont adopté des instruments juridiques et politiques sous-tendus par le CESA et l'Agenda 2063, d'autres sont à la traîne à cet égard. Cela souligne la nécessité de concevoir une intervention spécifique et adaptée aux besoins et au niveau de préparation de chaque région. De plus, même en présence d'instruments juridiques et politiques au niveau des Communautés économiques régionales (CER), les groupes de discussion menés dans les différentes régions montrent une déconnexion entre les objectifs fixés au niveau continental et la pratique au niveau régional et national. En outre, il a également été observé dans les groupes de discussion qu'il y a un manque significatif de sensibilisation autour CESA et d'autres agendas au niveau continental en direction des acteurs de l'enseignement supérieur de certaines régions. À moins qu'il ne soit traité de manière adéquate et urgente, ce manque entravera à la fois la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation du CESA et d'autres objectifs fixés au niveau continental.

En effet, malgré l'adoption de protocoles sur l'éducation et la formation sous les auspices des CER pertinents, ainsi que l'existence d'efforts actifs d'harmonisation de l'enseignement supérieur dans les régions, les collectes de données effectuées jusqu'à présent ne sont pas adéquatement et institutionnellement liées au processus de régionalisation. À cet égard, les expériences de l'IUCEA (EAC) et du SARUA en Afrique australe (SADC) constituent des progrès relativement importants. Dans l'ensemble, le rapport a constaté qu'il existe un consensus général dans les différentes régions sur la nécessité d'une action collective pour résoudre le problème des données d'ES et, en outre, la volonté politique au niveau des CER est démontrée par l'adoption de divers instruments juridiques et politiques relatifs à la collecte et à l'échange de données régionales.

Cependant, comme l'ont démontré les groupes de discussion régionaux, la mise en pratique de ces engagements est contrecarrée par de multiples défis, notamment le manque de financement, la faiblesse des infrastructures, le manque de ressources humaines qualifiées et, dans certains cas, le manque de volonté politique pour traduire les engagements régionaux en politiques nationales. Une difficulté importante qui mérite d'être soulignée est le fait que les États d'une région donnée ne sont pas tous membres de la CER de la même région, par conséquent, toute collecte de données via les CER dans une région particulière ne sera pas nécessairement représentative de l'ensemble de la région. L'adhésion à l'EAC - IUCEA est un bon exemple. En outre, il n'existe à ce jour, dans aucune des CER en Afrique, de base de données centrale où des données nationales comparables sont disponibles pour la consommation publique.

L'absence de données opportunes et pertinentes sur l'enseignement supérieur africain a également affecté la position générale et la compétitivité des établissements d'enseignement supérieur africains sur la scène

mondiale. Comme en atteste les résultats des différents classements mondiaux des universités dans lesquels les universités africaines figurent à peine et, lorsqu'elles y figurent, c'est seulement une poignée d'institutions réparties entre très peu de pays qui est concernée. Ceci est directement lié à entre autres à leur capacité limitée à collecter et à transmettre en temps voulu des données aux systèmes mondiaux. La mise en place des systèmes institutionnels nécessaires à la collecte et à la diffusion des données au niveau national, régional et continental contribuerait grandement à préparer le terrain pour que les institutions participent plus activement à ces systèmes mondiaux. En outre, les classements internationaux ne répondent pas, ou du moins ne s'intéressent pas, aux priorités des systèmes d'enseignement supérieur africains et au contexte réel dans lequel les EES fonctionnent. Par conséquent, la compétitivité induite par ces classements a le potentiel de pousser les EES africains à chercher à satisfaire les exigences fixées par ces classements au détriment des politiques et des stratégies fixées aux niveaux régional et continental. Un système amélioré de collecte de données continental, en plus de contribuer à la compétitivité mondiale, peut également servir de base pour comparer les performances des EES africains entre eux. Cela permettra à la fois de diffuser des données sur les EES africains et, d'une certaine manière, d'inciter les institutions à se concentrer sur les priorités africaines.

Les initiatives ponctuelles de collecte de données évaluées dans l'activité de cartographie actuelle montrent d'énormes lacunes dans toutes les dimensions d'une collecte de données pertinente et opportune qui peut contribuer de manière significative à l'élaboration des politiques d'enseignement supérieur en Afrique. En général, les collectes de données effectuées jusqu'à présent sont principalement limitées à un petit nombre de pays ou à un aspect limité des données sur l'éducation. De plus, les collectes de données ne couvrent qu'une période de temps limitée et donne une image relativement complète de la petite zone géographique qu'elles couvrent. En termes de financement, la quasi-totalité de ces initiatives de collecte de données sont soit entièrement, soit significativement financées par des organisations partenaires ou des États extérieurs au continent.

Dans l'ensemble, les efforts de collecte de données en Afrique dans cette phase de cartographie montrent clairement le besoin d'un mécanisme systématique et organisé de collecte de données aux niveaux régional et continental. La meilleure façon d'y parvenir est de développer une «Unité de données politiques» en Afrique, qui conduira une nouvelle approche et un nouveau processus pour générer des données comparables sur l'enseignement supérieur à travers le continent, qui soient étroitement en phase avec le CESA et les différentes structures de l'Union africaine qui le soutiennent.

Cependant, en raison de la disparité entre les régions, une telle intervention devrait être adoptée de manière séquentielle. L'établissement d'un mécanisme continental de collecte de données devrait être l'objectif à long terme tout en se concentrant, à court terme, sur la conception de moyens de collecte des données sur l'enseignement supérieur pertinentes et de suivi et d'évaluation des objectifs stratégiques du CESA en matière d'enseignement supérieur ainsi que sur l'assistance stratégique des régions en fonction de leurs besoins et de leur niveau de préparation. Cette approche mettra toutes les régions sur la voie d'un mécanisme continental, mais d'une manière proportionnée à leurs besoins particuliers.

La collecte de données institutionnalisée intégrée aux blocs régionaux ou à l'UA dans son ensemble a de vastes implications pour l'efficacité et la durabilité de la collecte de données dans les régions. L'absence d'un tel système crée entre autres choses, un écosystème de données dispersé et décentralisé, subordonne la collecte de données à la disponibilité de fonds, entrave la gestion et la conservation efficaces des données

et rend difficile, voire impossible, la collecte de données pertinentes et représentatives du continent. Un système institutionnel basé sur l'UA/REC peut être relié aux systèmes nationaux des États membres, ce qui améliorera la qualité des données. En outre, comparé à l'adhésion politique qu'un tel système institutionnel pourrait recueillir, les sources de données au niveau national ont moins de chances de se conformer aux initiatives de collecte de données décentralisées ou dispersées. Un tel mécanisme présente l'avantage d'être incorporé au processus global d'intégration régionale et de faciliter ce processus.

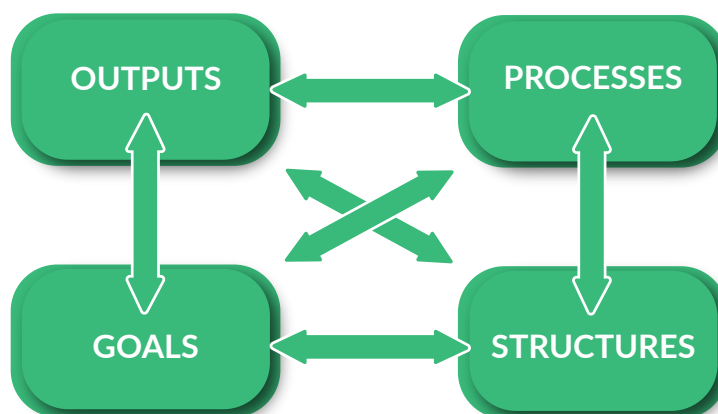
L'expérience d'autres régions corrobore également une telle approche. Par exemple, la création et le développement d'Eurostat, en tant que principale agence statistique de l'Union européenne, ont bénéficié d'un tel processus. Étant donné l'approche du processus de l'intégration régionale (IR) adoptée en Afrique - c'est-à-dire une approche qui utilise les CER comme élément de base, ainsi que les différences en termes de taille et de défis rencontrés par le processus d'intégration africain et européen - un transfert direct de l'expérience de l'UE pourrait ne pas être conseillé pour l'Afrique. Cependant, le principe selon lequel une telle approche intégrée au processus d'IR, mais en utilisant d'abord la collecte de données au niveau des CER comme élément de base, est la plus appropriée pour résoudre le problème de la collecte de données sur l'ES en Afrique.

Le processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur, ainsi que la mise en œuvre du CESA, bénéficieront aussi grandement d'une telle collecte de données institutionnalisée. Elle permettra aux décideurs dans les régions et au niveau continental d'accéder à des données désagrégées sur l'état de l'enseignement supérieur sur le continent, de fournir des données pertinentes et actualisées pour aider au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du CESA, et d'indiquer les domaines potentiels d'intervention en accord avec les stratégies et les objectifs de développement du continent. En outre, étant donné l'importance des fonds publics investis dans les EES en Afrique, la diffusion à l'ensemble de la population africaine de statistiques détaillées sur les activités de ces EES contribuera considérablement au développement de la culture de la responsabilité sur le continent. À court terme, une attention particulière doit être accordée au suivi et à l'évaluation du CESA, car la fin de sa mise en œuvre - 2026 - approche à grands pas.

La matrice des éléments de preuve nous a, jusqu'à présent, aidé à identifier la dynamique des systèmes HEMIS dans les régions africaines ; elle nous a également aidé à identifier les différences de développement entre les régions ; elle va maintenant nous aider à tracer une voie à suivre concernant la collecte de données dans chaque région. Les stratégies de collecte de données dans les régions ne seront pas conduites suivant une approche uniforme. Les différents stades de développement sont associés à des problèmes différents et donc à des stratégies différentes. En transformant notre matrice de preuves en une matrice de stratégies, on obtient la matrice ci-dessous. En conjonction avec les différences de défis et d'opportunités identifiées dans la matrice clôturant la section 3, cela permettra d'identifier les stratégies à suivre dans chaque région et, en même temps, un plan de travail visant à renverser les problèmes qui empêchent la collecte de données actualisées, précises, complètes et cohérentes.

Les cases de la première matrice ont été transformées pour montrer des domaines d'action représentatifs qui concernent un cycle politique ainsi que des cycles statistiques. Six stratégies/reliations sont identifiées et vont être utilisées pour cartographier les interventions existantes ainsi que pour proposer des interventions futures et développer une voie vers une approche de collecte de données dans un contexte régional. Ce cadre constituera la base du plan de travail de l'unité de développement des politiques lorsqu'elle sera

fonctionnelle. Les interventions actuelles peuvent être mises en correspondance avec ce cadre. Les stratégies/relations décrites sont les suivantes : objectif-résultat, objectif-structure, objectif-processus, résultat-processus, résultat-structure et processus-structure. Les tactiques de chaque stratégie sont décrites et les recommandations pour chaque région sont formulées selon cette structure.



Stratégies objectif-résultat

Une réflexion constante est menée entre les responsables des objectifs et les données qu'ils obtiennent afin d'améliorer la pertinence des statistiques collectées par rapport aux objectifs régionaux. Une intervention clé dans cette stratégie est l'adoption de normes et de standards pour aider à la collecte de données. La SADC et la EAC sont déjà passées par ce processus. Au niveau continental, les normes et les directives de l'UA ont été promulguées et il est nécessaire de les faire adopter au niveau régional en Afrique du Nord (AN), de l'Ouest (AO) et du Centre (AC).

Interventions

- i. Élaborer des normes et des standards régionaux qui définissent les données à collecter et les normes fixées ;
- ii. Faire pression pour que les normes soient acceptées au niveau régional et mises en œuvre au niveau national ;
- iii. Comparer les stratégies et les approches régionales en matière de collecte de données ;
- iv. Contrôler l'amélioration des sorties de données ;
- v. Faire pression et mettre en œuvre des stratégies rigoureuses de gouvernance des données, par exemple des données ouvertes 2.0.

Stratégies de structuration des objectifs

Les mandats et politiques juridiques régionaux sont utilisés pour clarifier les politiques au niveau national, en définissant clairement le rôle du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Office national de la statistique et du Conseil national de l'enseignement supérieur quant à la manière dont les données sont collectées et transmises dans le contexte d'un HEMIS régional. La SADC a développé une telle stratégie, la EAC est en train

d'en créer une, l'AN et l'AC doivent encore développer des politiques ou stratégies régionales qui clarifient le rôle du système HEMIS au niveau national pour créer un lien clair avec un HEMIS régional. L'interférence dans la mission des structures statistiques intervient également lorsqu'elles se concentrent sur le travail ponctuel de donateurs - qui mettent à leur disposition les ressources techniques nécessaires - au détriment de leur principale tâche de collecte de données.

Interventions

- i. Faire pression pour la création de politiques et de stratégies HEMIS régionales qui seront adoptées et mises en œuvre au niveau régional ;
- ii. Développer une base de données régionale et une organisation de gestion des bases de données là où il n'en existe pas encore ;
- iii. Dédier uniquement les ressources du service statistique à la collecte des données HEMIS ;
- iv. Renforcer la gouvernance pour relier la structure et le fonctionnement du système HEMIS aux objectifs régionaux et continentaux.
- v. Rédiger des accords de collaboration autour de questions transversales d'intérêt pour les régions où les bases de données régionales seront trop compliquées à établir.

Stratégies Objectif-Processus

L'évolution des objectifs du système HEMIS régional exige l'amélioration continue des méthodes, processus et pratiques statistiques. Les progrès technologiques sont susceptibles de présenter des opportunités qui créent différentes manières de collecter, stocker et analyser les données. La technologie peut être utilisée pour surmonter une volonté politique léthargique. Des objectifs régionaux clairs commencent à créer des progrès dans la EAC, où l'IUCEA ouvre la voie à une stratégie qui délimitera des voies de données reliant les systèmes HEMIS universitaires, nationaux et régionaux. La SADC met en œuvre un processus descendant qui facilitera le transfert des données universitaires vers un HEMIS régional.

Interventions

- i. Renforcer la supervision des méthodologies et des opérations par un champion national HEMIS (ETER, 2021) ;
- ii. Améliorer la qualité générale du personnel par la formation et les échanges ;
- iii. Encourager la collaboration en matière de recherche dans les régions qui n'ont pas de structures régionales en place.

Stratégies de traitement et de sortie

La relation entre les processus et les résultats est telle que la qualité du processus permet de prédire la qualité du résultat. La création d'une qualité élevée et constante des données exige des contrôles de qualité rigoureux effectués par un personnel formé et disposant d'un bon budget. La connexion des universités aux NHCE ou au HEMIS régional peut faciliter la communication et permettre de répondre plus rapidement aux demandes de données et aux requêtes. Ces questions sont influencées par la technologie qui peut être mise à profit. Les cinq régions africaines ont besoin de financement et de soutien à cet égard. Les cinq régions africaines doivent se concentrer sur ce domaine, en particulier sur le développement ascendant des voies d'accès aux données.

Interventions

- i. Mettre en œuvre les derniers outils technologiques pour faciliter la collecte et la transmission des données ;
- ii. Accroître la capacité du personnel à utiliser des équipements statistiques avancés afin d'augmenter la capacité de traitement et d'analyse des données ;
- iii. Mettre l'accent sur la formation aux contrôles de qualité internes au niveau universitaire et à chaque niveau de la chaîne de données. (c'est-à-dire institutionnel, national et régional).

Stratégies de la structure et de sortie

Les structures du système HEMIS peuvent entraver la production des données qui sortent à la fin du cycle statistique. Les organisations détentrices du système HEMIS peuvent avoir besoin d'être rationalisées pour une performance maximale. La structure du système HEMIS national/de l'organisation détentrice doit être déterminée par les données à produire. Les cinq régions africaines doivent se concentrer sur ce domaine, en particulier sur le développement ascendant des voies d'accès aux données.

Interventions

- i. Former les gestionnaires d'HEMIS à organiser les départements d'HEMIS en ayant à l'esprit la facilité de produire des statistiques pertinentes ;
- iii. Un retour d'information constant pour améliorer la structure de l'organisation par le biais, par exemple, de la normalisation ISO ;
- iv. Échanges avec des systèmes HEMIS plus matures pour assurer la collaboration et la fertilisation croisée des idées.

Stratégies de processus-structure

Les systèmes HEMIS nationaux sont confrontés à des problèmes permanents d'ordre opérationnel, structurel et fonctionnel. Le manque de fonds et de personnel affecte la mise en œuvre des méthodologies. Cela conduit à des données de faible qualité. Les départements statistiques au niveau national sont utilisés pour des processus d'approvisionnement où les ressources techniques et financières dont ils disposent sont canalisées vers d'autres départements ou ministères « importants », car les statistiques ne sont pas considérées comme importantes pour le fonctionnement de l'enseignement supérieur. Un alignement plus fort des processus sur la structure et vice versa est nécessaire ; il peut être réalisé de la manière suivante.

Interventions

- i. Recruter et organiser le personnel afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles ;
- ii. Recruter plus de personnel et ajouter plus de ressources pour renforcer le système HEMIS ;
- iii. Former de manière approfondie à l'organisation interne, au fonctionnement et à la gestion d'un système HEMIS.

La section suivante se concentre sur les recommandations consolidées de ce rapport.

9. RECOMMANDATIONS

1. Le CESA est en place depuis plus de 6 ans maintenant. Il est important d'évaluer la mise en œuvre de ses objectifs en matière d'enseignement supérieur afin de pouvoir déterminer le statut des pays et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la réalisation des objectifs au cours des années restantes de la période de mise en œuvre du CESA. Par conséquent, à court terme, il est important de lancer la collecte de données auprès des États membres sur la mise en œuvre de l'objectif stratégique 9 du CESA pour les années 2016-2022. Par :

- 1.1 Développement d'un outil de collecte de données CESA Enseignement supérieur spécialement conçu sur la base des manuels d'indicateurs CESA ;
- 1.2 Travailler à l'approbation de l'outil CESA de collecte de données sur l'enseignement supérieur par les organismes continentaux, régionaux et nationaux chargés de l'enseignement supérieur ;
- 1.3 Obtenir l'engagement des principales associations universitaires au niveau continental et des CER ;
- 1.4 Diffuser l'outil de collecte de données du CESA, collecter et analyser les données des États membres sur la mise en œuvre du CESA SO 9 et diffuser les résultats par le biais de différentes publications ;
- 1.5 Fournir une assistance ciblée en matière de renforcement des capacités des États membres à répondre à l'outil de collecte de données sur les HE du CESA, et
- 1.6 Grâce au processus de collecte de données, identifier les besoins en capacités aux différents niveaux pour une intervention future.

2. À moyen terme, le développement et la maintenance d'un processus régional de collecte de données sur l'enseignement supérieur doivent faire l'objet d'une attention prioritaire. Cela doit être fait en fonction des besoins actuels et du niveau d'intégration dans les régions respectives. Par conséquent,

- 2.1 Dans les régions où la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur fait encore défaut, créer des opportunités de mise en réseau entre les établissements d'enseignement supérieur et les administrateurs des pays de la région, en mettant l'accent sur la coopération en matière d'échange de données statistiques sur l'enseignement supérieur ;
- 2.2 Dans les régions où des progrès ont déjà été réalisés en matière de régionalisation de l'enseignement supérieur, création et promotion de réunions de mise en réseau pour les ministères, les agences et les autres parties prenantes de l'enseignement supérieur en vue de la mise en place d'un mécanisme régional de collecte de données ;
- 2.3 Organiser des programmes de formation sur les domaines pertinents pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur à l'intention du personnel des autorités publiques, d'autres organismes pertinents et des établissements d'enseignement supérieur ;
- 2.4 La fourniture d'un soutien aux pays et aux régions pour renforcer leur capacité de collecte de données aux niveaux national et régional, et
- 2.5 La mise en place et le maintien, par l'intermédiaire des CER, de processus régionaux de collecte de données sur l'enseignement supérieur, alignés sur les politiques et stratégies régionales et continentales.

3. À long terme, l'établissement et le maintien d'un engagement politique continental et régional en faveur d'une initiative de collecte de données durable pouvant servir au suivi et à l'évaluation continus du CESA et de l'Agenda 2063, ainsi qu'à l'administration à long terme des systèmes d'enseignement supérieur du continent.

Par conséquent :

3.1 Travailler à l'adoption d'instruments politiques et juridiques aux niveaux régional et continental pour la création de la structure nécessaire à la communication des données du niveau national au niveau régional et finalement au niveau continental ;

3.2 Ateliers sur l'harmonisation de la méthodologie et le développement d'un ensemble de données de base significatives et collectables avec des experts en données statistiques sur l'enseignement supérieur, en collaboration avec les partenaires concernés aux niveaux international et régional ;

3.3 Mise en place et maintenance d'un mécanisme continental de collecte de données sur l'enseignement supérieur, qui sera hébergé par une institution convenue et recueillera des données sur les performances des établissements d'enseignement supérieur, les programmes et institutions accrédités ainsi que les systèmes d'enseignement supérieur ;

3.4 Mener des recherches et des analyses sur les politiques d'ES sur la base des données collectées par le mécanisme continental qui peuvent servir de contribution aux décideurs politiques aux différents niveaux du processus décisionnel, et

3.5 Développement et mise en œuvre d'un système africain pour mesurer la performance des EES afin de créer un système d'EES informatif, responsable et compétitif sur le continent.

10. ANNEXES

Annexe 1 : Plans d'action régionaux

	Stratégie régionale HEMIS	Protocole régional HEMIS/Instrument juridique	Politique régionale HEMIS	Organisation régionale	Base de données régionale
Afrique centrale	Stratégie HEMIS de la Commission à développer	Adopté en 2007	Politique régionale HEMIS à développer	Identifier et commander l'organisation AUF ?	À développer
Afrique de l'Est	En cours de développement, les détails seront envoyés prochainement	Adopté en 2002	A développer	L'IUCEA a été créée et travaille sur la question.	Soutenir la base de données pilote de l'IUCEA en cours de développement
Afrique du Nord	Stratégie HEMIS à développer	Instruments pour initier l'engagement à développer	A développer	À identifier et à commander	À développer
Afrique du Sud	Adopté en 2010	Adopté en 1997	Politique régionale approuvée lors du mandat de 2007	La SARUA est mise en place et travaille sur la question.	-Soutenir le projet pilote SARUA Base de données en cours de développement -Accélérer l'intégration du système régional HEMIS grâce aux STI.
Afrique de l'Ouest	Commission Stratégie régionale HEMIS à développer	Les articles d'incorporation de la CEDEAO permettent le développement d'une base de données régionale.	A développer	AAU ?	À développer

Annexe 2 : Rapport sur les activités HAQAA2 dans la SADC

La gestion de l'enseignement supérieur en Afrique australe est une fonction des différents ministères de l'Enseignement supérieur des pays membres, avec une coordination du secrétariat de la SADC.

Tableau A2.1 : Résumé des activités de HAQAA2 dans la SADC.

Dimension	Détail
Programme	Collaboration HAQAA2-SARUA sur l'enseignement supérieur dans la SADC
Prémices	Protocole de la SADC sur l'enseignement supérieur de 1997, mis en œuvre en 2000. Agenda 2063 de l'Union africaine SADC RISDP 2020-2030 Stratégie du CESA 16-25 Agenda 2030
Objectifs	Créer et mettre en œuvre une nouvelle approche de collecte de données dans la SADC qui s'aligne sur les normes mondiales tout en tenant compte du contexte local.
Objectif	Remédier aux faiblesses stratégiques identifiées dans lesdites stratégies concernant le manque de données pour les systèmes de suivi et d'évaluation qui entravent la planification et l'action fondées sur des preuves pour un changement durable dans le secteur de l'enseignement supérieur dans les pays de la SADC et dans la région. Aligner les processus de collecte de données HEMIS des États membres de la SADC sur les objectifs du CESA 16-25.
Objectifs	Améliorer la quantité et la qualité des données sur l'enseignement supérieur de la SADC Améliorer l'environnement politique du HEMIS régional pour permettre la création et le maintien de voies de données durables qui augmenteront la qualité des données.
Activités	La SARUA a été impliquée dans des négociations clés avec le Comité technique sur les systèmes d'information de gestion de l'éducation ainsi que le Comité technique sur l'enseignement supérieur et la formation, la recherche et le développement dans l'intention d'établir un échange de données sur l'enseignement supérieur de la SADC. Un prototype de base de données est en cours de développement sous le mandat de la SADC. Une liste de définitions est en cours d'élaboration, qui tient compte de la réalité de ce qui se pratique dans les systèmes HEMIS dans d'autres parties du monde, tout en tenant compte de la réalité de la SADC.
Entrées	Analyses politiques sur l'interaction entre le niveau régional et les environnements HEMIS nationaux en vue de soutenir l'alignement des politiques à ces deux niveaux. Analyses visant à aligner les définitions des données au niveau régional et national afin d'établir le fondement d'une base de données régionale commune.
Progrès	Définitions pour alimenter une base de données commune conforme aux normes mondiales, régionales et nationales. Élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'entrepôt régional de l'enseignement supérieur.
Feuille de route/ Projets proposés	La création d'un entrepôt de données régional où la base de données sera installée. Des programmes de formation au niveau universitaire pour apprendre aux gens à utiliser cette base de données, créant ainsi un dépôt central de données et mettant à disposition un personnel bien formé qui peut garantir que les données sont bien collectées en lien avec l'enseignement supérieur. Sensibilisation et création d'une prise de conscience pour l'initiative de collecte de données ainsi que pour la campagne d'assurance qualité de HAQAA2.
Recommandations	HAQAA2 devrait continuer à financer ce projet jusqu'à son terme logique.

HAQAA2 - Rapport d'engagement SARUA- SADC

Sous les auspices de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du CESA 16-25 de l'Union africaine, l'initiative HAQAA2 s'est engagée avec la région de la SADC, par l'intermédiaire de son partenaire SARUA, en sa qualité d'agent d'opérationnalisation de la Commission européenne en vue de l'amélioration de la qualité des résultats de l'éducation pour le développement économique. Ce rapport détaille le contexte et le contenu de cet engagement, les délibérations de cet engagement ainsi qu'une feuille de route pour améliorer la qualité des ressources humaines.

Contexte

La SADC est une communauté économique régionale située géographiquement dans la zone sud de l'Afrique australe. Elle a vu le jour en 1980 sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, avec 9 membres. Elle est devenue une communauté de développement en 1992 avec la signature de la déclaration de Lusaka, qui lui a donné un caractère juridique. Les principaux objectifs de la SADC sont de parvenir au développement économique, à la paix, à la sécurité et à la croissance, de réduire la pauvreté, d'améliorer le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique australe et de soutenir les personnes socialement défavorisées par le biais de l'intégration régionale. Le développement du secteur de l'éducation dans la région est l'une des principales stratégies utilisées par la SADC pour atteindre cet objectif.

En 1997, la SADC en tant que région, a adopté le protocole sur l'éducation. Ce protocole a permis la coopération et la coordination entre les États membres afin de développer les ressources humaines de la SADC de manière coordonnée. Il prévoit la coordination du développement des ressources humaines entre les pays membres afin de créer une main-d'œuvre disponible et compétente pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'intégration régionale. Plus récemment, la pertinence de l'éducation a également été largement soulignée dans le RISDP 2020-2030, avec la définition de l'objectif stratégique visant à « accroître l'accès à une éducation de qualité et pertinente et au développement des compétences, y compris la science et la technologie, pour les citoyens de la SADC », ce qui devrait conduire à un accès équitable à une éducation de qualité et pertinente et à un développement des compétences pour l'industrialisation.²³

Malgré toute cette dynamique, le développement de l'éducation dans la SADC n'a pas été sans difficultés. L'accès équitable à l'éducation à tous les niveaux, l'accès limité à la formation de haut niveau, l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée, l'accès équitable à l'éducation, en particulier pour les groupes défavorisés tels que les femmes, les personnes handicapées et les habitants des zones rurales, ainsi que l'absence de normes et de qualifications comparables dans toutes les institutions de formation et dans tous les pays sont autant de défis à relever. Des stratégies ont été élaborées pour atténuer ces problèmes, mais une question transversale qui émerge est le manque de données complètes pertinentes pour évaluer l'impact des stratégies mises en œuvre pour résoudre ces problèmes.

23. («Éducation et développement des compétences | SADC»)

Énoncé du problème

Pour aborder cette question au niveau continental, le CESA 16-25, dans le cadre de sa stratégie, a conduit à collecter des données pour évaluer et suivre ses interventions, mais une lacune critique qui est apparue est le manque de moyens pour vérifier la réalisation de ses objectifs. Cette faiblesse a été constatée dans les stratégies régionales et les régions étant plus proches des données, ont constitué un meilleur point de référence pour la collecte de données. Cela a rendu nécessaire la création d'un système d'information régional de gestion de l'enseignement supérieur pour répondre à la fois aux besoins de la SADC et aux exigences du CESA 16-25. À cette fin, la SADC, dans le cadre du Protocole sur l'éducation 2000, a développé des normes et standards HEMIS pour guider la collecte de données dans les systèmes nationaux. La mise en œuvre de ces normes et standards a été suivie par des organisations multilatérales et les performances sont au mieux satisfaisantes et, sinon, ponctuelles. Pour répondre aux besoins des agendas mondiaux, continentaux et régionaux, HAQAA2 s'est engagé auprès de la Communauté économique régionale de la SADC à lancer, mettre en œuvre et maintenir un processus de collecte systématique de données complètes sur l'enseignement supérieur dans la région de la SADC.

L'ENGAGEMENT DE l'initiative HAQAA2 AVEC LA SADC

L'absence d'un mécanisme viable de collecte de données crée une lacune dans le cycle de suivi et d'évaluation de la SADC. Pour la stratégie CESA 16 - 25, il est devenu évident qu'un mécanisme régional de collecte de données devait être mis en place. Le CESA 16-25 n'a pas les moyens de vérifier les preuves de ses interventions dans l'espace de l'enseignement supérieur africain, ce qui paralyse toutes les activités qu'il envisage de mener. HAQAA2 ayant fait une telle évaluation a procédé à la mise en place d'échanges de données régionales dans les 5 régions de l'Union africaine, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe.

L'agenda de la SARUA pour la participation au PDU établi dans le cadre du projet HAQAA devrait être en accord avec l'agenda de la SADC pour le développement d'une base de données sur l'enseignement supérieur de la SADC. L'agenda de la SADC a été établi en 2020 lorsqu'une proposition a été présentée et acceptée par le comité technique de la SADC sur l'enseignement supérieur. Il a été accepté que le projet de données soit guidé par le travail des commissions statistiques des Nations unies sur la collecte de données, en particulier par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités (HLG-PCCB) pour les statistiques de l'Agenda 2030 pour le développement durable qui a été établi lors de la 46e session de la réunion de la Commission statistique des Nations unies. L'objectif de cet organe est de coordonner la qualité et le format des données à collecter en rapport avec les ODD.

En Afrique australe, HAQAA2 entend combler le manque d'échange de données en collaborant avec SARUA, une association d'enseignement supérieur affiliée à la Communauté économique régionale d'Afrique australe. La SARUA compte 43 universités parmi ses membres et est bien placée pour créer des changements de politique dans l'espace de l'enseignement supérieur en Afrique australe. Son engagement auprès de la SADC repose sur trois piliers : le plaidoyer, la collaboration et les activités/opérations. La section suivante décrit comment la SARUA a engagé la SADC dans la formation d'un mécanisme de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région.

Plaidoyer

La SARUA, par le biais de son unité de données politiques (PDU désormais), a pris l'initiative de s'engager auprès des comités clés des structures de la SADC. Des réunions ont eu lieu avec le Comité sur les systèmes d'information de gestion de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec le Comité sur le développement économique pour la région de la SADC afin d'établir des liens et des synergies qui pourraient être exploités pour accélérer la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région ainsi que pour intégrer la politique régionale des ressources humaines. Le principal travail de plaidoyer a consisté à relancer l'élan de la collecte de données impliqué dans le protocole sur l'éducation de 1997. Ces engagements avaient également pour but de rationaliser le mandat que la SADC a donné à la SARUA pour mettre en place la base de données régionale sur l'enseignement supérieur. Ils ont également souligné la nécessité de se conformer aux initiatives de collecte de données mondiales et continentales qui permettraient d'aligner le développement de l'enseignement supérieur de la SADC sur le continent et le monde en général. La SARUA bénéficie du soutien des structures de la SADC à cet égard et cette volonté politique stimule les processus ultérieurs de mise en place d'un mécanisme régional de collecte de données.

Les ministres de la SADC chargés de l'éducation et de la formation, de la science, de la technologie et de l'innovation (ET-STI) ont approuvé, lors de leur réunion du 17 au 21 juin 2019 à Windhoek, en Namibie, l'élaboration d'un profil et d'une base de données complète sur l'enseignement supérieur pour la région de la SADC par l'Association régionale des universités d'Afrique australe (SARUA). La base de données devrait inclure les secteurs public et privé de l'éducation et devrait être développée en consultation avec toutes les parties prenantes clés de la région. Le développement de la base de données devrait suivre une approche progressive et compléter les bases de données existantes. Un profil complet doit être développé pour être utilisé comme un instrument aidant la SADC et les ministres de l'ES et les hauts fonctionnaires des ministères de l'ES, de la science et de la technologie et des finances à développer une compréhension commune du rôle de l'ES dans le développement national et régional. Les données devraient également informer et aider le secteur privé dans ses prévisions économiques en ce qui concerne le potentiel des ressources humaines de la région.

Collaboration

Après avoir obtenu le mandat de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la SADC, la SARUA, par le biais de l'UDP régionale, a procédé à l'élaboration de plans de projet qui vont constituer la feuille de route pour la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région. Le projet a été lancé en analysant les différentes pratiques de collecte de données sur les étudiants de l'enseignement supérieur au sein de la SADC, et il est apparu clairement que les données ne sont disponibles qu'au niveau national. Les données ne sont pas collectées de manière uniforme et ne permettraient pas d'évaluer l'enseignement supérieur de manière informée. La recherche précédente menée par SARUA, en 2012, pour développer une base de données régionale a donné un aperçu de la situation dans la période avant 2012. À ce jour, il n'existe pas de base de données complète qui offre une vue globale à date du secteur de l'enseignement supérieur de la SARUA.

Les éléments clés de la collaboration comprennent l'analyse des politiques axée sur l'alignement des systèmes HEMIS nationaux avec le système HEMIS régional ; divers défis politiques et juridiques ont été anticipés à

partir de l'analyse²⁴ et la feuille de route pour les atténuer a été élaborée conjointement pour être présentée au Conseil des ministres de l'Enseignement supérieur de la SADC.

Des questions techniques ont été soulevées en ce qui concerne la rationalisation des définitions et des normes pour les entrées dans le mécanisme de collecte des données. Diverses analyses de métadonnées²⁵ ont été menées du niveau global au niveau local, ce qui a mis en évidence les aspects que le nouveau système devait inclure pour être pertinent au niveau global tout en étant sensible aux réalités locales. La base de données pour l'enseignement supérieur de la SADC devrait s'appuyer sur les principes qui caractérisent le concept de Big Data. Ces principes sont caractérisés par le volume, la variété, la véracité et la valeur. La gestion d'une telle base de données nécessite une technologie et des compétences puissantes pour extraire la valeur réelle de ces ensembles de données. Les résultats extraits des ensembles de données guideront en fin de compte les institutions gouvernementales concernées de la SADC et le secteur privé pour prendre des décisions éclairées concernant le rôle de l'enseignement supérieur dans le développement holistique global de la région de la SADC. L'analyse des grands ensembles de données par le biais de la technologie et de techniques spécifiques permettra de mieux comprendre le rôle de l'enseignement supérieur en tant que moteur économique et de développement de la région SADC.

La base de données fournira des données sur tous les établissements d'enseignement supérieur des États membres de la SADC. Elle sera construite de manière à fournir des données en temps réel. Un principe directeur serait que les données soient disponibles aux niveaux institutionnel, national et régional. Chacun de ces utilisateurs aurait accès à ses données. Les données seraient développées comme un entrepôt de données régional de la SADC. La SARUA en assurerait la maintenance sur une base continue. L'accès aux données serait disponible en tant que base de données à source ouverte pour des utilisateurs spécifiques. Des leçons ont été tirées des bases de données européennes, des Nations Unies et de la Banque mondiale. Les particularités de la région d'Afrique australe ont également été identifiées. En les rassemblant, nous avons créé une base de données qui reflète la dynamique de l'espace de l'enseignement supérieur de la SADC.

Activités/Opérations

Après avoir défini les exigences d'un échange statique de données régionales sur l'enseignement supérieur, la SARUA a indiqué qu'elle allait s'en servir pour guider ses actions dans la mise en place d'un système d'information sur la gestion de l'éducation. Cette feuille de route, élaborée par la PDU, est présentée au comité des ministres de l'Éducation de la SADC pour ratification et devrait commencer à être mise en œuvre en juillet 2022. La feuille de route qui décrit les activités prévues par la PDU se concentre sur trois actions essentielles : i) la sensibilisation et l'intégration des universités dans le processus d'établissement de la base de données régionale, ii) le développement et l'opérationnalisation de la base de données elle-même et iii) la mise en place de programmes de formation et de campagnes de sensibilisation qui aideront le personnel au niveau universitaire et national à interagir avec la base de données.

Le programme tel qu'il a été développé va commencer par cinq pays pilotes : l'Afrique du Sud, l'île Maurice, la Namibie, le Botswana et le Zimbabwe. Ces pays ont été sélectionnés en fonction de la force relative de

24. Analyse politique et juridique jointe à l'annexe 2b

25. Analyse des métadonnées incluse dans l'annexe 2c

leurs systèmes d'information sur la gestion de l'éducation. Le processus répondra au besoin de formation du personnel des universités à l'utilisation des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation. Une partie clé de ce projet consistera à connecter les universités au système d'information sur la gestion de l'éducation original. Ceci sera fait en créant une interface entre les universités, en amont, et les niveaux régional et national, en aval, ce qui garantira l'élimination des problèmes de sécurité des données entre la région et les systèmes nationaux. Le tableau²⁶ présente la feuille de route que le PDU a l'intention de mettre en œuvre au cours des trois prochaines années, et elle a été présentée pour ratification au comité des ministres de l'Enseignement supérieur de la SADC.

²⁶ Le tableau de l'annexe 2d présente le plan d'action de l'Unité des données politiques de la SARUA pour les trois prochaines années.

ANNEXE 2B : Analyse des politiques

Nous présentons ci-dessous une analyse du fonctionnement des systèmes HEMIS dans un groupe pilote de membres de la SADC. En conclusion de l'analyse ci-dessous, le programme de la SARUA se concentrera sur l'intervention aux niveaux universitaire, national et régional. Un système régional d'information de gestion de l'enseignement supérieur mandaté par la SADC développera des ressources au niveau des institutions et les reliera aux domaines nationaux et régionaux. Un entrepôt de données régional avec une interface au niveau institutionnel et national permet de surmonter les problèmes techniques et de gouvernance des données qui ont empêché la collecte de données pertinentes et complètes sur l'enseignement supérieur dans la région de la SADC. Un lien critique sera développé aux niveaux national et régional pour stimuler les méthodes de diffusion et de consommation qui encouragent l'incorporation des données et des idées de l'enseignement supérieur dans les discours de planification nationale. Cela garantit l'équilibre et la durabilité du système, car un équilibre continu entre l'offre et la demande de données rendra le système HEMIS autosuffisant.

	AFRIQUE DU SUD	BOTSWANA	NAMIBIE	MAURICE	ZIMBABWE
Politique relative aux systèmes d'information de l'enseignement supérieur	Enseignement supérieur et formation Politique d'information	Mandat de la loi sur l'éducation - Pas de politique	Mandat de la loi sur l'éducation - aucune politique	Mandat de la loi - Pas de politique HEMIS	Mandat de la loi - Pas de politique HEMIS
Actes juridiques soutenant la collecte de données	HEA : Loi sur l'enseignement supérieur, 1997 (loi 101 de 1997). FETCA : Loi de 2006 sur les collèges d'enseignement et de formation complémentaires (loi 16 de 2006). AET : Loi sur l'éducation et la formation des adultes, 2000 (loi 52 de 2000). NQF : National Qualifications Framework Act, 2008 (Act 67 of 2008). NSFAS : National Student Financial Aid Scheme, 1999 (Act -s6 of 1999). SDA : Skills Development Act, 1998 (loi 97 de 1998). PAIA : Promotion of Access to Information Act, 2000 (Act 2 of : - 2000)	Loi sur l'éducation	Loi 26 de 2003 sur l'enseignement supérieur	Loi sur l'enseignement supérieur (XX) 2007	Loi sur le recensement et la statistique [chapitre 10:05]. Article 23, articles 17 de la loi sur l'éducation [chapitre 25:04], l'article 68 de la loi sur la planification et le développement de la main-d'œuvre [28:02], et Règlement de la fonction publique ;

Politiques/ processus basés sur les données	Politique de financement des étudiants du NSFAS Politique relative au cadre national des certifications	Politique d'éducation tertiaire (TEP) Stratégie nationale de développement des ressources humaines (SNDRH) Plan stratégique pour le secteur de l'éducation et de la formation (ETSSP) Objectifs de la politique d'éducation tertiaire Vision nationale 2036.	Évaluation et suivi des progrès en matière de développement de la main-d'œuvre		Politique de planification et de développement de la main-d'œuvre
Organisation(s) responsable (s)	Statistiques Afrique du Sud	Statistiques Botswana	Agence statistique de Namibie	Statistiques Mauritius	ZIMSTAT a l'autorité générale sur les données et les statistiques de l'éducation.
Agences de collecte	Conseil de l'enseignement supérieur	Conseil de développement des ressources humaines	Conseil national de l'enseignement supérieur	Commission de l'enseignement supérieur	Ministère de l'enseignement supérieur et Éducation tertiaire, développement scientifique et technologique (MHTESTD)
Processus	Base de données avec entrée électronique. conforme à la CITE	Questionnaire électronique (modèles Excel) envoyé aux établissements d'enseignement supérieur conforme à la CITE	Questionnaire électronique (modèles Excel) envoyé aux établissements d'enseignement supérieur conforme à la CITE	Questionnaire électronique (modèles Excel) envoyé aux établissements d'enseignement supérieur conforme à la CITE	Recensement annuel - Questionnaire électronique (Excel) Non conforme à la norme CITE
Couverture	Principalement public, EFTP, personnel étudiant, financement, contribution	Public, privé, EFTP, Collèges, personnel, étudiants	Public, privé, EFTP, Collèges, personnel, étudiants		Public, EFTP, Collèges, personnel, étudiants
Format	Base de données électronique avec fonction de recherche. Produit des rapports téléchargeables Publication annuelle	Publication annuelle - version numérique et papier	Publication annuelle - version numérique et papier	Publication annuelle - version numérique et papier	Enregistrements électroniques (c.- à-d., Excel, Word largement distribué)
Confidentialité des données	Loi POPIA 2019	-	-	Loi sur la protection des données 2017	Protégé par la loi sur les secrets d'État officiels
Fréquence des rapports	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel	Annuel

Décalage par rapport à l'ISU	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Action à entreprendre	- Collecter des données pour lancer le pilote -Lier le système HEMIS national au système HEMIS régional	- Collecter des données pour lancer le pilote -Lier le système HEMIS national au système HEMIS régional	- Collecter des données pour lancer le pilote -Lier le système HEMIS national au système HEMIS régional	- Collecter des données pour lancer le pilote	- Créer des liens pour que les données soient saisies directement dans l'entrepôt de données au niveau institutionnel. - Programmes de formation pour les administrateurs de données universitaires

ANNEXE 2C : ANALYSE DES MÉTA-DONNÉES ET DÉFINITIONS RÉSLTANTES

En comparant les ensembles de métadonnées d'ETER, d'ISU, d'EdStats et de CESA 16-25, la SARUA a procédé à la compilation des exigences techniques pour les définitions liées à l'orientation de l'éducation de la SADC. La base de données à construire doit être pertinente au niveau mondial tout en étant représentative au niveau local. Les différences et les similitudes entre lesdites bases de données et les objectifs envisagés de la stratégie de la SADC ont été comparées. Des comparaisons ont été établies dans 5 domaines clés de la collecte de données parmi les bases de données existantes. Ces cinq domaines sont la classification institutionnelle, les données sur les étudiants, les données sur le personnel, l'internationalisation et la recherche et le développement.

Les principales similitudes et différences ont été notées et la conclusion de l'analyse est que la nouvelle base de données devrait inclure à la fois des indicateurs au niveau national et au niveau institutionnel à un niveau de granularité similaire, c'est-à-dire qu'un indicateur national devrait être relié aux données obtenues par la collecte au niveau institutionnel. Une telle conception facilitera également la vérification des données collectées pour une plus grande précision et fiabilité. La structure de données qui en résulte est décrite dans la section C 2.1 de l'annexe ci-dessous.

	ETER ²⁷	ISU ²⁸	EdStats ²⁹	CESA 16-25 (envisagé)
Dimension				
Données institutionnelles	X	-	-	-
Statuts de la société	X	-	-	-
Statut juridique de l'université	X	-	-	-
Classification universitaire	X	-	-	-
Dépenses nationales pour l'enseignement tertiaire	-	X	X	X
Dépenses au niveau des universités	X	-	-	-
Données sur les inscriptions des étudiants par niveau d'éducation (CITE 6-8)	X	X	X	X
Données sur les étudiants diplômés par niveau d'éducation (CITE 6-8)	X	-	-	-
Données sur les inscriptions des étudiants par sexe	X	X	X	X
Données sur l'obtention d'un diplôme par sexe	X	X	X	X
Données sur le personnel par niveau d'éducation	X	-	-	-
Données sur le personnel par sexe	X	X	X	X
Nombre d'étudiants étrangers (entrants)	X	X	X	X
Nombre d'étudiants étrangers (sortants)	X	X	X	X
Dépense nationale pour la recherche et le développement	X	X	X	X
Dépenses institutionnelles pour la recherche et le développement	X	-	-	-

27. Registre européen de l'enseignement tertiaire

28. Institut de statistique de l'UNESCO

29. EdStats est la base de données sur l'éducation de la Banque mondiale et du FMI qui suit l'évolution de l'éducation pour le développement économique.

C.2.1 Structure des données

Les données seront collectées pour tous les établissements publics et privés d'enseignement supérieur accrédités et reconnus au niveau national dans les États membres de la SADC.

Les données à collecter seraient les suivantes :

C 2.1.1. Portée du profil de l'enseignement supérieur

Les données seront collectées par institution au niveau de l'État membre. Les institutions seront classées en fonction d'une typologie convenue. Cette typologie comprendra :

- Au niveau institutionnel, les données identifiant l'institution seront collectées comme suit :
 - “ Public, privé
 - “ Année de création
 - “ Mode d'enseignement présentiel ou ouvert/à distance (une fois définies les offres définies comme enseignement en mode mixte).
 - “ Gouvernance et structures de l'université
 - “ Classification de l'université (c'est-à-dire université de recherche, université de technologie, institution spécialisée, université ouverte)
 - “ Loi sur l'établissement / statuts et leurs principales dispositions ;
 - “ Informations sur le chancelier et le vice-chancelier ainsi que sur les cadres supérieurs.
 - “ Sphère d'opérations : Camp unique ou multisite, pays unique ou multipays.
 - “ Facultés et écoles et les disciplines représentées ;
- Inscription des étudiants et données sur les diplômés Per :
 - “ Modes de prestation : Enseignement sur le campus et à distance
 - “ premier cycle et cycles supérieurs par types de qualification : Certificat/ Diplôme ; Diplôme : Diplôme PG/ Hons : Master : Doctorat :
 - “ principaux domaines d'études (STEM, affaires et gestion, sciences humaines et sociales).
 - “ Classifications des matières éducatives (en utilisant la définition la SADC). Elle doit être conforme aux classifications convenues telles que définies par le système de classification CITE. [i]
 - “ Données nationales et internationales sur les inscriptions et les diplômes par catégorie et par qualification.
- Profil du personnel académique :
 - “ Personnel académique
 - “ Profil des qualifications du personnel : Doctorat, maîtrise et autres.
 - “ Profil du personnel - Personnel international par nationalité
 - “ Personnel académique par rang : % professeur, professeurs associés, maîtres de conférences, chargés de cours.
- Recherche et innovation :
 - “ L'ensemble des publications de recherche
 - “ Publications par membre du personnel académique ETP
 - “ Instituts/centres de recherche (centres d'excellence et de spécialisation selon les définitions de la SADC).
 - “ Centres ou instituts indépendants et/ou cofinancés associés à l'université.

Suite aux analyses qui ont été faites pour développer les besoins du système HEMIS régional de la SADC, il en ressort qu'un plan de mise en œuvre doit être élaboré et appliqué. Le tableau ci-dessous présente un plan pour initier et étendre la portée de la base de données d'abord aux pays pilotes ci-dessus et graduellement aux autres pays de la SADC. Vous trouverez ci-dessous un programme d'action pour le lancement et la mise en œuvre du système HEMIS régional de la SADC.

La SADC et la collaboration PDU.

Le projet PDU qui fait partie de l'initiative l'HAQAA ne complète pas seulement le projet SADC, mais donne également l'opportunité à l'équipe PDU de faire partie d'un projet régional et d'expérimenter les difficultés et les défis de la collecte de données dans un contexte régional africain. Bien que la portée des données à collecter ait été approuvée par le comité technique de la SADC, des définitions détaillées des données sont nécessaires pour aider les agences nationales de collecte à fournir les données.

Les pays identifiés dans la première phase du projet ont fourni des données qui ne sont pas conformes aux principes du projet. Par exemple, il faut s'engager auprès de ces agences et avoir des discussions et des engagements. La SARUA a participé aux réunions du comité technique de l'enseignement supérieur et a présenté les premiers résultats de la collecte de données. Il s'agissait d'un engagement similaire à celui des groupes de référence dans d'autres régions.

Il a été maintenant suggéré d'organiser une réunion présentielle des fonctionnaires compétents des cinq pays identifiés lors de la première phase. Cette réunion prendrait la forme d'un atelier visant à clarifier les définitions des données et à identifier les besoins de développement des capacités de ces pays en vue des phases deux et trois du processus de collecte des données. L'équipe PDU devrait faire partie de ces activités afin que les expériences puissent être partagées avec les autres Régions qui n'ont pas atteint le même niveau en ce qui concerne la prise de décision régionale dans la collecte de données.

Un financement et un soutien continu sont nécessaires pour poursuivre ce projet jusqu'à sa fin. L'initiative HAQAA2 devrait accélérer le financement de ce projet, car il revêt une importance stratégique cruciale en tant qu'approche de collaboration entre les partenaires et les communautés économiques régionales. Il met également en évidence les canaux par lesquels l'éducation conduit à l'intégration régionale. Il serait intéressant pour HAQAA de continuer à financer ce projet dans la prochaine phase critique et de maintenir cet engagement à l'avenir.

Feuille de route du projet -		Développement d'un enseignement supérieur dans la SADC	
BASE DE DONNÉES 2022 -2023			
Phase	Livrable	Narratif	Durée
Phase 1			
Établir une base de données pour le Botswana, l'île Maurice, la Namibie, L'Afrique du Sud, et le Zimbabwe	Rapport de cartographie	Cartographie des sources de données et des initiatives dans la région SADC	Janvier 2022 - Juin 2022
	Atelier pour aligner les NHCE de 5 pays sur l'initiative de la base de données	Se mettre d'accord sur les définitions, sur ce qu'il faut collecter. Identifier les lacunes en matière de capacités dans les voies de transmission des données entre les institutions et les CER.	Juillet 2022
	Développement du pilote de données pour les pays de la phase 1	Collecte de données pour la base de données pilote	juillet 2022 - octobre 2022
	Évaluation du renforcement des capacités dans les 5 pays NHCE et institutions	Identifier le niveau de collecte de données à équiper pour s'assurer de la crédibilité des données.	Fin septembre 2022 Gaborone
	Pilote final pour les tests et l'adoption 1 st collecte de données	Préparer la base de données pour qu'elle puisse être remise aux parties prenantes, aux commanditaires et aux bailleurs de fonds.	Nov 2022 - Déc 2022
Élaborer une proposition de financement.	Élaborer une proposition de financement détaillée à l'intention des financeurs pour les phases 2 et 3 des projets et la soumettre aux financeurs identifiés d'ici octobre 2022.		
Phase 2			
Extension des activités de collecte de données à tous les pays de la SADC alignés sur le NQF de la SADC.	Analyse de la politique pour évaluer l'alignement avec le NQF de la SADC.	Sélection des pays à ajouter à la base de données HE de la SADC	Jan 2023-Mar 2023
	Atelier pour aligner les NHCE des pays sélectionnés sur la base de données	Amener le prochain groupe de pays à se conformer au CNC dans leurs systèmes de données.	Avril 2023
	Renforcement des capacités pour les pays identifiés	Identifier le niveau de collecte de données à équiper pour s'assurer de la crédibilité des données.	Mai 2023 - Juillet 2023
	Revue de travail de la base de données	Évaluer la stabilité opérationnelle et fonctionnelle de la base de données. Les résultats sont utilisés pour améliorer la base de données	Août 2023

	2 e collecte et collationnement des pays sur la base de données	Date de recensement des pays alignés pour la soumission des données	Sep 2023 - Oct 2023
	Publication du "Data Digest" de la SADC 2024	Diffuser les données	Nov 2023
Phase 3			
Extension des activités de collecte de données aux autres pays de la SADC.	Analyse et examen des politiques	Examens des politiques pour évaluer l'état de préparation des pays nouveaux et existants à figurer dans la base de données.	Janvier 2024 - Avril 2024
	Atelier d'alignement Pays restants	Établir des voies d'accès aux données dans les pays restants	Avril 2024
	Renforcement des capacités dans les pays restants et les pays alignés qui sont à la traîne	Continuer à former et à équiper les institutions, les CNPE et les CER sur la collecte de données dans la région et au-delà.	Mai 2024
	Revue de travail de la base de données	Évaluer la stabilité opérationnelle et fonctionnelle de la base de données. Les résultats sont utilisés pour améliorer la base de données	Août 2024
	3 e Collecte de données auprès des pays de la SADC	Date de recensement pour les pays alignés et invités pour les décharges de données	Sep 2024 - Oct 2024
	Publication du "Data Digest" 2025 de la SADC	Diffuser les données	Nov 2024
Lancement de la base de données sur l'enseignement supérieur de la SADC	Lancement de la base de données numérique auprès ministres de la SADC et autres parties intéressées		1er décembre 2024

Annexe 3 : Directives et questions pour les groupes de discussion

Nombre et nature des participants

Pour compléter la recherche documentaire, au moins un groupe de discussion (GG) sera organisé dans chacune des cinq régions africaines. Le groupe de discussion sera composé d'un groupe d'experts sélectionnés de manière représentative et possédant des connaissances et une expérience particulièrement pertinente et étendue sur le sujet. 6 à 8 experts de chacune des cinq régions africaines participeront aux groupes de discussion régionaux. Les experts seront invités par des acteurs et organisations clés à différents niveaux et dans différentes régions. L'objectif est d'approfondir les résultats et de sonder plus profondément les réserves des pratiques actuelles de collecte de données et les besoins en renforcement de capacités de collecte de données à différents niveaux. Cela permettra d'identifier d'autres sources et initiatives potentielles et de savoir qui les dirige, et d'évaluer comment les données sont construites, leur cohérence, leur pertinence, leur impact, etc. Les questions clés porteront sur la manière dont les données sont collectées, perçues et utilisées par les différentes institutions et organes politiques, s'il existe des lacunes importantes, si des acteurs sont absents de la recherche, etc.

I. Questions FG³⁰

1. Existe-t-il un mandat de collecte de données au niveau régional ? Et quelle institution a ce mandat ? Si non, comment envisagez-vous la possibilité d'un tel mandat ?
2. Existe-t-il un lien entre les mécanismes nationaux de collecte de données dans la région ? Quels sont les défis à relever pour établir un lien (plus) efficace entre les systèmes nationaux ?
3. Quelles sont les principales parties prenantes qui participent activement à la conduite et à la mise en œuvre des initiatives de collecte de données dans la région ?
4. Existe-t-il une politique ou un plan d'action régional pour la gestion des données ? Comment évaluez-vous sa mise en œuvre jusqu'à présent ?
5. Quels sont les défis à relever pour établir un mécanisme régional de collecte de données ? Comment pensez-vous que ces défis puissent être résolus ?
6. Quelles possibilités voyez-vous pour la mise en place d'un mécanisme régional de collecte de données ?
7. Dans quelle mesure les initiatives de régionalisation de l'enseignement supérieur du CESA et de l'UA sont-elles prises en compte dans les efforts de collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région ?
8. Comment décrivez-vous l'état des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) dans la région ? Quels sont les points forts et les défis que vous observez dans l'utilisation du SIGE ?
9. A quel niveau les données de l'ES sont-elles le mieux utilisées pour l'élaboration des politiques dans la région ? Et quelle est la perception des décideurs sur les sources de données disponibles dans la région ?
10. A quel niveau les données de l'enseignement supérieur sont-elles disponibles dans la région ? Et par qui ou à quel niveau l'interprétation des données est-elle faite ?
11. Dans quelle mesure les données sur l'enseignement supérieur recueillies dans la région sont-elles accessibles et pertinentes ?
12. Comment voyez-vous la durabilité de la pratique actuelle de collecte de données dans la région à la lumière du service du CESA de l'UA et d'autres agendas continentaux ?
13. Comment considérez-vous la pratique de collecte de données des classements mondiaux de l'enseignement supérieur ? Dans quelle mesure et à quel niveau pensez-vous que leurs résultats sont les plus utilisés ?
14. Souhaitez-vous ajouter quelque chose à propos de la collecte de données sur l'enseignement supérieur dans la région et de la manière dont le problème de l'accessibilité des données peut être résolu ?

30. Les questions seront utilisées pour guider le FG. Toutes les questions (sous-questions) ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les régions et seront administrées en tenant compte du contexte régional.